

77

Name

3577 512 10-12-11
Providence 21 1/2
in substance

2 vol.
whines different

Loos

75/1
1587

LOSS

100330

HAUTE-COUR DE JUSTICE

C O P I E
D E S P I È C E S

*Saisies dans le local que BABOEUF occupoit
lors de son arrestation.*



A P A R I S,
D E L' I M P R I M E R I E N A T I O N A L E

Nivôse, an V.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Babœuf, arrêté dans une maison sise rue de la Grande-Truanderie, en vertu d'un arrêté du Directoire du 19 floreal an IV, fut amené le 21 devant le ministre de la police générale.

Un carton renfermant des papiers avait été saisi au moment de son arrestation. Ce carton avait été ficelé & scellé; représentation lui en fut faite par le ministre de la police. Il déclara *le reconnoître pour lui appartenir*, il reconnut le scellé pour être sain & entier; ouverture fut faite du carton, & Babœuf déclara *reconnoître les papiers y contenus pour avoir été trouvés dans la chambre où il étoit au moment de son arrestation* (1).

Examen fait de ces papiers en sa présence, il se trouva vingt-deux liasses contenant quatre cent quarante-sept pièces, non compris des journaux. Toutes ces pièces furent cotées & paraphées, tant par Babœuf que par le commissaire de police.

Ce sont ces pièces dont on va lire la copie.

Il est à observer que, lors des interrogatoires des prévenus, représentation fut faite à plusieurs d'entre eux de celles de ces pièces qui parurent au directeur du jury faisant l'instruction, les concerner plus particulièrement, & qu'elles furent de nouveau paraphées, tant par cet officier de justice & son greffier, que par ceux des accusés à qui représentation en fut faite.

Enfin il faut ajouter qu'une partie des pièces est de la main de quelques-uns des accusés: les unes ont été reconnues par eux; l'écriture de plusieurs autres a été vérifiée par des experts.

(1) Voyez procédure particulière à Babœuf.

TITRES que portoient, au moment où elles ont été saisies les vingt-deux liasses de papiers trouvées dans la chambre où Babœuf a été arrêté.

- 1^{re} liasse Partie militaire.
- 2^e Légion de Police & autres corps armés.
- 3^e { Régiment de Flandre, bataillons de ligne & autres.
- 4^e Bataillons intrâ & extrâ muros.
- 5^e Bataillons des environs de Franciade.
- 6^e
- 7^e Travail général.
- 8^e
- 9^e { Habitans des départemens séjournant à Paris.
- 10^e { Douzième arrondissement.
Panthéon, Finistère, Jardin des Plantes, Observatoire.
- 11^e { Onzième arrondissement.
Théâtre-Français, Luxembourg, Pont-Neuf, Thermes.
- 12^e { Dixième arrondissement.
Fontaine de Grenelle, Ouest, Invalides, Unité.
- 13^e { Neuvième arrondissement.
Fidélité, Fraternité, Arsenal, Cité.

- 4
- Huitième arrondissement.*
- 14^e { Quinze-Vingts, Indivisibilité, Popincourt, Montreuil.
- 15^e
- Sixième arrondissement.*
- 16^e { Gravilliers, Lombards, Temple, Amis-de la Patrie.
- Cinquième arrondissement.*
- 17^e { Bondy, Bonne - Nouvelle, Nord & Bon-Conseil.
- Quatrième arrondissement.*
- 18^e { Halle - au - Bled, Muséum, Gardes - Françaises, Marchés.
- Troisième arrondissement.*
- 19^e { Brutus, Contrat - Social, Mail, Poissonnière.
- Deuxième arrondissement.*
- 20^e { Lepeletier, Buttes-des-Moulins, Mont-Blanc, Fauxbourg Montmartre.
- Premier arrondissement.*
- 21^e { Tuileries, Piques, Champs - Élysées, la République.
- Septième arrondissement.*
- 22^e { Réunion, l'Homme - Armé, Droits de l'Homme, Arcis.

N. B. La plupart de ces titres paroissent être de la main de Babœuf.

C O P I E . D E S P I È C E S .

P R E M I È R E L I A S S E , I N T I T U L É E P A R T I E M I L I T A I R E (1).

Contenant vingt-sept pièces (2).

Première pièce.

19 Floréal (3).

Liste d'hommes propres au commandement.

A R C I S .

Joignaux, doreur sur métaux, rue Fontaine, orfèvre, rue de la Tannerie, (tous deux canonniers).

Deuxième pièce.

A R S E N A L .

Petit, tapissier, rue Antoine, n^o. 355, maison du citoyen Pernot, tapissier, ex-capitaine de canonniers.

(1) Ces mots, *partie militaire*, paroissent être de la main de Babœuf.

(2) Les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 22^e, 26^e, 27^e pièces ont été constatées par experts, être de la main de Darthé.

(3) Cette date, ainsi que la ligne suivante, *liste, &c.*, paroissent être de la main de Babœuf.

*Troisième pièce.***B O N - C O N S E I L .**

Dumoulin, commandant de la garde nationale de la section; très-bon pour commander tout un arrondissement. Il connoît très-particulièrement le capitaine des canonniers de la section, qui fera marcher toute la compagnie.

*Quatrième pièce.***B O N N E T - R O U G E .**

Ruelle, rue du Bacq, vis-à-vis celle de Babylone, hôtel Mayenne.

*Cinquième pièce.***B R U T U S .**

Lambert, ex-commandant de bataillon, rue Neuve-Saint-Eustache.

Thevenard, passage du Saumon, ex-capitaine de canonniers.

Mirau, ex-officier de canonniers, rue Montorgueil, à côté du passage du Saumon, n°. 18.

*Sixième pièce.***C H A M P S - É L Y S É E S .**

Recollin, capitaine de canonniers.
Bemoux, commandant de bataillon.
Rouffeu, adjudant de brigade.

*Septième pièce.***C I T É .**

Vaneck, commandant.

*Huitième pièce.***C O N T R A T - S O C I A L .**

Thouvenin, capitaine de canonniers, rue Montmartre, près celle Jean-Jacques Rousseau, répond de toute la compagnie.

*Neuvième pièce.***D R O I T S D E L ' H O M M E .**

Eudes, capitaine de la compagnie de canonniers de cette section, rue des Droits de l'Homme, vis-à-vis la rue Clocheperche.

Eudes, fort du port, rue de la Mortellerie, n°. 34, au troisième: il peut être employé avec sûreté au commandement de deux pièces.

*Dixième pièce.***F A U X B O U R G M O N T M A R T R E .**

Bestizy, limonadier, rue du Fauxbourg, n°. 909, canonnier (1).

(1) Cette ligne est rayée dans la pièce originale.

Onzième pièce.

F I D É L I T E.

Lallemand, rue de la Tixeranderie, vis-à-vis le cul-de-fac Saint-Faron (1).

Douzième pièce.

F I N I S T È R E.

Henfiot, rue Censier.
Marion, rue Victor, au coin de celle du Paon, chez le boulanger.
Mailly, rue Mouffetard, n^o. 116 (2).

Treizième pièce.

G A R D E S - F R A N Ç A I S E S.

Mugnit, capitaine de canoniers, rue Champ-Fleury, n^o. 91 (3).

Quatorzième pièce.

G R A V I L L I E R S.

Brocard, tabletier, rue Philippeaux.
Daujeau, son adresse sera donnée par Brocard.
Brocard indiquera encore d'autres hommes propres au commandement.

(1) Cette note paroît être de la main de Babœuf.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

En voici ici en attendant quelques-uns encore :
Lefas, rue Transnonain, maison du perruquier ;
Bréois, rue Jean-Robert, maison du chandelier ;
Baudin, rue Philippeaux, après celle des Vertus ;
Bolliard, rue Bailly, cour Martin ;
Tous canoniers & propres à commander.

Quinzième pièce.

H O M M E A R M É.

Garnier, peintre en bâtimens, rue du Chaume, n^o. 3, au rez-de-chauffée ;
Prevot, vieille rue du Temple, n^o. 156, au rez-de-chauffée ;
Bernard, vitrier, même rue, n^o. 169 ;
Quillier, l'aîné & le jeune, maréchaux, n^o. 162 ;
Roche, vitrier, rue des Blancs-Manteaux, n^o. 26 ;
Laquier, marchand fruitier, rue Pastourelle, n^o. 3, au rez-de-chauffée ;
Chalandon, cordonnier, rue de Buffry, n^o. 326, au second ;
Tous canoniers.
Hudin, bijoutier, rue Pastourelle, n^o. 234, au troisième, aide-de-camp d'Henriot, excellent canonier, démocrate énergique.

Seizième pièce.

L E P E L E T I E R.

Ganier, rue Neuve-des-Petits-Champs, chez le pâtissier, la porte cochère à côté du perron de la rue Vivienne, au quatrième, ex-général & ex-garde-français.

Dix-septième pièce.

L O M B A R D S.

Larcher, capitaine d'artillerie, rue Aubry-le-Boucher, peintre en bâtimens.

Olivier, rue Quincampoix, cul-de sac de Venise, capable de commander en second ligne.

Sorel, cordonnier, rue des Ecrivains, n^o. 6.

Parent, rue & maison *idem*.

Poisson, rue de la Ferronnerie, maison du faïencier.

Pigneur, rue des Lombards, maison du citoyen Duval, confiseur, enseigne du ci-devant Grand-Monarque.

Dix-huitième pièce.

M A R C H É S.

Hortet, ex-adjutant, rue aux Fers, n^o. 537.

Ravet, lieutenant de gendarmerie, sous les petits piliers d'étain, près la rue des Prêcheurs, maison de Boifervoise, potier d'étain.

Sullier, rue du Marché-aux-Poires, au coin de celle de la Cordonnerie, n^o. 339 (lingier), ex-commissaire des guerres.

Dix-neuvième pièce.

M O N T R E U I L.

Moreau, ébéniste, Grande-Rue, n^o. 228, ex-adjutant de volontaires.

Grégoire, tourneur en cuivre, rue de la Roquette, n^o. 4.

Touffaint, rue Marguerite, n^o. 11.

Potemont, ferrurier, Grande-Rue, maison du Saint-Esprit; capitaine de canonniers: répond de toute sa compagnie.

Vingtième pièce.

O B S E R V A T O I R E.

Goulard: bon pour commander un arrondissement (1).

Vingt-unième pièce.

P A N T H É O N.

Michaud, ax-aide-de-camp d'Henriot (2).

Vingt-deuxième pièce.

P I Q U E S.

Brifaut: bon pour commander un bataillon.

Chariot, *idem*.

Schefer, pour commander une compagnie.

Feneaux le jeune, rue du Fauxbourg Martin, au coin de celle Nicolas: bon à la tête d'un détachement.

Reis, sellier, rue du Mont-Blanc: bon en tête d'une compagnie à cheval.

Chatain, sellier, en face des Bains-Chinois, n^o. 7: brave, & très-capable de commander une compagnie.

(1) Cette note paroît être de la main de Babœuf.

(2) *Idem*.

Vingt-troisième pièce.

QUINZE-VINGTS (1)

& tout le fauxbourg Antoine.

GÉNÉRAUX.

Rosignol.
Lamy.
Boulant.
Dutertre.
Ely.

CAPITAINES.

Plasset, rue de Reuilly.
Boullé, Grande-Rue.
Naudet, rue Charonne, n°. 2.

Vingt-quatrième pièce.

RÉPUBLIQUE.

Humbert, rue Matignon, n°. 2, fauxbourg Honoré, vis à-vis la rue Verte, maison de Milet : excellent pour commander tout un arrondissement.

Vingt-cinquième pièce.

RÉUNION.

Guy-Damour, rue Beaubourg, n°. 539.
Lachevallerie jeune, rue Geoffroy-Langevin, n°. 328, au troisième.

(1) Cette note paroît être de la main de Babœuf.

Porquet, rue Martin, n°. 35, au troisième.
Gariot, capitaine de canonniers, rue des Petits-Champs-Martin, n°. 632, au premier.
Millet, capitaine.
Nevil, lieutenant, bijoutier, rue Grenier-Lazare.

Vingt-sixième pièce.

TEMPLE (1).

Deformoise, rue du Menil-Montant, n°. 128;
Grenier, limonadier, Boulevard du Temple, maison Foulon;
Rouffart, pâtissier, Boulevard du Temple, à côté des Variétés;
Guilmin, rue Menil-Montant, n°. 119;
Féret, menuisier, rue Fauxbourg du Temple, à côté d'Astley;
Tous canonniers propres à commander.

Vingt-septième pièce.

TUILERIES.

Poseur, à la porte Honoré, canonnier : bon pour commander une pièce.
Lefranc, architecte, rue Thomas - du - Louvre, écuries Egalité, officier de canonniers dans l'armée révolutionnaire.
Manque, fils du portier des écuries Egalité, canonnier : bon à la tête d'un détachement.
Bifey, bottier, rue de Chartres, n°. 342 : bon à la tête d'un détachement.
Malasigné, tailleur : bon à la tête d'une compagnie.

(1) Cette note paroît être de la main de Babœuf.

DEUXIÈME LIASSE,
INTITULÉE
LÉGION DE POLICE,
ET AUTRES CORPS ARMÉS,
Contenant dix-neuf pièces.

Première pièce.

21 floréal (1).

Une partie des agens généraux a paru hier, approuvez-vous que mes secondaires paroissent aujourd'hui ? Je crois que, pour établir la confiance respective, il est nécessaire que je les fasse connoître.

Je n'irai chez D. qu'à onze heures, par la raison que je suis avec un chef de bataillon qui ne me quitte qu'à cette heure. F. L.

P. S. Je suis dans un café, rue des Deux-Ecus : je vous prie de me répondre de suite, & de m'indiquer au juste le lieu d'assemblée pour que je m'y trouve entre 11 & 12.

Deuxième pièce.

20 floréal (2).

*Instructions additionnelles à celles données aux agens militaires
le 12 & 13 floréal (3).*

Rapport du camp de Grenelle du 13 floréal.

Un homme qui a pu s'y introduire y a remarqué 45

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

(2) *Idem.*

(3) Ces instructions recueillies à la hâte sont sans ordre, & données comme de simples notes, dont les agens militaires tireront le meilleur parti qui leur sera possible. (*Cette note existe dans la pièce.*)

caissons sans canons, pas même une pièce; 500 volontaires du régiment d'Armagnac, 150 du neuvième bataillon de la réserve, 100 hussards, tous bien disposés. L'esprit du soldat étoit également bon, chaque volontaire étoit muni de 30 cartouches.

La prison militaire appelée Collège Montaigne, sise rue des Sept-Voies, près le Panthéon, renfermoit, il y a quelques jours, 300 hommes. Cette prison n'est regardée que par 15 hommes. Un détachement de 15 ou 20 hommes suffit pour libérer les militaires qui y sont. On peut de suite se porter au poste du Panthéon pour y prendre les armes qu'on y trouveroit, ainsi que dans les autres postes environnans, de manière que ce petit bataillon seroit armé sur-le-champ.

Les chouans du Corps législatif se réunissent tous les jours rue de Clichy, maison Boutin ou de la Boissière. Ils sont, dit-on, au nombre d'environ 300; ce rassemblement a lieu une partie de la nuit. On peut prendre le plan de cette maison. En la cernant, il en échapperoit très-peu.

Il y a au Luxembourg des escaliers dérobés qui communiquent sur le jardin, & par lesquels les sires peuvent s'évader.

S'emparer de la caisse du trésor des chouans rue des Vieux-Augustins, n^o. 264.

Le général Ganier, un des militaires que nous avons compris dans les listes qui vous ont été envoyées, nous a fait passer les vues suivantes, qui nous paroissent de nature à pouvoir s'adapter à vos plans & aux nôtres.

« Pour s'assurer des deux Conseils, sans être sûr de la troupe, je pense que le mouvement doit avoir lieu à la pointe du jour; que les troupes de garde, ne voyant par les élémens de l'autorité rassemblés, ne feront pas

» de résistance; que l'important seroit de faire garder par
 » un petit peloton l'entrée de chaque pont, & de chacune
 » des rues & issues qui communiquent au Carrousel & aux
 » Tuileries, pour en empêcher le rassemblement; qu'il
 » faudroit de même s'emparer de la demeure des ministres
 » pour intercepter toute correspondance avec le Directoire;
 » garder en même temps les forties du Luxembourg, même
 » souterraines, & les barrières; qu'à chacun de ces postes
 » le chef soit un homme sûr & entreprenant; qu'il y eût
 » dans la foule des hommes bien armés pour tirer sur
 » tous les députés qui voudroient se présenter dans les
 » rues, ou ailleurs, en costume, & influencer le peuple &
 » les troupes; s'emparer sur-tout de ceux que l'on croit
 » pouvoir être choisis pour commander la force armée,
 » & ne pas souffrir que les chouans, muscadins & riches
 » marchands, se rassemblent; couper toutes communica-
 » tions entre les différentes autorités.»

On croit que les piques sont à l'Observatoire.

Il est des issues souterraines du Luxembourg qui aboutif-
 sent, l'une à l'Observatoire, une au Val de Grace, une à la
 Maison de santé hors la barrière Saint-Jacques, une aux
 carrières au-dessus du Petit-Gentilly. Le citoyen Letailleur,
 administrateur de l'habillement avant le 9 thermidor, peut
 donner à cet égard les détails le plus intéressans.

Autre plan du général Ganier pour s'emparer de Vincennes
 & de Meudon. « Il n'y a, dit-il, que deux manières d'y par-
 » venir, la force ou la ruse. Dans les deux hypothèses,
 » il faut commencer par s'assurer de la situation actuelle
 » de ces deux postes. On y parviendra en envoyant plu-
 » sieurs citoyens de confiance pour visiter la garde & savoir
 » le nombre d'hommes dont elle est composée, quelle
 » est leur opinion, &c.

» Il seroit à désirer que ces citoyens fussent en uniforme,
 » attendu que le soldat se confie plus à un militaire qu'à
 » un autre. Il faudra y en envoyer plusieurs pour savoir si
 » leurs

» leurs rapports coïncident & sont vrais. Il faudra ensuite se
 » procurer le mot d'ordre, & aller, en nombre au moins
 » égal à celui qui garde le dépôt, avec un faux ordre
 » relever de poste. Il faut que cette expédition soit dirigée
 » avec le plus grand secret, & n'en instruire ceux qui
 » devront la faire que dans le lieu du rendez-vous, qui ne
 » doit pas être loin du poste à enlever, & où ils devront
 » se rendre par plusieurs chemins différens.

» Quant au moyen de l'enlever par force, il seroit plus
 » difficile. Il faut non-seulement connoître la force de la
 » garde de ces dépôts, tant morale que physique, mais
 » encore les forces disposées dans les environs pour les
 » protéger; y envoyer un détachement au moins égal en
 » force, commandé par un chef instruit, qui sache pro-
 » fiter des circonstances, & soutenu par quelque autre deta-
 » chement.»

Il nous semble que ce plan eût pu être bon dans une
 autre circonstance que celle où nous sommes, où il faut
 improviser l'insurrection.

Un dernier avis qui nous arrive nous donne la force du
 camp de Vincennes pour être de quatre mille hommes.

Lefranc, canonnier de la section des Tuileries, est chargé
 de la direction & de l'entretien du bâtiment des Feuillans
 où est un dépôt considérable de fusils: on peut s'aboucher
 avec lui & s'attendre qu'il en facilitera la prise de possession
 par le peuple.

On pourroit envoyer un détachement s'emparer des
 hauteurs de Montmartre pour tenir Paris en échec, & faire
 un pont de bateaux en face du Jardin des Plantes pour
 entretenir la communication des deux fauxbourgs.

A cet effet, il faudroit se précautionner pour les bateaux.

Barricader la tête du fauxbourg Antoine, en cas d'oppo-
 sition des pièces de Babœuf.

sition de la part du camp de Vincennes. La première manière par laquelle nous chercherons à vaincre cette opposition sera d'envoyer principalement des femmes avec des couronnes civiques au-devant des soldats du camp de Vincennes, & les pérorer avant qu'ils n'arrivent aux barricades.

Au moment de l'insurrection, faire répandre le bruit au camp de Grenelle que celui de Vincennes est réuni au peuple au fauxbourg Antoine; & à celui de Vincennes, que celui de Grenelle est réuni au peuple de l'autre partie de Paris.

Quoique cette mesure regarde nos agens civils, nous croyons devoir vous en charger aussi, afin de la rendre plus efficace lorsque vous la ferez exécuter simultanément.

L'école des trompettes est à la maison ci-devant des filles de la Charité, vis-à-vis Saint-Lazare, rue fauxbourg Denis. Il faudroit s'emparer de cela dès le commencement, puisqu'on a dit qu'on se serviroit des trompettes pour moyen de rappel dans toute l'insurrection.

A Passy, le nommé Lapallière donne à manger aux directeurs tous les lundis. On assure que ce Lapallière est caissier ou receveur d'objets précieux. On a vu arriver chez lui, un de ces derniers jours, deux chariots chargés d'or & d'effets de prix. On fait que la maison qu'il habite, & qui est celle de madame Lamballe, au-dessus de ce qu'on nomme les *Bons-Hommes*, contient des denrées & une infinité de choses de première nécessité; donc ce poste sera un de ceux de bonne prise, & dont il ne faudra pas tarder à s'assurer.

Il nous arrive au moment même l'avis suivant :

Que Lafne, officier de l'état-major de Paris, ayant déjeuné avant-hier 18 avec un démocrate qu'il ne connoît

pas pour tel, lui a confié qu'il avoit donné l'ordre à tous les adjudans de section, que, dans le cas où il arriveroit un mouvement du peuple, il ne faudroit laisser qu'une quinzaine de fusils dans chaque corps-de-garde, & distribuer les autres à ceux qui sont reconnus pour être les esclaves du gouvernement, en faisant bien attention de n'en donner aucun aux incarcérés depuis le 9 thermidor, non plus qu'à ceux qui ont été se joindre au bataillon sacré le 13 vendémiaire.

C'est au comité militaire à se mettre en garde contre le succès de ce plan de nos ennemis.

Un autre avis, également récent, nous assure que, par apperçu, le nombre des armes à feu appartenantes aux démocrates peut bien aller à quatre cents par arrondissement; que presque tous les patriotes, même ceux qui n'ont pas de fusil, ont des cartouches; qu'il est très-probable que toutes les piques se remontront le jour de l'insurrection, & que, si l'on fait s'emparer des fusils des chefs-lieux des sections, on peut compter sur trois cents en bon état dans chacune.

Nous accueillons encore à l'instant la proposition suivante :

Ne seroit-il pas utile de faire une autre barricade dans le fauxbourg Antoine du côté de la ville, afin que si les soldats franchissoient la première, on pût encore les contenir dans le fauxbourg, & là fraterniser peut-être d'une manière encore plus radicale & parvenir à les convertir tout-à-fait aux intérêts du peuple, avec qui ils confondroient leurs colonnes pour marcher aux endroits déterminés?

Paris, 20 floréal, l'an 4.

Le comité insurrecteur de salut public.

Troisième pièce.

20 floréal (1).

Nous devons nous réunir chez Massart, à quatre heures de relevée, pour y organiser nos dernières dispositions avec les principaux agens. Au sortir de là, faites-nous savoir où nous nous réunirons, paroissant impossible d'aller chez Dronet. Par les avis officieux qui m'ont été donnés, j'ai la preuve que l'on me suit activement. Je crains d'aller chez toi.

Réponds-nous de suite.

CH. G. (2)

(Au dos est écrit) : Le camp de Vincennes va on ne peut mieux : c'est *Rossignol* qui nous l'annonce.

Quatrième pièce.

Paris, 16 floréal.

Je ne sais si vous êtes instruits des déclarations du chasseur qui est traduit devant une commission militaire, & qui a déclaré que Blondeau, & au café des Bains chinois, on lui avoit remis des papiers, & que Peletier en étoit, & qu'il avoit été dans un comité. On l'a aussi questionné pour savoir s'il n'avoit pas été chez la duchesse d'Orléans. On l'interroge maintenant secrètement. Qu'on se mette bien en mesure, & que l'on prenne garde s'il n'auroit pas été chez Didier & ailleurs. Antonelle a eu connoissance de ces faits chez Vatar.

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

(2) Lettres initiales des noms *Charles Germain*. La pièce a été constatée être de sa main.

Cinquième, sixième & septième pièces.

16 Floréal (1).

Ce n'est pas à nous de décider si le mouvement doit éclater le jour ou la nuit, vous seul pouvez avoir prévu quel seroit l'instant le plus favorable. Hâtez-vous de nous en instruire : car ce qui est praticable le jour ne l'est pas la nuit ; & de même il est des mesures à prendre dans le soulèvement nocturne, étrangères à celles qui conviennent au jour. Pour asseoir nos plans militaires, il faut également que nous sachions dans quel ordre placer les troupes, soit légionnaire, soit campée sous nos murs : s'il est indubitable qu'elle se débande, c'est elle alors qui doit avoir l'initiative de la marche ; si c'est le soulèvement du peuple qui doit le déterminer, que devons-nous faire ? où faut-il lui assigner un poste ?

Nous considérons l'armée divisée en trois corps, établis, l'un (ce sont les légionnaires) au faubourg Marceau, l'autre à Grenelle, & le troisième à Vincennes. Il existe, à la vérité, un quatrième corps, les grenadiers de la représentation nationale, mais isolé entièrement & cerné.

Nous supposons que le mouvement éclate : comment tout à-la-fois nous confondre avec les troupes, ou les confondre avec nous ? quelle distance aussi vaste peut être subitement rétrécie, ou par quel fil électrique imprimer le simultané mouvement ? voilà des points intéressans sur lesquels il faut nous éclairer & nous éclairer pleinement, détruire tous les doutes, toutes les équivoques.

Les matériaux pour la construction de notre plan sont prêts, il ne reste plus qu'à le rédiger, & pour cela il ne nous faut que votre positive résolution.

Nous avons tous senti, peut-être le sentez-vous de même, puisque c'est le même esprit qui nous anime, & que ce sont

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

les mêmes rapports qui nous parviennent & nous fixent dans nos projets, qu'il seroit bien plus intéressant, bien moins difficile, bien moins périlleux, si le débandement de la troupe, ou tout au moins quelque émeute semblable à celle de la Courtille, mais combinée avec nos plans, donnoit l'éveil & le signal de l'insurrection : les insubordonnés, dans le premier instant de leur rebellion, se feroient de quelques-uns de leurs chefs famés par leur anti-civisme, les égorgeroient, & viendroient offrir au peuple, déjà tout disposé par vos agens de quartier, leurs têtes sanglantes. Comme vous & nous serions les moteurs, les directeurs de cette scène, il nous seroit facile de nous concerter si bien, qu'au même instant, à un signal convenu, les barrières fussent soigneusement gardées; qu'un poste de braves se trouve en observation vers Mont-Rouge, où se débouche, dit-on, un souterrain qui conduit là du palais du Luxembourg.

Les fauxbourgeois de Marceau se répandroient, avec les casernés des rues Mouffetard & de l'Ourline, vers & dans la caverne directoriale, égorgeant tout ce qui s'oppose ou paroît même s'opposer. Les quartiers populeux des Halles tombent dans les Tuileries, cernent les Conseils, s'y introduisent, & font de même leur terrible office. Cependant le fauxbourg Antoine, les Gravilliers, après avoir jeté de fortes réserves dans les fauxbourgs Denis & Martin, dont les phalanges ont elles mêmes été jeter des réserves dans le fauxbourg Antoine, Charonne, Popincourt, &c. accourent, moitié par les boulevards, moitié par la grande rue Denis & par la rue de la Ferronnerie, la rue Honoré, se joindre vers la place de la Révolution.

Vous sentez que tout ceci a lieu pour l'insurrection faite de jour. Celle de nuit exige de bien différentes mesures; celle même qui n'auroit pas pour initiative l'insubordination, la défection des troupes, en exige d'étrangères à toutes les autres : ainsi indiquez ce qu'il faut espérer, sur quoi nous pouvons compter.

Ces observations sont judicieuses. Ne pas vous les soumettre

feroit compromettre grandement le salut de la patrie; la tyrannie nous apprête d'assez éminens dangers; ne les augmentons pas encore par une désastreuse inconsidération. La mort n'est rien; aucun de nous n'hésitera de la braver, de l'invoquer même sur sa tête pour le succès de l'entreprise : mais qui voudroit l'obtenir pour décourager le peuple & ajouter au triomphe des usurpateurs?

Vous savez que nous ne sommes que quatre, qu'il faut nécessairement courir tantôt au fauxbourg Antoine, tantôt à Grenelle : & comment y suffire par notre solitude? Nos moyens moraux se triplent par l'intention que nous avons tous de faire réussir la chose, mais nos physiques tombent s'ils ne restent uns.

Ce n'est pas nous qui pouvons débander l'armée : vous savez d'ailleurs que nous sommes dans la pénurie absolue des moyens qui sont propres à cela. *Si vous nous le faisiez passer, nous pourrions trouver des agens.* Examinez, examinez bien que ce débandement offre le plus de facilité pour l'insurrection, & que l'opinion de beaucoup d'hommes sur lesquels nous comptons efficacement pour le jour de la vengeance sainte, est que si la troupe ne se met en avant, ils ne pensent pas qu'il y ait rien à faire.

Les nommés Hervieux & Marigny, chefs des transports militaires à Grenelle, & qui devoient fournir des poudres & chevaux, ne se sont pas trouvés dans deux visites qui leur ont été faites hier dans le soir. Il faut leur envoyer quelqu'un d'adroit : nous ne pouvons détacher vers eux aucun de nous aujourd'hui.

Observation.

Nous sommes sûrs que le royalisme s'agite & se dispose : il est à présumer que, le cœur ulcéré par les désastres presque journaliers qu'il a essuyés depuis la révolution, il se met en mesure pour tirer profit de notre mouvement, ou tout au moins tenter de le faire. Il seroit imprudent de ne pas le contenir par de fortes réserves. Que seroit-ce

donc si l'on n'étoit sûr de voir la troupe se confondre avec nous ? Il vous faudroit plus que tout le fauxbourg Germain pour contenir le camp de Grenelle, une bonne partie du fauxbourg Antoine pour opposer à celui de Vincennes, quelques sectionnaires de l'intérieur du centre contre les grenadiers.

Notez que les braves invalides n'opposent qu'une résistance morale, & que, mis en adverse d'hommes qui s'offriroient à eux par des moyens physiques, ils seroient nus à peu-près.

Huitième pièce.

Camp de Grenelle.

La légion est partie pour Meste, à 2 heur du matin lon na fait prendre les armes au camp de Grenel pour proteaigée leur depard, il est partie un detachment de chaque compagnie pour les ès cortez yéns qua Meste, il est desertez set nuit 400 hommes de la légion par sur les murre de Lecolle militaire. Il i a dens le camp ceinque pierse de cannon, & envron trant quaison. Beaucoup plus de tente que de soldat pour les emplire; les soldats peux decidez a titté sur le peuple ten que lon ne tirera pas sur heux tres peu de cavalerie, les soldats on le vin le matin & le soir cant lon sa perçoit d'un petit mouvement, les soldat sont les hommes deu peuples mais il ne son pas assez instruis il trouve a redirre que la légion de police sest lestez dezeatmez.

Neuvième pièce.

13 floréal (1).

Instruction principale sur ce qu'il faut faire.

Le manifeste d'insurrection nous expose en masse les

(1) Cette date paroît être de la main de Babcruf.

opérations essentielles; mais nous avons cru devoir vous donner quelques renseignements de détail que vous combinerez avec votre plan militaire & avec tout l'ensemble de l'exécution.

Comme il est dit dans le manifeste, au même moment qu'il sera répandu, le rassemblement de chaque arrondissement se fera au chef-lieu, en désordre & au son du tocsin & des trompettes, sous la conduite des patriotes, auxquels le comité d'insurrection aura remis des guidons portant les inscriptions suivantes :

- | | | |
|-------------------------|---|--|
| Premiers guidons. . . | { | « Constitution de 1793. |
| | | » Egalité. |
| | | » Liberté. |
| | | » Bonheur commun. |
| Deuxièmes guidons. . . | { | » Quand le gouvernement viole le |
| | | » droit du peuple, l'insurrection est, |
| | | » pour le peuple & pour une portion |
| | | » du peuple, le plus sacré & le plus |
| | | » indispensable des devoirs. » |
| Troisièmes guidons. . . | { | Ceux qui usurpent la souveraineté |
| | | doivent être mis à mort par les |
| | | hommes libres. |

Ainsi les généraux du peuple pourront prendre tout leur monde sur les douzes points des arrondissemens.

Les généraux du peuple seront distingués par des rubans tricolors, flottant très-visiblement autour de leurs chapeaux.

Faire garder les barrières & le cours de la rivière; ne laisser sortir de Paris qui que ce soit, sans un ordre formel & spécial du comité insurrecteur.

Laisser entrer les courtiers; les porteurs & conducteurs de comestibles; il leur sera donné protection & sûreté.

S'emparer des deux Conseils & du Directoite, les juger sur le champ.

S'emparer de la trésorerie nationale, de la monnaie, de la poste aux lettres, des maisons des ministres, & de tout magasin public & privé, contenant des vivres ou des munitions de guerre.

S'emparer des ministres, du général de l'intérieur, du commandant temporaire & de leurs majors.

Tuer sur-le champ tout député, directeur, administrateur, juge, officier ou fonctionnaire public, qui paroîtroit pour donner des ordres, ou pour l'exercice d'une fonction.

Arrêter tout député ou directeur trouvé dans les rues, le faire conduire à son poste pour y être jugé.

Exterminer tous les opposans.

Idem. Ceux qui seroient battre la générale. Cette forme d'appel est celle du gouvernement, comme il a été dit plus haut; le peuple insurgé ne s'en servira pas, il ne se servira que des tocsins & des trompettes.

Exterminer, *Idem*, tous présidens, secrétaires, commandans de la force armée de la conspiration de vendémiaire qui seroient aussi rencontrés dans les rues.

Toutes autres exterminations seroient déterminées par de nouveaux ordres.

Dixième pièce (1).

13 floréal (2).

Liste complémentaire des patriotes propres à commander.

- 1. Guidamour, rue Baubourg, Municipal du 10 août, n° 639, tenant maison propre aux fonctions militaires.
- Lachevalerie, rue Geoffroy-Lanier, n° 328. Bon à l'insurrection.

(1) Cette pièce a été constatée être de la main de Buonarotti.
(2) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

Porquet, employé à la trésorerie, rue Martin, n° 35.

Idem.

Monvoisin l'aîné, rue Denis, n° 874.

Capitaine de canonniers.

Debit, tapissier, rue Antoine, n° 355, maison de Pernot.

Capitaine de canonniers, peut procurer de quoi servir une pièce.

2. Section des Piques.

Brifaut

Bon pour commander un bataillon.

Charriot.

Idem.

Schefer.

Bon pour une compagnie.

Reis

Bon pour un bataillon.

Section des Tuileries, rue Honoré.

Poseur.

Bon pour commander une pièce.

Section de la République.

Maffé.

Energique.

Onzième pièce (1).

12 floréal (2).

Armes & effets de guerre.

Subsistances.

Magasin considérable de fusils, sous le Conseil des Cinq-Cents.
Canons dans le jardin, entre la salle & le bâtiment, 8.

2. Farines, en quantité, à l'As-somption.
Vins rue Thomas-du-Louvre, à côté du café de Genève.

(1) Cette pièce a été constatée être de la main de Buonarotti.
(2) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

Autres pièces dans cette enceinte en magasin.
Aux Feuillans, 12000 fusils en bon état.
Il y a bon nombre d'armuriers.

A l'Oratoire, magasin d'habillemens.
Chez un particulier de la section de l'Observatoire, qui a été victime de la réaction, il existe dix petits mortiers de 2 livres, un peu de poudre, des matières, & des moyens pour en faire promptement.
Au ci-devant comité civil de la même section, des fusils.

NOTE.

Armes & poudres à Meudon & Vincennes.
80 fusils à chaque chef-lieu.
Deux magasins de fusils aux Invalides, dont l'un de 40,000, & l'autre très-considérable, à ce qu'on croit.
De la poudre à Grenelle.

Armes & effets de guerre (2).

Aux Miramiones 300 fusils.
5 chevaux de selle chez P.
Le même fait comment s'emparer de l'artillerie aux Cinq-Cents.
Le 8 floréal il y avoit au Port-aublé un bateau de mousquetons.
Les chevaux de Lanchère, rue Honoré.

- 4. La Halle-au-Blé: il y a beaucoup de farine de légumes.
- 6. Rue du Temple un magasin de subsistance, fourni au jour le jour.
- 10. Magasin de subsistances, quai de Voltaire.

NOTE.

Un magasin de lingots d'or & d'argent à la rue Croix des-Petits Champs.
Habits d'uniformes au magasin du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, & au magasin de Traifnel, rue du fauxbourg Denis.
Magasin de vin au prieuré Martin.
Aux Miramiones 300 fusils.
2 ou 300 chevaux chez Paulé, place Maubert.
Autres chevaux, Lanchère; rue fauxbourg Honoré (1).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

| | | |
|-----------------|---|--|
| Dépôts d'armes. | } | Chef-lieu de la section de Brutus. |
| | | Chef-lieu de la section du Contrat-Social. |
| | | Chef-lieu de la section de Guillaume Tell. |
| | | Chef-lieu de la section Poissonnière. |

(1) Ces deux lignes sont barrées par un trait.
(2) Le surplus de cette pièce n'est pas de la main de Buonarotti, mais paroît être de la main de Babœuf.

Armuriers. { Liger, rue Coquillière, au coin de celle des Vieux-Augustins.
Delitty, même rue, à côté de celle Coqueron.
N....., rue Plâtrière à côté de la maison Bullion.
Picot, Cour Mandar.

Septième arrondissement.

Poignards. Il y en a une fabrique rue de la Huchette, maison & cour de l'Ange.

Meudon. Etat de l'artillerie.

4 pièces de 16, 4 de 12, 6 de 8, 6 obusiers de 6 pouces, 3 pièces de 4, avec tous leurs agrès & armemens. Il n'y a ni canonniers ni chevaux.

Sèvres.

Il n'y a qu'une brigade de chevaux.

Vincennes. Etat de l'artillerie.

4 pièces de 12, 4 de 8, 4 obusiers de 6 pouces.

Douzième pièce (1).

12 floréal (2).

Etat des patriotes propres à être employés dans le mouvement.

| | |
|---|---|
| Vanneck, ci-devant commandant de la Cité | A marché plusieurs fois à la tête & jouit de la confiance de la Cité. |
| Lacombe, rue Nicaise, n°. 481. | Bon à un coup de main. |
| Manque fils, portier des écuries Égalité | Agé de 18 ans, sans talens: mais vigoureux, déterminé, & bon pour extirper les scélérats. |
| Feneaux, le jeune, rue fauxbourg Martin, juré au tribunal révolutionnaire | A du courage, peut commander un détachement. |

(1) Cette pièce paroît être de la main de Buonarotti,
(2) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

- Bizey, rue de Chartres, n^o. 342, bottier A servi long-temps, a des fusils & des cartouches; peut conduire un détachement.
- Malassigné, tailleur, rue Thomas du-Louvre, écuries Égalité Peut commander une compagnie.
2. Benizy, fauxbourg Montmartre, n^o. 909 Très-ardent. A prévenir au moment.
- Himbert, rue de Matignon, n^o. 2, fauxbourg Honoré, vis-à-vis la petite rue Verte Très-ardent, courageux, militaire instruit, bon pour commander, s'est fait distinguer au 31 mai. A prévenir au moment.
4. Horcet, rue aux Fers, n^o. 537, ancien militaire Bon pour commander.
(*L'agent de cet arrondissement a fait passer la liste de 24 hommes à caractère.*)
5. Celinier, section des Lombards, rue Quincampoix, (cul-de-sac de Venise.) Bon pour commander en seconde ligne.
- Eudes, capitaine de la compagnie des Droits de l'Homme, vis-à-vis la rue Cloche-Perche, rue des Droits de l'Homme. Canonnier, bon pour commander: répond de son ancienne compagnie; excellent patriote, énergique, intelligent.
- Chalendon, rue de Buffly, n^o. 386 Canonnier plein de zèle.
- Leclerc, section des Invalides. *Idem.*
- Massuet, cour du Dragon, n^o. 590 *Idem.*
- Ganier, rue-Neuve-des-Petits-Champs, chez le tapissier, à porte cochère, à côté du perron de la rue Vivienne, au quatrième Ci-devant garde-française, bon militaire, intelligent, propre à commander en chef.
8. Lami Général d'artillerie.
- Boulant *Idem.*
On le dit destiné par les conventionnels a commander leurs insurrections;
- Dutertre *Idem.*
- Eli *Idem.*
- Rossignol *Idem.*
- Placet, rue de Reuilly

- Boulé, Grande rue } Subalternes.
- Naudet, rue Charonne, n^o. 12 } *Idem.*
- Cheville } *Idem.*
- Lebat } *Idem.*
- Becon } *Idem.*
- Moreau, ébéniste, Grande rue, n^o. 228 } Nerveux.
- Grégoire, tourneur en cuivre, rue de la Roquette, n^o. 460 } *Idem.*
- Toussaint, rue Marguerite, n^o. 11 } *Idem.*
- Lobemon, ferrurier, Grande Rue, maison du St. Esprit. Capitaine de canonniers. A prévenir au moment.
- Henriot, rue Censier Sans moyens oratoires: bon pour la force armée.
- Mailly, maçon, rue Mouffertard, n^o. 117 Subalterne.
- André, meunier, rue d'Orléans *Idem.*
- Bourdon, gazier, rue Mouffertard, n^o. 15 *Idem.*
- Les frères Fleure, marchands de chevaux, demeurant au marché Bons pour un coup de main.
- Chagot, marchand de vin, rue Fossés Victor Capitaine: bon militaire.
- Buffard, perruquier, porte Murceau *Idem.*
- Michaud, rue de la Bucherie, chez le coutelier Aide-de-camp d'Henriot.
- Baquot Propre au militaire.
- Lay, chez la Sergent, rue Neuve Égalité Ajudant-général.
- Jarry, adjudant-général, rue de Bièvre, n^o. 37 Bon pour commander une compagnie.
- Chatain, sellier, en face des Bains chinois, n^o. 7 Très-brave, propre à commander.
- Brocard, tabletier, section des Gravilliers, rue Phelipeaux.
- Dumoulin
- Parrin Au moment.

Treizième pièce (1).

18 floréal (2).

J'ai vu ce matin Massard & Fion ; j'ai rendez-vous pour midi avec Rossignol , & je l'ai à ma discrétion pour tout le jour. Fion , Massard & moi avons arrêté que nous nous rendrions chez vous ce soir à cinq heures précises. Ils m'ont assuré que , d'après la manière dont vous les avez accueillis hier , leur démarche d'aujourd'hui ne vous déplairait. Je m'y rendrai , & vous déciderez.

CH. G (3).

Quatorzième pièce (4).

Paris , à huit heures du soir , 9 floréal.

Mes amis , tout est à peu près bâclé ; une force importante gorgée de vin , faisant insolentement parade des paquets de cartouches qu'on lui avait très-ostensiblement distribués , escortant l'infame sequelle équestre des chefs serfs , a paru devant les casernes insurgées ; on n'a eu garde de résister. O comble de l'opprobre ! comme nous étions joués ! Quelle prudence à nous d'avoir voulu observer avant de nous lancer ! On a demandé aux rebelles (ils ne méritent pas d'autre nom) ce qu'il voulaient : Retourner dans nos foyers , se sont-ils écriés ; & soudain on leur a communiqué l'ordre de leur licenciement. Comblés de joie , les lâches se sont débandés : en vain quelques braves se sont , par un dernier effort , avancés pour leur inculquer que c'étoit le moment de

-
- (1) Cette pièce a été constatée être de l'écriture de Germain.
 (2) Cette date , un peu effacée , paroît être de la main de Babœuf.
 (3) Lettres initiales de la signature *Charles Germain*.
 (4) Cette pièce paroît être de l'écriture de Germain.

se

se montrer ; qu'une opiniâtre résistance rangerait de leur côté & le peuple déjà tout disposé , & jusqu'à leurs camarades composant la force hostile ; ils n'ont rien voulu écouter absolument rien , & , le sac sur le dos , chacun s'achemine vers ce qu'il appelle ses foyers.

Les groupes voisins de la scène où s'est passée cette infamie sont , pour ainsi dire , atterrés & frappés de stupeur. On se dit : *Ça alloit si bien , & voilà que cela nous pèse dans la main !* Croyez-moi , mes amis , préparez , préparez , atterrez , mettez-vous en mesure ; mais ne tentez rien *subit* : ivres de ce premier prétendu succès , les esclaves à plumets & à uniforme (j'ai lieu de le croire) ne serviroient pas le parti populaire ; on peut au contraire leur faire sentir avant peu leur tort , & les mettre en état de le réparer. Aujourd'hui rien ne les toucheroit.

D'ailleurs croyez , & j'en ai de très-avérées notions , que le gouvernement est dans le plus grand éveil. Cet incendie à un des coins de Paris , cette espèce de sédition militaire à une autre extrémité , les groupes plus nombreux aujourd'hui , plus populaires que jamais , tout provoque une extraordinaire surveillance.

Tout ce qui me fait supporter plus patiemment l'échec , si c'en est un que nous venons d'essuyer , & c'en est un en effet , puisque nous sommes déçus de notre attente , c'est que tout a été fait , de la part des patriotes , si soigneusement , que pas un , j'estime , ne doit y être compromis. Ce ne sera donc pas à eux qu'on pourra attribuer de conjurer dans ce foutu jour , qu'ils auront , les insensés , les bêtises , la gasconnerie de peindre comme une des belles époques de leur carrière triomphale. Salut.

CH. G (1).

-
- (1) Lettres initiales de la signature *Charles Germain*.

Copie des pièces de Babœuf.

C

9 floréal (1).

Le peuple sans-culotte de Paris, à la Légion de police.

Généreux frères,

Votre signal est entendu, votre démarche est approuvée, votre ferme résolution nous charme. Le moment est-il venu de briser des sceptres nouveaux ? La liberté a-t-elle fixé aux jours où nous sommes le terme de la commune oppression ? Le peuple est prêt.

Non, vous ne nous quitterez pas. Non, vous n'irez pas vous faire immoler sous le fer des esclaves des rois étrangers, complices des nôtres. Voilà ce qu'on vous réserve. Nos tyrans ont fait un affreux pacte avec ceux que nous combattons depuis six ans : ils sont convenus de leur livrer en holocauste tous les fidèles défenseurs de la patrie ; vous méritez nos frères d'être sacrifiés les premiers : vous avez pris les intérêts du peuple ; vous vous êtes récriés avec lui contre tous les attentats de ses oppresseurs ; vous avez manifesté que vous ne voudriez point faire partie de ses bourreaux, à la vue des préparatifs assassins qu'on dispose. Paris bloqué, Paris menacé d'être mis en sang & en feu, parce qu'il se plaint d'être, avec toute la République, affamé, dépouillé, avili ; Paris enfin sous le joug d'une poignée d'usurpateurs barbares, est devenu pour vous un objet de compassion & de vif intérêt. Précieux camarades, il dépend de vous de nous sauver & de vous couvrir de gloire. Vous pouvez prendre l'initiative entre les libérateurs du peuple. Vous la prendrez : vos amis, vos frères, vos épouses, vos parents, réclament qu'en ne vous rendant pas à l'égorgerie qu'on vous a destinée, vous ne les abandonniez point à une autre égorgerie dans ces murs. Vous avez déjà fait entendre la

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

vérité à vos frères séquestrés dans le camp ; votre exemple achevera de les convaincre. Ils apprendront, *malgré* toutes les consignes & les défenses de communication avec les autres mortels, que, dans la lutte du peuple contre ceux qui le gouvernent, c'est le peuple qui a raison. Ils sauront que ce n'est pas lui qu'il faut immoler. Faisons un appel à ces braves, ils vont aussi venir à nous. Quant au peuple, lui-même il le répète ; il est prêt. Ses conducteurs vont lui donner le signal. Il les entend, il est à côté de vous. Ses tyrans se dispersent, la liberté reparoît ; l'abondance, le bonheur ressuscitent ; la République triomphe de toutes parts, & les mesures sont bien prises pour qu'elle ne succombe plus.

Nota. Cet écrit est livré à l'impression, & il sera distribué dans Paris demain matin.

Seizième pièce.

9 floréal, à midi & demi.

Le D. de S. P., à Ch. G.

Nous sommes réunis au nombre de trois, nous recevons ta lettre. Nous t'envoyons un manifeste au nom de la légion, qui sera imprimé demain soir. Communiqué toujours cette minute aux légionnaires meneurs. Nous allons faire de suite une déclaration au nom du peuple, qui sera une réponse au manifeste. Il est important de faire connoître à la légion que le peuple est prêt à la défendre : voilà 6 mille francs. Nous pensons que la légion ne doit pas sortir de Paris, tâche de l'arrêter jusqu'à demain ; nous allons, dans le reste de la journée & dans la nuit, nous mettre en mesure. Vois Fyon & Rossignol (1) ; & dis-nous,

(1) Ces noms sont rayés, moins la première lettre de chacun ; mais ils se lisent aisément dans l'original, de la main de Babœuf.

avant ce soir, s'ils sont prêts : dans le cas contraire, nous prendrions d'autres dispositions.

P. S. Il est important que la voiture chargée de fusils ne parte pas ; tu peux montrer cette lettre aux meneurs dont tu es sûr.

Dix - septième pièce.

9 floréal. (1).

Ce matin, les légionnaires de police, casernés à la Courtille, ont refusé net d'obéir à l'ordre du départ. Les uns prétextent le manque de certains objets de nécessité ; les autres, que leur poste étant, d'après les lois de leur création, la commune de Paris, ils ne le quitteroient pas : les plus énergiques disoient qu'étant les amis du peuple, on vouloit les en séparer ; mais qu'ils ne vouloient pas, eux, s'en détacher. Bientôt sont arrivés ceux qui devoient les remplacer. Les casernés de la Courtille se sont mis sur la défensive. Une espèce d'officier général s'est avancé vers eux, les a harangués. Répétition des mêmes motifs de refus & de résistance. Cependant les deux corps se sont mêlés, ont fraternisé, & les nouveaux ont paru applaudir aux sentimens des autres. Ceux-ci se sont retirés. On prétend que de suite les refusans ont mandé des leurs dans toutes les casernes, pour instruire leurs camarades de leur conduite & les inviter à se joindre à eux pour présenter un corps plus formidable d'opposition. On assure que les députations ont été fraternellement accueillies.

Un citoyen à qui j'ai de la confiance, m'a dit être certain que quelques hommes se disant les envoyés de portions essentielles du peuple, notamment du fauxbourg Antoine, se sont présentés à la caserne de la Courtille, pour protester aux légionnaires de l'attachement du peuple, &

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

les assurer qu'il les soutiendrait. Ces hommes étoient bien vêtus, & point du tout dans le genre ouvrier.

Des patriotes paroissent inquiets, & craignent qu'il n'y ait par là-dessous quelque piège ; d'autres se plaignent que ce qu'ils nomment les meneurs ne profitent pas de cette occasion que leur pétulance révolutionnaire leur représente comme extraordinairement précipitée ; d'autres enfin, & aux yeux de ces derniers ils passent pour modérés, soutiennent qu'il faut y regarder deux fois, veiller, être prêt, & s'en rapporter au zèle, à l'intelligence de ceux qui se sont proclamés les chefs, les éclaireurs du peuple.

A onze heures du matin.

CH. G. (1).

Dix - huitième pièce.

9 floréal à midi précis (2).

La caserne de la Courtille est toujours émeutée, une garde considérable en défend l'entrée. Une grande voiture toute atelée, chargée de fusils, est retenue, malgré les instances des conducteurs qui veulent gagner, d'après l'ordre de route, le prochain logement. Les militaires sont répandus dans les cafés & cabarets voisins de leur caserne, & fraternisent avec ceux que l'on envoyoit en remplacement. Des hommes du peuple bâillent dans les environs ; quelques braves se mêlent à la troupe, & offrent des domiciles à quelques uns des légionnaires. Ceux-ci paroissent décidés à déployer ce soir drapeaux & enseignes & gagner en bon ordre Vincennes, pour s'y confondre avec les bataillons y campés. Cette résolution est-elle bonne ou mauvaise ? c'est ce que discutent quelques bavards : quant à moi, je pense que, si elle peut

(1) Lettres initiales de la signature Charles Germain.

(2) 9 floréal paroît être de la main de Babœuf.

s'effectuer sans résistance, ce ne fera pas pour nous un léger succès. Je vous préviens que je suis seul, tous vos agens étant dans leurs arrondissemens respectifs à étudier le peuple & calmer les hommes que cet impéré mouvement inquiète. Que faut-il que je fasse ?

Je fais que Fion ne néglige rien ; je l'ai vu ce matin, il travaille de son côté : peut-être, en le tenant bien fort en haleine, ne pensera-t-il pas à cette diable de proposition, à laquelle il m'a paru tenir encore, d'admettre parmi vous les trois ex-conventionnels.

Je n'ai à-peu-près pas le sou. Salut, CH. G (1).

A une heure, tout est dans le même état. On voit galoper force ordonnances sur le boulevard, & des chapeaux galonnés qui couvrent des figures bien pâles, bien avalées : il n'y a pas de groupes de ce côté. Des coquins, lâchés sans doute par des pertides, glissoient par-ci par-là qu'on auroit bien tort de soutenir ces légionnaires qui avoient si scélératement foudroyé les citoyens au 13 vendémiaire.

Mais ils ne font pas fortune.

Vite, mes amis, ordonnez, & de la vie à la mort, il n'y a pour moi qu'un fait joyeux de carmagnole, si c'est pour servir les égaux. Salut. CH. G (2).

Au verso de la deuxième feuille est écrit à l'encre : A Gracchus Babœuf. Pressé. Et au crayon : Faites moi parvenir une réponse de suite, ou le plus tôt, chez Guilhem. (Le reste est effacé.)

Dix-neuvième pièce.

Paris, pour la trésorerie.
Genois, pour la monnaie.
Simon, commandant général des Invalides.

(1) Lettres initiales de la signature *Charles Germain*.

(2) *Idem*.

Rossignol, général de l'armée de l'intérieur.

Germain, ministre de la guerre.

Conseil général de la commune, Simon, commandant des Invalides.

Piques, { Reis,
 { Delabelle, pour trouver.

On pourroit singulièrement se servir des femmes, des enfans, en les dirigeant, pour se jeter & se mêler parmi les troupes pour les entraver.

Les citoyennes seront invitées à jeter par les fenêtres tout ce qu'elles pourroient avoir entre les mains.

Choisir un jour où la décade & le dimanche tomberont ensemble.

Il faut, comme au premier prairial, faire mettre sur les chapeaux le signe ralliement : *Constitution de 93*.

Les chevaux, chez Lanchère, rue fauxbourg Honoré ; 2 à 300 chevaux chez Paulé, place Maubert.

Ecole de trompettes, maison ci-devant des Filles de la Charité, vis-à-vis Saint-Lazare, rue fauxbourg Saint-Denis.

Poste-aux-chevaux,

A Saint-Martin | magasin de vin.

Le tocsin du Corps législatif.

Nota. Les mots prairial, ralliement, Lanchère & Paulé, sont barrés dans l'original.

T R O I S I È M E L I A S S E ,
I N T I T U L É E
R É G I M E N T D E F L A N D R E ,
B A T A I L L O N S D E L I G N E E T A U T R E S (1),
Contenant quatre pièces.

Première pièce.

13 floréal (2).

M'étant trouvé hier dans les casernes avec un capitaine du bataillon chargé de cerner la légion de police, je me suis convaincu que l'esprit du soldat n'est pas très-mauvais; qu'en général ils ne sont indisposés contre nous que parce qu'on les a persuadés que notre intention étoit de faire feu sur eux. En conséquence, & comme ils sont déjà inquiets des dispositions de leurs frères d'armes qui sont au camp, relatifs à leur dernière opération, je pense qu'il est urgent de faire au plutôt une brochure pour les dissuader; de leur faire craindre; ainsi qu'ils en paroissent alarmés eux-mêmes; qu'en continuant de s'isoler ainsi du reste de l'armée, ils finiroient par se rendre l'objet du mépris universel de leurs frères-d'armes, & que les jouissances exclusives qui leur sont accordées par les quintumvirs les conduisent infailliblement à leur perte.

Nota. Il est à observer que leur dernière conquête leur a valu l'avantage d'être casernés, fort bien couchés, & de ne pas

(1) Ce titre paroît être de la main de Babeuf.

(2) Cette date paroît être de la même main.

manquer de numéraire, tandis que les autres sont dans la misère & couchent sous la tente.

Deuxième pièce.

B. CON.

LIB.

Paris, 29 germinal, an 4 de la République.

Le D. du S. P.

Au citoyen Griz.... dit Frans-Libre.

Nous avons reçu, le 26 de ce mois, tes observations en réponse à l'instruction insurrectionnelle que nous t'avions fait passer. Nous avons trouvé toutes tes réflexions très-judicieuses, & spécialement les quatre points leviers que tu as estimés propres à seconder les résultats que nous désirons. Nous ne pouvons que t'encourager de t'occuper à faire dans ce sens les petits ouvrages que tu nous annonces, & que nous ne manquerons pas de faire imprimer, comme nous avons fait la lettre à la Terreur.

Nous attendons les autres renseignemens ultérieurs promis par ta même lettre & requis par notre instruction. Il est bon que tous nos collaborateurs en la sainte entreprise du plus éminent triomphe de la démocratie sachent que toutes les inventions atroces des jugulateurs ne sont capables ni de nous intimider, ni de nous déconcerter, ni même de nous ôter la certitude de la réussite. Il ne faut donc pas que ceux qui nous secondent se ralentissent plus que nous (1).

(1) Cette pièce qui paroît être de la main de Babeuf, est intitulée : *Première copie.*

Troisième pièce.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, BONHEUR COMMUN, OU LA MORT.

26 germinal, l'an 4 (1).

*L'auteur de la lettre de Franc Libre, aux frères républicains
du directoire insurrecteur.*

J'ai reçu avec un plaisir inexprimable, frères républicains, les instructions & le brevet d'agent secondaire que votre confiance m'a accordé par l'organe du frère D. T. H. J'espère justifier bientôt l'opinion que vous avez conçue de moi, sinon par mes talens, au moins par mon zèle, ma constance, mon courage, & sur-tout ma discrétion.

A la connoissance particulière que j'ai de Paris, où j'ai demeuré huit ans, je joins celle, plus précieuse encore, de l'esprit militaire, que j'ai étudié sous tous les rapports, en observateur, durant sept ans, & essentiellement durant les campagnes depuis cette guerre: c'est d'après ces connoissances que j'ai cru devoir tracer les réflexions suivantes que je soumets à votre sagesse.

C'est vraiment se tromper que de croire que les mêmes stimulans qui ont opéré l'insurrection des corps militaires en 89, puissent encore servir efficacement pour une nouvelle insurrection aujourd'hui: la machine a une autre forme, donc il faut une autre combinaison de ressorts pour la mouvoir. Je m'explique.

Sous le régime monarchique, le soldat étoit moins esclave qu'il ne l'est aujourd'hui, il est vrai; mais il savoit qu'il étoit esclave, parce qu'on ne lui dissimuloit pas, & que ses officiers n'oublioient rien pour le lui rappeler sans cesse; la

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

distance immense qu'il y avoit entre eux & lui, lui faisoit sentir trop vivement son avilissement.

Il en résulta en 89 que le soldat embrassa la cause populaire bien moins par amour pour la liberté & l'égalité, dont il ne pouvoit avoir alors qu'une idée confuse, que par la haine invétérée qu'il portoit à ses officiers; haine dont l'explosion fut d'autant plus terrible, qu'elle avoit été long-temps comprimée: cette haine, ce levain fut alors, sinon le seul, au moins le plus fort ressort qui fit insurger nos armées, & cette vérité est trop évidente pour être contestée.

Aujourd'hui tout est différent: excepté dans les grades supérieurs seulement, la presque totalité des officiers est composée de ci-devant soldats qui n'ont que leur solde pour vivre, laquelle se réduit pour un chef de bataillon à environ huit sous effectifs par jour; ce qui oblige la plupart des officiers, capitaines & autres, à manger à la gamelle de leurs soldats, & conséquemment à contracter la plus intime familiarité avec eux. Cette égalité de misère entre le soldat & l'officier produit une amitié, un attachement & une confiance réciproques, opposés à ce qui existoit avant 89. Il en résulte que le soldat, habitué, comme tous les hommes, à juger son sort par la comparaison qu'il en fait avec celui des autres, trouve, en considérant ses officiers, qu'il y a trop peu de différence d'eux à lui pour leur porter beaucoup envie; & l'officier qu'on berce de l'espoir d'un prochain meilleur sort, fait partager ce chimérique espoir au soldat: ce qui les console & les endort mutuellement dans une léthargique stupeur. En outre, l'état civil actuel offre à la plupart des militaires un sort pis encore que celui qu'ils éprouvent sous le mousquet en ce moment, ce qui ne contribue pas peu à les tenir servilement sous le joug.

Mais, dira-t-on, parmi les officiers, qui ne sont pas tous des automates, comment ne s'en trouve-t-il pas qui dessillent les yeux de leurs camarades? Comment! la raison en est

simple : tous ceux que le véritable & le seul amour de la liberté avoit fait prendre les armes , se sont , autant qu'ils l'ont pu , retirés du service depuis le 9 thermidor , c'est-à-dire , depuis que la cause qu'ils avoient entreprise de défendre a été renversée. L'impossibilité de se retirer en avoit encore fait rester quelques-uns ; mais le Directoire exécutif , qui ne veut que des êtres essentiellement obéissans , a donné jour à ces derniers de se retirer , par son arrêté du 6 du courant sur la nouvelle organisation de l'armée. Il doit donc en résulter qu'il n'y aura plus désormais pour officiers que de ces êtres qui , dépourvus de fortune , de talens & de ressources , vieilliss d'ailleurs dans l'esclavage , seront incapables de désobéir , par la crainte de perdre des épaulettes qu'ils considèrent comme le *nec plus ultra* de leur bonheur possible ; que de ces êtres enfin qui , sous le règne des rois , se trouvoient honorés de porter les galons de laine sur la manche , & de donner des coups de plat de sabre aux soldats. Voilà justement les officiers qui conviennent aujourd'hui au gouvernement actuel.

Quant aux soldats en général , ce ne sont plus ces brûlans défenseurs de la liberté de 92 & 93 : la majeure partie de ces braves est restée au champ de l'honneur ; la masse de ceux restant est composée de campagnards réquisitionnaires , qui servent la liberté comme les forçats servent sur les galères. Dans un bataillon de quatre cents hommes on a peine souvent à trouver quarante soldats qui sachent un peu lire & écrire. Les jeunes gens des villes un peu instruits ont presque tous trouvé des moyens pour se soustraire des troupes. L'unique objet des vœux de la plupart des soldats [que par erreur on nomme encore volontaires] , leur vœu , dis-je , est de retourner bien vite dans leurs foyers ; & je peux assurer qu'il en est mille qui tiennent si peu à la révolution , qu'ils donneroient volontiers la République pour un gâteau de leur village. Mais aussi nous en avons en revanche environ un tiers qui , soldats par métier & destinés à l'être , n'importe sous quel régime , sont très-propres

à tout quand on fait les employer : ce sont la plupart de vrais crânes , qui entraînent toujours les timides & les apathiques par leur ascendant. Pour mettre ces hommes en mouvement , il ne leur faut pas de beaux ni de longs discours ; du vin & l'espoir du pillage suffisent : sans ces deux choses , il ne faut rien en attendre. La Convention connoissoit bien cette recette : le 13 vendémiaire , elle fut en faire un bon usage.

La troupe à cheval en général est de la classe des derniers dont je viens de parler , sur-tout les dragons , hussards , chasseurs.

D'après ces observations générales , je vais vous tracer les principes généraux que , selon mon avis , il conviendrait d'employer pour opérer la résurrection générale désirée :

1°. Dans nos écrits & discours saper à force les généraux & leurs états-majors , mais ménager les officiers subalternes.

2°. Provoquer sinon la désorganisation des corps , au moins l'indiscipline , le plus possible , afin de pouvoir après opérer , si besoin en étoit , la dissolution.

3°. Parler à-la-fois du pillage des riches & de congés absolus , on saura éluder l'accomplissement des promesses suivant les circonstances ; cependant ne pas trop parler de l'égalité absolue , car les chefs chouans ont prémuni depuis long-temps l'esprit des militaires contre ce système , au point qu'ils le croient non-seulement impossible , mais même en général ils pensent que c'est la marque certaine pour reconnoître les royalistes. Ceci paroitra étrange , mais ce n'en est pas moins vrai.

Et 4°. enfin , lorsque le jour du grand œuvre approchera , il seroit , à mon avis , très-essentiel d'établir des espèces de bals dans des guinguettes voisines des casernes , là où on attireroit les soldats , & là où , en les faisant boire , on montreroit adroitement leur esprit à la hauteur nécessaire.

Je vous offre , frères républicains , ces réflexions dans l'intention de vous consulter. Si vous trouvez mes opinions

bonnes à suivre, je vous prie de me le faire savoir; je vais m'occuper ces jours-ci d'un ouvrage que j'intitulerai Dialogue entre Jambe de bois & Franc-libre. Ce dialogue roulera sur le détail de la misère & de l'avilissement actuel du soldat, comparé au sort dont il jouissoit en 92.

Cet ouvrage, en style soldatesque, sera de près [autant que le loisir me le permettra] suivi d'un autre intitulé: Réponse de la Terreur à Franc libe.

J'ai lu & relu l'instruction, & je la relirai encore pour m'en pénétrer & la suivre ponctuellement.

Salut fraternel.

P. S.

Il est deux heures de la nuit,
la chandelle me manque,
c'est pourquoi j'ai mis un peu de diffusion
& de barbouillage dans la présente,
le temps ne me permettant pas de faire ce que je voudrois.

Je me suis servi de cette feuille de papier, parce qu'il ne me coûte rien, & que je n'ai pas le moyen d'en avoir d'autre.

Quatrième pièce.

17 floréal (1).

F R A N C L I B R E ,

Au Directoire D....

Depuis trois décades j'avois fait de vains efforts pour trouver un frère parmi mes camarades du camp de Grenelle. Je commençois déjà à désespérer de réussir; lorsqu'un heureux hasard m'en a procuré un qui est de nature à m'en procurer bientôt d'autres & des plus solides.

(1) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

Voici le fait.

Je passai hier une partie de l'après-dîner à boire bouteille avec le nommé Montion, lieutenant de mon bataillon [homme à moyens oratoires & militaires, ancien soldat de Flandre]; je le soupçonnois depuis long temps dans les bons principes, & ce fut pour le sonder que je l'amenai à l'écart. Après avoir long temps parlé poliique en général, & l'avoit fait boire assez pour le faire parler [car il est naturellement très-discret], il m'avoua avec cette effusion du cœur, signe certain de la franchise, qu'il n'avoit jamais cessé d'être démocrate, mais qu'il avoit perdu l'espoir de voir de sitôt les républicains se relever, & qu'en conséquence lui & plusieurs de ses anciens amis de Flandre, faisant de nécessité vertu, affectoient de paroître gouvernementistes. Je saisis cette occasion pour relever son courage; & lui avouant que je professois la même manière de penser, je lui fis entendre que je savois, de manière positive, que plus de quarante mille sans-culottes étoient prêts de se lever, & qu'ils auroient renversé les tyrans, s'ils n'appréhendoient d'être dans la nécessité de nous combattre, nous soldats du gouvernement.

J'y ajoutai que tout présageoit que cela n'empêcheroit pas qu'ils s'insurgeroient bientôt, & qu'à coup sûr nous serions victimés comme les Suisses au 10 août. Je n'en dis pas davantage, & cela suffit pour nous faire conclure entre nous, 1^o. qu'il verroit aujourd'hui trois de ses anciens amis qu'il connoissoit à fond, & les engageroit à se lier avec lui pour préparer la troupe à seconder le peuple au moment décisif; il me fera connoître ses amis, sans me faire connoître d'eux; il leur dira [chose essentielle] & assurera qu'il y en a déjà 300 de gagnés, mais qu'il est convenu qu'on ne se connoitra que de quatre en quatre, pour éviter l'effet d'une trahison: par apperçu le nombre pourra se monter à quinze ou vingt, dont trois officiers seulement [car c'est le grade le moins abordable]. Quand ce petit noyau sera formé, je leur ferai

passer à chacun environ mille francs en assignats, pour gagner les soldats, & répandre l'insubordination. Voici où j'aurai cet argent [car c'est là, à mon avis, le grand levier] : 1°. j'ai dans les mains d'un de mes frères à Abbeville, 35,000 livres en assignats; je les vais faire venir, la lettre est déjà en route. 2°. J'ai un cousin germain, nommé Ponticourt; notaire, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, que je vois rarement parce qu'il est très-riche. & conséquemment grand royaliste; il m'a souvent fait l'offre de m'avancer de l'argent pour m'équiper autrement que je fais, parce que, dit-il, j'ai plus l'air d'un sans-culotte que d'un capitaine: j'ai toujours méprisé ses offres autant que sa personne, sans cependant me fâcher avec lui, par certains égards pour son père, &c. J'irai trouver ce cousin, je lui conterai que je viens d'être nommé employé aux bureaux de la guerre, & je lui demanderai qu'il me prête une dizaine de mille francs pour m'équiper; ce qu'il fera avec zèle.

QUATRIÈME LIASSE,

INTITULÉE

BATAILLONS

INTRA MUROS ET EXTRA MUROS (1),

Contenant une seule pièce.

Ég. B. Com. Lib.

Paris, 25 germinal, l'an 4 de la République.

Le D. de sal. pub.

Au C. Van....

Notre organisation, de laquelle tu es déjà prévenu, repose sur deux principales bases, l'une d'agence civile;

(1) Ce titre paroît être de la main de Babœuf.

l'autre

l'autre d'agence militaire. Connoissant tes talens sous les deux rapports, nous avons cru devoir te confier la double mission d'agent civil & d'agent militaire. Leur coïncidence te les rendra toutes les deux faciles. Voici d'abord la commission militaire; tu auras l'autre demain. (1)

CINQUIÈME LIASSE,

INTITULÉE

BATAILLONS

DES ENVIRONS DE FRANCIAC, (2)

Contenant une seule pièce.

Ég. B. Com. Lib.

Paris, 25 germ., l'an 4 de la lib.

L. D. de s. p.

Au cit. Mas.

Notre organisation, de laquelle tu es déjà prévenu, repose sur deux bases principales, l'une d'agence civile, l'autre d'agence militaire. Connoissant tes talens sous les deux rapports, & la position favorable où tu te trouves pour les remplir toutes deux, nous avons cru pouvoir te les confier ensemble, d'autant mieux qu'elles coïncident dans leurs moyens d'exécution. Voici d'abord la commission militaire, demain tu auras l'autre. (3)

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

(2) Ce titre paroît être de la même main.

(3) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

Copie des pièces de Babœuf.

D

SIXIÈME LIASSE,

Contenant vingt-quatre pièces.

Première pièce.

Il falloit d'abord soutenir le gouv. contre les reb. Il faudra maintenant soutenir les pat. contre le gouv.

On exig. de chacun de ceux qu'on réarmoit, son nom, sa section, sa demeure. Est-ce p^r. f^rs. une liste de proscription, se demandoit-on, ou pour récompenser le dévouement? Cette mesure empêcha la célérité du réarmement, & l'on demeura dép. 6 ou 7 h. du matin jusq. 4 du soir pour armer 2 m. répub. La maj. des p^{tis}. ne font d'autre réflex. que celle de vaincre.

Un placard intit. *Loi* frappa les regards. Les agit., y est-il dit, répandront dans les sections que la C. réarme les terr. Le fait est faux, & la C. déclare qu'elle voue ég. une haine aux partis de la terr. & aux royal....

Cessé bien mérité de la patrie, les terroristes du Bon Paris.

| | | |
|---------------------------|---|---|
| Maréchal . . . | } | Pistolets, poignards. |
| | | Manifeste à Maréchal. |
| Didier | } | Le cachet. |
| Lh ⁿ | } | Lh ⁿ . les copies, les j ⁿ . |
| | } | Morel est-il revenu chercher des collections de tous les n ^{os} .? |
| | } | Va chercher des chansons chez Poisson. |

24 de Dut. Si v^s. n'ér. pas la cause de la lib. & de l'ég. Journaux royalistes qui ont précédé & annoncé la conspiration; autres preuves également manifestes qui la fai-

soient pressentir aux esprits clairvoyans Voleurs dans toutes les prisons

Plan d'attaque des rebelles . . . Trahison de Menou, à qui la C^{on}. avait donné une armure . . . C^{on}. défendue par les patriotes qu'elle avait égorgés . . . Mot de Lanjuinais au moment du combat: Epargne l'effusion du sang. Vois les

Résultats qui doivent rendre la victoire des patriotes vraiment utile & décisive pour eux & pour la R^{que}.

B A T. S A C R É.

Ant. Fréron. Qu'est devenue la jeunesse? f^{on}. au f. fils de guillotinés. Le p^{er}. 1^{er}. mouvt. viv. la C. v. la R. Embrass-nous; on s'embrasse, on tire.

Terreur nouvelle.

S. de

Le canon grondoit encore. Désarm. des terr. prév. des crimes du gouv. Ranimer l'espoir. #.

(Une ligne & un mot illisibles n'ont pu être écrits.)

† Qu'induire de ce tendre intérêt? (1)

Deuxième pièce.

Rue & porte du Bacq, la dernière porte en montant près la porte, grande porte & petite; frapper à la petite.

Troisième pièce.

Les députés (2)

| | | |
|--------------------|-----------|------------------|
| Tribunal de Brest. | Choudieu. | Lay, adjudant. |
| Verzeuil. | Amar. | Fabre, adjudant. |

(1) Cette pièce informe est de plusieurs écritures, & partie de celle de Babœuf.

(2) Ces mots paroissent être de la main de Babœuf.

Raguecy.
Polis.

Vadier.
Vouland.
Huguet.
Fayau.
Challes.

60 fabres.
Vincennes.
Jory, adjudant.
(Les deux derniers
noms ci-dessus
sont rayés.)

Fiquet (1).
1. Guilhem.
2. Bouin.
3. Ménéffier.
4. Paris.
5.

Quatrième pièce. (2)

1. Morel. †. 1.
2. Bodmam.
3. Ménéffier.
4. Bouin.
5. Guilhem.
6. Fiquet.
7. Paris.
8. Cazin.
9. Deray.
10. Pierron.
11. J. Bodson. †. 3.
12. Morroy.

Van. †. 2.

Vacrez.

(Au dos est écrit: Rue Neuve-Médéric, n^o. 488.)

Cinquième pièce.

Il en fut bien puni!.... le plus dur esclavage
De ce peuple avili fut le juste partage;

(1) Ces noms paroissent être de la main de Babœuf,
(2) Cette pièce paroît être de la même main,

Trente siècles à peine ont allégé ses fers:
L'opprobre le poursuit au bout de l'univers.
Source de tant de maux, exemples mémorables,
Gravez-vous dans nos cœurs en traits ineffaçables!
Vivre libre ou mourir, c'est notre unique choix;
Qui pourroit hésiter, outrageroit les lois.
Sur les bords du Niger qu'il cherche une retraite;
La France de son sein pour jamais le rejette.....
Comment un peuple né pour être souverain
Courberoit-il son front sous un sceptre d'airain?
Des âges écoulés l'homme a suivi les traces;
Et si j'ai bien jugé leur ardeur magnanime,
Sur leurs fronts rayonnans j'ai lu cette maxime:
« Qu'un cœur républicain réunit à-la fois
» L'amour de la patrie & la haine des rois. »



Bon pour imprimer mille exemplaires.
PLEUV.

Sixième pièce. (1)

(Sur une enveloppe cachetée de noir.)
Pelletier,
Mithiviers,
Mithois,
Fancher.

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

Septième pièce. (1)

D I S T R I B U T I O N.

24 Germinal.

Fait. Lettre de Franc-Libre à son ami la Terreur.

25.

Fait. N^o. 42 du Tribun du peuple, & Doit-on obéissance à la constitution de 95 ?

27.

Fait. Soldat ; arrête encore, & l'Adresse du Tribun à l'armée.

29.

Fait. N^o. 6 de l'Éclaireur, & la Lettre de B. en réponse à M. V.

Premier floréal.

L'écrit de Bouin.

3 floréal.

Le Dialogue de Bodfon, & le n^o. 7 de Félix Lepelletier.

5 floréal.

Lettre de B. à Antonelle.

7.

L'homme libre de 95.

9.

Sujet à méditer promptement.

11.

L'adresse aux départemens.

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babeuf.

Huitième pièce.

É G A L I T É. LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, floréal, l'an 4^e. de la République.*Le Directoire de salut public aux agens des douze arrondissemens.*

Citoyens,

Neuvième pièce. (1)

É G A L I T É. LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, le 14 floréal, 4^e. année républicaine.*Le Directoire insurrecteur de salut public aux agens des douze arrondissemens.*

Tenez

Dixième pièce. (2)

Circulaire.

Paris, l'an 4^e. de la République.*Le Directoire aux agens.*Toutes les mesures sont prises ; la mesure des crimes des tyrans est comblée : *il faut insurger.*

Voici les ordres & instructions auxquels nous vous prescrivons de vous conformer exactement.

N^o. Demain matin, à heures, vous ferez sonner le tocsin dans toutes les sections de vos arrondissemens, & retentir dans

(1) Cette pièce est constatée être de la main de Darthé.

(2) Cette pièce est constatée être de la main de Buonarotti.

les rues le plus grand nombre de trompettes que vous pourrez vous procurer. Le général en chef vous en enverra après le commencement de l'insurrection, s'il peut s'emparer de l'endroit où elles sont déposées. Il seroit bon que les pelotons, ou tout au moins les arrondissemens, fussent précédés dans leur marche par des trompettes.

2°. Au même moment vous ferez afficher & répandre avec profusion les manifestes que nous vous envoyons : lever la masse du peuple par le moyen de vos agens que vous aurez prévenus.

3°. Vous ferez répandre au même instant le bruit que les Conseils & le Directoire veulent sortir de Paris, faire marcher sur cette ville une armée, & rendre un roi à la France.

4°. Le Directoire a nommé les citoyens ci-après pour généraux du peuple pendant l'insurrection ; savoir,

Général en chef

Général divisionnaire

Pour le f. Antoine.

(Ici sont quatre H placées perpendiculairement.)

Vous les ferez reconnoître d'abord par les subalternes que nous avons choisis, & ensuite par le peuple entier, & vous veillerez à ce que leurs ordres soient exactement suivis.

5°. Vous trouverez ci-joint la liste des citoyens de vos arrondissemens respectifs, que, d'après les renseignemens transmis par vous, nous avons cru les plus propres à conduire le peuple à la conquête de ses droits. On divisera le peuple par pelotons ; chacun d'eux en commandera un : le citoyen désigné comme chef commandera l'arrondissement ; les sous-chefs commanderont les sections.

6°. Vous préviendrez immédiatement les chefs d'arrondissement, auxquels vous ferez connoître les noms des généraux auxquels ils devront obéir, & vous leur enjoindrez en même temps de prévenir les sous-chefs à se tenir prêts, sans leur rien dire davantage : le même avis sera donné

aux commandans de pelotons dont vous êtes très-sûrs ; les autres ne seront prévenus qu'au moment. Vous êtes libres de ne pas employer les commandans de pelotons sur lesquels vous pourriez avoir conçu des doutes.

7°. Vous remettrez aux chefs, sous-chefs & commandans de pelotons, les guidons indiqués dans le manifeste.

8°. Vous leur donnerez ordre de s'emparer immédiatement, & à quelque prix que ce soit, des armes & munitions qui se trouvent chez les adjudans & aux chefs-lieux des sections.

9°. Vous ferez réunir en corps tous les canonniers qui se présenteront pour être prêts à exécuter les ordres des généraux.

10°. Vous choisirez des patriotes énergiques auxquels vous confierez le soin de haranguer & électriser le peuple.

Vous tirerez en même temps parti de l'éloquence pathétique & persuasive des femmes, que vous dirigerez, comme nous vous l'avons déjà dit dans nos précédentes instructions, vers les soldats, auxquels elles présenteront des couronnes civiques, en les exhortant, par toutes les considérations puissantes qu'elles peuvent employer, à se confondre dans les rangs du peuple.

11°. Dès le commencement de l'effervescence, vous l'encouragerez en faisant répandre le bruit que déjà les camps de Grenelle & de Vincennes se sont rangés au parti du peuple. (1)

Lorsque les soldats fraterniseront avec le peuple, il est nécessaire qu'ils se mêlent dans les rangs des sans-culottes, & qu'ils ne marchent ni en corps ni sous la direction de leurs officiers.

12°. L'ordre sera par vous donné aux chefs & commandans d'entraîner ou dissiper par la force tous les individus qui voudroient se rallier aux ordres du gouvernement, & sous le commandement des officiers de la garde

(1) Ce paragraphe & le précédent paroissent être des renvois de la main de Babeuf.

nationale. On arrêtera toute ordonnance ou messager porteurs d'ordres de quelque autorité actuelle que ce soit.

13°. Vous aurez soin de suivre & rallier la masse de votre arrondissement : vous donnerez l'exemple du dévouement & du courage, & vous nous rendrez compte par des exprès tous les quarts-d'heure de l'état des choses.

14°. Si les généraux ordonnent à la masse de votre arrondissement de se séparer, vous suivrez la partie la plus considérable, & confierez la surveillance de l'autre à un citoyen zélé dont vous nous donnerez immédiatement le nom, & auquel vous donnerez l'ordre de nous rendre également compte tous les quarts-d'heure.

15°. Vous communiquerez toutes vos instructions au sans-culotte qui mérite le plus votre confiance, pour qu'il vous remplace dans le cas qu'il vous arrive quelque accident.

16°. Vous ordonnerez de notre part à trois membres des comités révolutionnaires de chaque section de votre arrondissement qui étoient en exercice au 9 thermidor, & qui se sont conservés les plus purs, de rentrer en fonctions au premier coup de tocsin. A leur défaut vous choisirez d'autres patriotes; vous les chargerez de prendre de concert avec vous toutes les mesures pour l'exécution de l'acte insurrectionnel : il faut surtout qu'ils s'occupent des articles concernant les boulangers & les vivres à porter au peuple.

17°. Vous leur ordonnerez aussi de mettre sur-le-champ en réquisition les chevaux, mulets & chariots nécessaires au transport des vivres, des munitions & des blessés.

En vous emparant des magasins de farine, vous aurez soin d'y établir immédiatement un garde-magasin, & de faire continuellement approvisionner les boulangers environnans.

18°. Au moment de l'insurrection, vous enverrez sur-le-champ auprès de nous dix sans-culottes armés & bien déterminés de votre arrondissement : ils serviront à porter les ordres, & à la dernière extrémité nous nous ensevelirons avec eux sous les ruines de la liberté.

19°. Le Directoire insurrecteur tiendra ses séances au f. n°.

20°. La Convention nationale sera par lui installée immédiatement après l'insurrection commencée, au même f. n°.

Vous ferez connoître son existence.

21°. Vous veillerez à ce que les ordres des généraux pour la garde des barrières soient exactement exécutés, & vous aurez grand soin que les ponts soient gardés, & que toute communication soit interrompue entre les autorités actuelles.

22°. Vous profiterez du premier moment pour porter le peuple de chaque arrondissement à se rendre en masse auprès de nous pour concourir à la présentation de la liste des démocrates qui seront adjoints à la Convention nationale, & pour appuyer les lois populaires & régénératrices qui seront à l'instant proposées par nous, & combinées de manière qu'elles ne laisseront plus un seul citoyen malheureux. (1)

Dix-septième pièce. (2)

Ecrire & se tacher : que perf. ne se laisse prendre : pillage des Tallien : les 73 : haine contre Paris.

(Deux lignes écrites & rayées.)

(1) Cette pièce est de la main de Buonarotti, & les dernières lignes paroissent de celle de Babœuf.

Les onzième, douzième, treizième, quatorzième & quinzième pièces sont des copies semblables à la dixième précédant celle-ci, & paroissent être de la main de Pillé.

La seizième pièce est semblable à la huitième de la présente liasse, & paroît de l'écriture de Pillé.

(2) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

Dix-huitième pièce. (1)

Supplément à la liste des hommes propres à commander.

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Section , Gardes- françaises. | Muguet , rue Champ - Fleury , n ^o . 92. | Capitaine de canonniers. |
| Brutus. | Lambert, rue Neuve Eustache. | Ex-comman- dant de ba- taillon. |
| | Thevenard , passage du Saumon. | Thevenard, ex- capitaine de canonniers. |
| | Mirau , rue Montorgueil, à côté du passage du Saumon, n ^o . 18. | Ex-offi. |
| Contrat- Social. | Thouveninm, archand épinglier, rue Montmartre , près celle de Jean-Jacques Rousseau. | Fera marcher les canon- niers de sa compagnie. |

Dix-neuvième pièce.

Peuple triomphateur !

1. M. 9.
2. B. 9.
3. M. 9.
4. B. 9.
5. G. 9.
6. F. 9.
7. D. 9.
8. C. 9.
9. P. 5.
- 10.
11. B. 9.
12. M.

(Au dos est écrit :) (Neuf mots rayés & soulignés.)

Loyers, locataires.

Pénurie. Propos de Félix pour l'argent.

Ecrits, n^o. 5 de l'Eclaireur.

(Deux lignes rayées.)

A Blois le Directoire avoit, dès le 15 ventôse, fait dif-
foudre la réunion.

L'adresse aux soldats !

Blocus de Paris. Soldat, arrête encore.
Proclamations aux armées. Paris. Com-
ment traité. Légion de police.

Mort. Peuple, nous la bravons.

Il n'y a qu'eux qui peuvent vivre. — Che-
vaux. Mourir. — Faire mourir les hommes &
les chevaux pour atténuer la guerre. — Cinq
mille aux galères. — Peut-on craindre la mort
quand on vous la présente par-tout ? — Pargues
en prison. — Fléaux de la terre. — Punis sé-
vèrement s'ils parlent à des b. geois. — Lettre
aux soldats pour leur dire ce qui se passe. — On
y a ses fils, ses pères, ses parens; on ne peut les
voir. — Lettres des assiégés aux assiégeans...
Une mère les larmes aux yeux a été, on lui a
refusé barbarement l'entrée. Il y en a qui ne sont
pas du camp. Leur dire que ceux-là sont au
pas.

Défarmer les fabres.

Citoyens ! si, pour commander l'intérêt des audi-
teurs, il faut, dans le sujet d'un discours, des choses de la
plus haute importance, jamais orateur n'a dû être écouté
avec autant d'attention que je vais l'être. Je la réclame en-
core cette attention, je (quatre mots rayés) te la demande
& veux t'y préparer d'avance, peuple heureux, par ce jour
qui nous éclaire. Je veux chercher à l'augmenter en t'aver-
tissant que les choses que j'ai à te dire t'importent encore
plus que la sublime conquête que tu viens de faire. Enfin,

(1) Constatée être de la main de Buonarrotti.]

si la confiance dans celui qui parle & dans ceux au nom desquels il parle, peut encore accroître le degré d'application dans ceux qui écoutent, je ne crois pas m'éloigner de ce but en annonçant que tu entends en ce moment l'organe du comité insurrecteur de salut public.

Peuple libre encore une fois! peuple dégarrotté & victorieux! livre-toi sans contrainte à tes transports (*neuf mots rayés*): *tes maîtres ne sont plus*. Il est passé, ce temps où en leur présence & lorsqu'ils traitoient de ta liberté, de ton existence, de tes intérêts les plus chers, ils vouloient faire de toi un vil automate: nous ne te disons pas, nous, de ne (*deux mots rayés*) donner aucun signe d'approbation ni d'improbation. Peuple souverain! si nous te trahissons, si déformais nos paroles étoient aussi les avant-courrières de notre perfidie & de nos crimes, au nom de la patrie & de la liberté, ne nous laisse point les achever: sur-le-champ, blâme-nous! punis-nous!

Je crois encore convenable à mon exorde, Peuple français, de te déclarer ici quels sont les membres de ce comité insurrecteur de salut public, au nom duquel je t'adresse la parole! Voici leurs noms.

France! c'est toi toute entière qui m'entends! Et toi, mon auditoire, qui composes avec nous les premiers libérateurs, je t'ai promis, ainsi qu'à elle, de dire des choses dignes de ce grand jour, des choses plus intéressantes encore que l'insigne triomphe qu'il a éclairé; je dirai & je proposerai les choses qui garantiront au peuple qu'il ne pourra plus perdre les fruits de ce triomphe.

C'est toujours au peuple que je m'adresse: je ne vois encore que lui ici: on a parlé, dans l'acte insurrectionnel, d'une représentation; elle n'existe point encore, puisqu'elle n'est point encore reconnue; elle n'existe point encore, puisque le peuple, encore en insurrection, exerce toujours lui-même ses droits; que tout autre pouvoir dispaçoit devant le sien: elle n'existe point encore, puisque les fruits de l'insurrection ne sont point encore cueillis, ni même assurés au

peuple. Citoyens, saisissez bien cette circonstance. Que d'anciens prestiges ne vous fassent point illusion; c'est vous qui êtes ici, je n'y vois point de sénat; c'est à vous, par conséquent, à vous tout seuls que je vais parler; &, je le répète, il est utile, souverainement utile, que vous vous en pénétriez bien. Le moment est précieux, il est unique, il ne se représentera plus; de l'usage que nous allons en faire, peut dépendre notre sort perpétuel. (1)

Vingtième & vingt-unième pièces. (2)

Vous connaissez, citoyens, les efforts de quelques démocrates en faveur du recouvrement des droits du peuple.

Vous savez qu'à travers les proscriptions & les échafauds, nous eûmes assez de courage & d'intrépidité pour plaider la cause sacrée de l'humanité, & que nous avons continué jusqu'à ce jour d'affronter tous les dangers pour former un parti d'opposition contre la tyrannie.

A l'époque de vendémiaire, nous ne sortîmes des cachots où nous avions mérité d'être ensevelis par elle, que pour la réattaquer audacieusement; alors le feu sacré étoit éteint; la masse du peuple étoit royalisée; la colonne des patriotes, abattue, fatiguée, dégénérée dans les cachots, se trouvoit trop heureuse d'en être sortie; lorsqu'elle ne s'y étoit point abattue, elle étoit disposée à pactiser avec un gouvernement atroce & usurpateur, à le servir même, à accepter ses plans. Si quelques hommes encore dignes de la liberté leur représentoient tout ce que ce traité avoit de déshonorant & de honteux, la plupart s'en excusoient par quelque chose de plus honteux encore: ils disoient avoir leur arrière-pensée, & qu'ils ne fraternisoient avec

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babeuf.

(2) *Idem*,

leurs ennemis que pour surprendre leur confiance, afin de pouvoir, quand ils seroient assez forts, les étouffer.

Nous voulûmes apporter plus de loyauté dans la guerre de la vertu contre le crime. Nous attaquâmes ce dernier de front, nous l'attirâmes, nous fîmes jouer aux républicains un rôle plus digne d'eux, nous les rendîmes à leur primitive dignité, nous déroyalisâmes aussi le peuple; nous le désabusâmes de la fausse opinion par laquelle les scélérats l'avoient induit à croire que le triste état où ils l'avoient réduit, étoit le résultat du système républicain; nous parvînmes à démontrer au peuple qu'au contraire c'étoit le résultat des atroces réminiscences du royalisme, & du dépérissement de l'édifice de la République, qui, s'il pouvoit être achevé, procureroit le *maximum* du bonheur.

Nous eûmes l'avantage (*un mot rayé*) d'amener le but où (*un mot rayé*) nous tendions par cet endoctrinement, celui de disposer les patriotes & la masse du peuple à renverser le gouvernement tyrannique qui existe, pour en substituer un plus digne de la grande révolution que les Français ont eu le courage d'entreprendre.

Nous avons senti que des journaux révolutionnaires ne suffisoient pas pour nous conduire à notre fin. Nous avons cru devoir, il y a déjà plusieurs mois, nous réunir en comité de plusieurs démocrates courageux, nous organiser insurrectionnellement, & organiser autour de nous tout ce qu'il faut pour parvenir à consommer une insurrection.

Nous avons fait beaucoup de choses pour cela; nous croyons avoir rassemblé (*trois mots rayés*) la très-grande partie des matériaux, & préparé presque toutes les dispositions nécessaires pour un tel objet.

Nous avons des renseignemens sur les lieux où sont des munitions & sur les moyens de s'en saisir.

Nous avons des listes des patriotes, des hommes à caractère de tout Paris; nous avons les moyens de faire lever le peuple au premier signal.

Nous

Nous avons le dénombrement, le nom, la demeure, la notice des crimes de tous les scélérats qu'il faut abattre.

Nous avons plus, nous avons une organisation d'agens civils & militaires tout disposés à agir. Nous avons tout imprimé le manifeste de notre insurrection.

Elle étoit toute prête à éclater, lorsque des renseignemens qui nous sont parvenus & des observations qui nous ont été faites, nous ont portés à quelques sérieuses réflexions.

Nous devons vous parler très-franchement: nous avons résolu, pour faire cette insurrection, de nous passer de tout ce qui avoit appartenu aux différentes assemblées nationale. Etrangers à toutes factions, ne travaillant que pour le peuple, nous avons cru que nous ne pourrions mieux faire que d'éloigner de son gouvernement tout ce qui pourroit y apporter d'anciennes passions ou d'anciens préjugés dans le cas d'être nuisibles à sa complète régénération.

Vous souffrirez de nous, citoyens, quelques vérités un peu fortes, elles tiennent toujours à notre extrême franchise. Nous reprochions aux montagnards de n'avoir pas fait entièrement leur devoir dans la mission qu'ils avoient reçue du peuple: nous leur reprochions de n'être pas morts pour le soutien de ses droits.

Nous craignons encore qu'en les appelant de nouveau au timon de la législation, l'on ne vît renaître les querelles & les déchiremens, fruits naturels des anciens points de dispute dont les sermens existent toujours dans les têtes de la plupart d'entre eux.

Nous nous persuadions enfin de pouvoir tout faire & mieux faire sans eux.

Nous croyons avoir acquis, dans ces derniers jours, sinon la preuve, du moins la forte présomption du contraire, & nous n'avons pas voulu risquer la perte de la patrie.

Il nous a été fait plusieurs ouvertures par lesquelles on nous a dit que, travaillant de votre côté dans les mêmes vues que nous, vous desiriez que nous réunissions nos efforts.

Copie des pièces de Babœuf.

E

Nous nous sommes déterminés à accepter (*deux mots rayés*) cette proposition, d'autant que nous avons craint que vos mesures & les nôtres ne s'entre-choquent & ne se nuisent, & , puisqu'il faut le dire, qu'au moment décisif vous ne veniez vous mettre à travers nos projets, & qu'il n'en arrive que diverses compagnies de défenseurs du peuple ne se trouvent en désaccord & n'ajoutent une guerre entre eux au par-dessus de toutes celles que la République a à soutenir contre toutes ses différentes espèces d'ennemis (*deux mots rayés*). Un tel malheur & toutes ses suites nous ont effrayés. Nous avons résolu de les prévenir en (*deux mots rayés*) nous réunissant à vous. Nous vous avons appelés pour vous transmettre cette décision. Nous désirons qu'elle vous soit agréable, que nous puissions bien nous entendre, bien réunir & combiner nos moyens pour sauver le peuple & l'arracher à la tyrannie : oublions tout pour atteindre ce but heureux.

Vingt-deuxième pièce. (1)

Ceux à qui le discours que je vais prononcer s'adresse font moins les hommes qui se disent ici Convention nationale ; c'est moins à eux, dis-je, que mon discours s'adresse qu'au peuple. Voici la première fois que le tribun de la France a l'avantage de parler au milieu de ceux qu'il a concouru à arracher de la griffe des tyrans. Il sera écouté d'eux avec toute l'attention que méritent les moyens qu'il va leur donner pour ne plus retomber sous la tyrannie.

Citoyens ! la victoire de ce jour étonnera les générations ; elle ébranle déjà l'Europe, elle affranchira l'univers ! J'ai une grande question à vous faire : voulez-vous n'en pas perdre le fruit ?

Eh bien ! il faut savoir la consolider.

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

(*Sur le second recto de cette feuille est écrit :*)

Dérogation aux principes.

Agitation dans les départemens.

Etablissement des seuls Conv..

2°. du Conseil exécutif.

Organisation de la Constitution.

Avec cette manière de penser, la Montagne a perdu la patrie.

Les prétendues objections feroient douter des sentimens des objectans.

Vingt-troisième pièce. (1)

Réunion de la Convention.

Adjonction d'un membre par département.

Faire délivrer sans délai aux défenseurs de la patrie le milliard des biens nationaux.

Administration nommée pour la distribution de ces propriétés.

Faire délivrer au peuple les autres biens nationaux.

Administration pour cet objet.

Former des logemens aux malheureux dans les maisons des contre-révolutionnaires ; en prélever des objets de luxe, les seuls bijoux & argenterie.

Suspendre provisoirement l'exécution de toutes les lois & arrêtés du gouvernement qui ont existé depuis l'horrible journée de thermidor.

Casser & annuler toutes les radiations de listes d'émigrés, depuis cette époque, sauf à reviser. Tous les scélérats qui font entrés sur le territoire seront tenus de le quitter dans la huitaine qui suivra la promulgation de la loi.

Reconstruire la salle des jacobins ; y faire travailler Fréton,

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

Delecloy, Tallien, & tous ceux qui ont concouru à sa démolition.

Paquets de la poste ouverts par la commission.

Rendre responsables les chefs de la force armée du sang qui seroit répandu.

Vingt-quatrième & dernière pièce.

Mets à côté du nom des citoyens ci-après désignés, de quels départemens ils sont :

Sylvain Maréchal, Bibliothèque Mazarine.

Dumoulin, section de Bon- Conseil.

Monroy, de l'Observatoire.

Laboureau, rue de la Harpe.

Robin, l'orateur des campagnes.

Gonnet, des Gardes-Françaises.

Legras, cordonnier, rue Montorgueil, section du Contrat-Social, n^o. 75.

Vacret.

Geoffroy, cordonnier.

D'Olivier de Beauchamp.

(1)

Dardel, de la section des Thermes ou des Plantes.

Bacher, panthéoniste.

Chapelle.

(1) Une ligne rayée où on lit cependant *Joseph Bodfon*.

S E P T I È M E L I A S S E ,

I N T I T U L É E

T R A V A I L G É N É R A L (1) ,

Contenant cent pièces.

Première pièce.

Liste des démocrates à adjoindre à la Convention nationale (2).

| | |
|----------------------------|--|
| Ain | Tissot, de Trévoux. |
| Aisne | Brutus Meignet, de Réunion-sur-Oise. |
| Allier | |
| Basses-Alpes | Debez, fils. |
| Hautes-Alpes | |
| Alpes maritimes | Tyranty. |
| Ardèche | |
| Ardennes | Jorry de Sedan. (<i>Ce nom est rayé dans la pièce.</i>) Dubreuil, de Givet. |
| Arriège | |
| Aube | |
| Aude | Ch. Germain, de Narbonne. |
| Aveyron | |
| Bouches-du-Rhône | Antonelle, d'Arles. |
| Calvados | Debon. |

(1) Ce titre paroît être de la main de Babœuf.

(2) Ce titre paroît être de la main de Babœuf. La pièce est constatée être de celle de Buonarotti. En général, plusieurs noms sont de la main de Babœuf et de mains différentes. Celui de Charles Germain paroît être mis par lui-même.

| | |
|-------------------------------|---|
| Cantal | |
| Charente | |
| Charente-Inférieure | |
| Cher | |
| Corrèze | |
| Côte-d'Or | |
| Côtes-du-Nord | |
| Creuse | |
| Dordogne | |
| Doubs | |
| Drôme | Foret de Valence. |
| Eure | |
| Eure-&-Loir | Massard. (<i>Ce nom est raturé.</i>) |
| Finistère | Brandin. |
| Gard | Courbis. † |
| Haute-Garonne | Baby. |
| Gers | Homoga. |
| Gironde | Collombet de Frejus. |
| Golo | Ramarone. |
| Hérault | Rous, district de Montpellier. |
| Ille-&-Vilaine | Massard de Rennes. |
| Indre | |
| Indre-&-Loire | |
| Isère | Fiquet. (<i>Nom rayé.</i>) |
| Jura | Topino-Lebrun. |
| Landes | Maréchal. |
| Liamone | Buonarrotti. |
| Loir-&-Cher | Deschamps de S. O. |
| Loire | Chanat de St-Chaumont. |
| Haute-Loire | Dumoulin, f. de Bon-Conseil, (<i>Ce nom est rayé.</i>) |
| Loire-Inférieure | Monroy. |
| Loiret | Lagnette (<i>nom rayé</i>) & Pillé de Montargis. |
| Lot | |

| | |
|-------------------------------|---|
| Lot-& Garonne | Laboureau. |
| Lozère | Robin l'O. des C. |
| Maine-&-Loire | Joseph Bodfon. |
| Manche | Delalande, imprimeur à Cou- tances. |
| Marne | Drouet. (<i>Nom raturé & presque illisible.</i>) |
| Haute-Marne | Jacques Roux de Frejus. |
| Mayenne | Philip de Nancy. |
| Meurthe | Renaud, de Bar-sur-Ornain. |
| Meuse | |
| Mont-Blanc | Gonnet, des Gardes-Fraïes. |
| Mont-Terrible | Legras. |
| Morbihan | Trottebar de Metz. |
| Moselle | Delaure Tenaille de Cla- mécy. |
| Nièvre | Guill. de Cambray. |
| Nord | Meneiffier de Builes. |
| Oise | Vacret. |
| Orne | Darthé de Saint-Pol. |
| Pas-de-Calais | Lavigne. |
| Puy-de-Dôme | { Merle, général de brigade, armée des Pyrénées-Occi- dentales. |
| Basses-Pyrénées | Bouzigues. |
| Hautes-Pyrénées | |
| Pyrénées-orientales | Reiz, de Strasbourg. |
| Bas-Rhin | Geoffroy. |
| Haut-Rhin | Roche, de Lyon. |
| Rhône | |
| Rhône-&-Loire | |
| Haute-Saone | |
| Saone-&-Loire | Pelletier Felix, d'Autun. |
| La Sarthe | |
| Seine | Didier, de Choisy. |
| Seine-Inférieure | D'Olivier de Beauchamps. |

| | |
|-------------------------|---|
| Seine-&-Marne | Lamberti, de Melun. |
| Seine-&-Oise | J. Lepelletier (<i>nom rayé</i>) Tifot. |
| Deux - Sèvres. | Toulotte, de Saint-Omer. |
| Somme | Babœuf. |
| Tarn | { D'Auvergne (<i>mot raturé</i>). Sèbe, chirurgien, district de la Cause. |
| Var | Marte, de Fréjus. |
| Vaucluse | Agricole Moreau, d'Avignon. |
| Vendée | T. Soureau, de Saint-Omer. |
| Vienne | Belmezei, de Poitiers. |
| Haute-Vienne | |
| Vosges | |
| Yonne | Montête, d'Auxerre. |

Au second recto de la feuille est écrit : C. Guilhem, à la Poste, administrateur, Dardel & Naudon, du douzième arrondissement.

Seconde pièce (1).

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

| | | |
|--|--------------------------|---------------|
| Fiquet | maire. | |
| Caubrières | procureur de la commune. | |
| Duplay, père | 1. arrondissement. | } Municipaux. |
| Bodman | 2. arr. | |
| Menessier | 3. arr. | |
| Bouin | 4. arr. | |
| Dumoulin | 5. arr. | |
| Baude | 6. arr. | |
| Mulot, d'Angers, de l'Homme-Armé | 7. arr. | |

(1) De la main de Pillé.

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------|
| Cazin | 8. arr. | } Municipaux. |
| Vaneck | 9. arr. | |
| Pierron | 10. arr. | |
| Badson Bonnières | 11. arr. | |
| Lefevre, de l'Observatoire | 12. arr. | |
| Lefranc | des Tuileries. | |
| Pinson | des Piques. | |
| Rousseau, marchand de vin | des Champs-Élysées. | |
| Massey | de la République. | |
| Vergne | de Lepelletier. | |
| | de la Butte-des-Moulins. | |
| | du Mont-Blanc. | |
| | du fauxbourg Montmartre. | |
| | de Erutus. | |
| | du Contrat Social. | |
| | du Mail. | |
| | Poissonnière. | |
| | de la Halle-au-Blé. | |
| | du Muséum. | |
| | des Gardes-Françaises. | |
| | des Marchés. | |
| | de Bondy. | |
| | de Bonne-Nouvelle. | |
| | de Bon-Conseil. | |
| | du Nord. | |
| | des Gravilliers. | |
| | des Amis de la Patrie. | |
| | du Temple. | |
| | des Lombards. | |
| | de la Réunion. | |
| | de l'Homme-Armé. | |
| | des Droits-de-l'Homme. | |
| | des Arcis. | |
| | de Montreuil. | |
| | de l'Indivisibilité. | |
| | des Quinze-Vingts. | |

Conseil général de la commune.

| | |
|---------------|-----------------------------|
| | de Popincourt. |
| | de la Fidélité. |
| | de la Fraternité. |
| Devay .. | de l' Arsenal. |
| | de la Cité. |
| | de la Fontaine-de-Grenelle. |
| | de l'Ouest. |
| | des Invalides. |
| Prud'homme .. | de l'Unité. |
| Lefevre .. | du Théâtre Français. |
| | du Luxembourg. |
| Klispis .. | du Pont-Neuf. |
| | des Thermes. |
| Dumontier .. | de l'Observatoire. |
| Duchène .. | du Finistère. |
| Mencard .. | du Jardin-des-Plantes. |
| Michaud .. | du Panthéon. |

Troisième pièce (1).

Charles Germain.
 Homoga.
 Colombel, de Fréjus.
 Topino-Lebrun.
 Marechal.
 Deschamps, de S. O.
 Monroy.
 Laboureau.
 Robin, de l'O. des C.
 Joseph Bodfon.
 Jacques Roux, de Fréjus.
 Renaud, de Bar-sur-Ornain.
 Gonnet, des Gardes-Françaises.

(1) De la main de Pillé.

Legras.
 Delauce-Tenaille, de Clamecy.
 Vacré.
 Geoffroy.
 D'Olivier de Beauchamps.
 Toulotte, de Saint-Omer.
 Sébe, chirurgien, district de la Cause.
 Taffoureau, de Saint-Omer.
 Montête, d'Auxerre.
 André Faure, ingénieur à Aler, par Lemoux, Aude. (1)
 Fangeau d'Agde, Hérault.
 Rochetreaux, de Marseille.

(Les 1, 2, 3, 4, 6, 11, 12, 15, 19, 20, 21, 22 & 23^{mes} lignes
 de cette pièce sont raturées.)

Quatrième pièce. (2)

ADMINISTRATION DE LA POSTE-AUX-LETTRES.

Guilhem de Bonne Nouvelle.
 Crépin des Gravilliers.
 Ducasse de l'Observatoire.

Cinquième pièce. (3)

ÉTAT-MAJOR DE PARIS.

Commandant Massard.
 Commissaire-ordonnateur . Paris.

(1) Ces trois dernières lignes sont de la main de Babœuf.

(2) De la main de Pillé.

(3) De la main de Pillé, ainsi que les 6, 7, 8, 9 & 10^{mes} pièces.

Sixième pièce.

AGENS DANS LES DÉPARTEMENTS.

| | |
|-----------------------------|--|
| Potaufeu | de Lion. |
| Lebon | de Soissons, rue Peaurepaire, n ^o . 20, à côté du tonnelier. |
| Duponchet | d'Arras, } Pas-de-Calais, |
| Taffin-Bruyant | } Nord. |
| Thery | de Bapaume, pour la Somme. (1) |
| Pomme. (Ce nom est raturé.) | |
| Anoine Fiquet | du Temple. |

Septième pièce.

DÉPARTEMENT DE PARIS.

| | |
|-----------------------|--|
| 1 Clémence. | |
| 2 Marchand. | |
| 3 Goulart | de l'Observatoire. |
| 4 Génois | des Amis de la Patrie. |
| 5 Campagne | du Mont-Blanc. |
| 6 Toussaint | rué Marguerite, n ^o . 11, faux- bourg Antoine. |
| 7 Ahuy | du Temple, instituteur. |
| 8 Cassel | de la Réunion. |
| Chapuis | de l'Homme-Armé, procureur- général-syndic. |

(1) Ces trois derniers mots paroissent être de la main de Babœuf.

Huitième pièce.

AGENS AUX ARMÉES.

| | |
|--------------------|---|
| Jeanter | Rhin-&-Moselle. |
| Faure | Général en chef de l'armée d'Italie. |
| Desplans | A l'armée d'Italie. (1) |

Neuvième pièce. (2)

Liste des démocrates à adjoindre à la Convention nationale:

| | |
|-------------------------------|---|
| Ain | Tiffot de Tiévoux. |
| Aisne | Brutus Maignet de Réunion- sur-Oise. |
| Allier | |
| Basses-Alpes | Derbez, fils. |
| Hautes-Alpes | |
| Alpes maritimes | Tiranty. |
| Ardèche | |
| Ardennes | Dubreuil de Givet. |
| Arriège | |
| Aube | |
| Aude | Ch. Germain de Narbonne. |
| Aveyron | |
| Bouches-du-Rhône | Antonelle d'Arles. |
| Calvados | Debon. |
| Cantal | |
| Charente-Inférieure | |
| Cher | |

(1) Cette dernière ligne paroît être de la main de Babœuf, qui a substitué *Desplans* à un nom effacé.

(2) De la main de Pillé.

| | |
|----------------------------|--|
| Corrèze | |
| Côte-d'Or | |
| Côtes du Nord | |
| Creuse | |
| Dordogne | |
| Doubs | |
| Drôme | Forêt de Valence. |
| Eure | |
| Eure-&-Loir | Maras. |
| Finistère | Brandin. |
| Gard | Courbis. |
| Haute-Garonne | Baby. |
| Gers | Homoga. |
| Gironde | Topino-Lebrun. |
| Golo | Ramarone. |
| Hérault | Rous du district de Montpel- lier. |
| Ille-&-Vilaine | Massard de Rennes. |
| Indre | |
| Indre-&-Loire | |
| Isère | |
| Jura | Colombet de Fréjus. |
| Landes | |
| Liamone | Buonarotti. |
| Loir-&-Cher | |
| Loire | Chanat de St.-Chaumond. |
| Haute-Loire | Deschamps de S. O. |
| Loire-Inférieure | Toulotte de S. O. |
| Loiret | Pillé de Mantargis. |
| Lot | |
| Lot-&-Garonne | |
| Lozère | |
| Maine-&-Loire | |
| Manche | Delalande, imprimeur à Cou- tances. |
| Marne | |

| | |
|-------------------------------|---|
| Haute-Marne | |
| Mayenne | Jacques Roux, de Fréjus. |
| Meurthe | Philip, de Nancy. |
| Meuse | Renaud, de Bar-sur-Ornain. |
| Mont-Blans | Favre, de Thonon. (1) |
| Mont-Terrible | |
| Morbihan | |
| Moselle | Trottebas, de Metz. |
| Nièvre | Delaure - Tenaille, de Cla- mécy. |
| Nord | Guill. de Cambray, (ou Ber- trand, de Nord-Libre.) (2) |
| Oise | Meneiffier, de Buller. |
| Orne | |
| Pas-de-Calais | Darthé, de Saint-Pol. |
| Puy-de-Dôme | Lavigne. |
| Basses-Pyrénées | Merle, général de brigade, armée des Pyrénées Occi- dentales. |
| Hautes-Pyrénées | Bouzigues. |
| Pyrénées-Orientales | |
| Bas-Rhin | Reis, de Strasbourg. |
| Haut-Rhin | Jeantet. (3) |
| Rhône-&-Loire | Roche, de Lyon. |
| Haute-Saone | |
| Saone-&-Loire | Felix Lepelletier, d'Autun. |
| Sarthe | |
| Seine | Didier, de Choisy. |
| Seine-Inférieure | Lechevalier, du Tilleul, dis- trict de Montivilliers. (4) |
| Seine-&-Marne | Lamberté, de Melun. |

(1) Ce nom paroît être de la main de Babœuf.

(2) Ce dernier nom paroît être de la même main.

(3) *Idem.*(4) *Idem.*

| | |
|------------------------|--|
| Seine-&-Oise | Tiffot. |
| Deux-Sèvres | |
| Somme | Babœuf (Gracchus). |
| Tarn | Sebe, chirurgien, district de la Cause. |
| Var | Marte, de Fréjus. |
| Vaucluse | Agricole Moreau, d'Avignon. |
| Vendée | Taffoureau. |
| Vienne | Bernezei, de Poitiers. |
| Haute-Vienne | |
| Vosges | |
| Yonne | Montête, d'Auxerre. |

Dixième pièce.

COMMISSIONS MINISTÉRIELLES.

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Intérieur | Simon. |
| Justice | Révol. |
| Extérieur | Fontenelle. |
| Substances | Tiffot. |
| Contributions, finances . . | Duplay, fils. |
| Guerre | Fabre, adjudant-général. |
| Marine | Aiguier, de Toulon. (1) |

Onzième pièce.

Paris, 18 floréal, l'an IV de la République.

*Le Directoire de salut public, aux Agens des douze
arrondissemens.*

CITOYENS,

Jamais conjuration ne fut si sainte que la nôtre dans ses motifs & dans son but; jamais non plus il n'en fut une dont

(1) Ce dernier nom paroît être de la main de Babœuf.

les

les agens se montrèrent aussi dignes de la confiance dont le dépôt sacré leur fut confié. On ne travailla jamais dans le secret contre un gouvernement perfide, aussi long-temps & aussi heureusement que nous l'avons fait. Son inquiète vigilance a eu beau se mettre à la torture & épuiser tous les ressorts de la plus atroce inquisition, il n'a pu encore pénétrer rien de positif.

Ce résultat honore le choix que nous avons fait de vous, & nous donne la plus grande garantie pour une confiance plus grande encore, s'il est possible, que celle que nous vous avons donnée jusqu'à présent. Avec des hommes tels que vous, nous ne devons plus avoir de pensée de réserve. Vous devez lire dans nos cœurs comme nous-mêmes, & nous vous devons la vérité toute entière.

Depuis plusieurs jours, notre correspondance avec vous est de notre côté moins active; le ton en est moins ferme, moins décidé, plus vacillant qu'il ne l'avoit été jusque-là. Une sorte de négligence, de langueur, d'incertitude, a dû vous paroître empreinte sur notre marche. Dans quel moment cependant! dans celui où la vigueur sembloit devoir être redoublée, lorsque les patriotes & la masse du peuple demandoient à grand cris *bataille*, & que les circonstances paroisoient leur offrir beaucoup de chances pour la gagner. Il vous mettra à portée de prononcer si notre conduite peut néanmoins être justifiée: si elle ne peut l'être, il faut que vous les premiers, & ensuite tous les patriotes dont vous dirigez l'esprit, blâmez à jamais, punissiez même ceux qui se sont chargés de les conduire.

Nous pourrions nous contenter de vous dire qu'en jetant les yeux sur nos moyens d'attaque, nous avons des raisons fondées pour les croire insuffisants, & que c'est ce qui a dû nous faire un devoir bien précis d'arrêter un élan patriotique qui pouvoit devenir le signal de l'extermination des démocrates; d'autant que les leçons terribles de germinal & de prairial doivent être constamment devant les yeux des répu-

Copie des pièces de Babœuf.

F

blicains, & qu'il ne faudroit plus qu'une leçon pareille pour les perdre à toujours.

Nous n'avons pas été arrêtés par cette unique considération. Nous savons qu'en insurrection il faut oser, il faut être, pour ainsi dire, plus que téméraire. Voici en principal ce qui a occasionné de notre part des lenteurs apparentes.

Comme vous le savez, nous voulons tous que cette insurrection soit la dernière, qu'elle fasse enfin le bonheur du peuple. Nous avons dû prendre toutes les précautions capables d'assurer ce résultat: nous avons voulu que le manifeste qui la proclameroit garantît pour premier bienfait, pour simple préliminaire de l'état de félicité que nous nous proposons de procurer au peuple; nous avons voulu, disons-nous, que ce manifeste garantît d'abord *la distribution aux malheureux des biens de tous les conspirateurs*; qu'ensuite il fût dit *que les malheureux seroient logés & meublés dans les maisons des conspirateurs*, &c. &c. Pour que ces changemens, & d'autres aussi heureux, puissent être exécutés, il faut s'assurer que le pouvoir, en sortant des mains des scélérats qui le tiennent, passent dans celles des vrais, purs & absolus démocrates, des hommes du peuple, de ses amis par excellence. Comment leur faire passer ce pouvoir? voilà la difficulté qui nous a arrêtés & qui nous arrête encore: c'est la discussion de ce point délicat qui nous a forcés à laisser perdre plusieurs avantages qui auroient pu nous être précieux, & déterminer le succès du combat que nous avons à livrer.

Gagner la bataille n'est rien, si nous ne nous assurons pas de profiter de la victoire.

Voilà pourquoi nous avons fait imprimer un premier manifeste au nombre de trente mille, où nous avons établi que le Directoire de salut public substituerait à l'autorité tyrannique qui existe, une assemblée nationale composée d'un membre par département, choisi parmi les démocrates les plus énergiques & les plus éprouvés, dont il présenteroit lui-même la liste, qui seroit approuvée par le peuple. Cette

assemblée, de concert avec le Directoire insurrecteur, auroit été chargée de finir la révolution & d'assurer le bonheur de tous.

Une foule de considérations nous a ensuite menés à croire que nous serions plus forts & plus certains du succès en rappelant les députés proscrits de la ci-devant Montagne, qui n'ont point participé à la violation de la Constitution de 1793, & qui n'ont été chassés que par la violence. Nous examinons qu'aux yeux des démocrates ces hommes forment l'autorité légale que le peuple n'avoit point déstituée, & qui par conséquent existoit encore. Nous ne nous dissimulions pourtant pas que cette partie de Conventionnels étoit presque aussi coupable & aussi violatrice que les autres: d'abord, pour avoir depuis le 9 thermidor réagi & laissé réagir; pour avoir laissé démolir pièce à pièce, & sans opposition, l'édifice démocratique; pour n'avoir pas dit le mot le 5 messidor, lorsque l'infame Boissy-d'Anglas parut à la tribune & fit adopter son code populicide; pour avoir eu depuis la lâcheté de ne point protester hautement contre cet exécrationnable attentat; pour avoir enfin eu l'insigne bassesse d'accepter, pour la plupart, des missions du gouvernement usurpateur & opprimant: mais *des raisons puissantes que nous vous développerons plus tard, ainsi qu'au peuple*, nous ont obligés à fermer un moment les yeux sur ces circonstances, & à faire de grands sacrifices pour tirer avantage d'hommes sans lesquels nous voyons qu'il seroit peut-être impossible d'arracher la patrie à l'insoutenable esclavage qu'elle endure. Nous nous résolûmes donc à nous servir d'eux; mais nous voulions en même temps mettre le peuple à l'abri de ne pas retomber dans leurs mains sous une tyrannie nouvelle. Nous convînmes alors que nous rétablirions les restes moins impurs de la Convention, c'est-à-dire, la partie proscrite, qui est au nombre de soixante-huit environ; que nous leur donnerions pour contre-poids un membre adjoint pour chaque département, & dont le choix, fait par nous & le peuple insurrecteur, leur présenteroit un front d'opposition de plus

de cent démocrates des plus énergiques & des plus prononcés ; outre que nous conserverions , jusqu'à ce que le peuple entier soit parfaitement heureux & tranquille , le titre & le pouvoir de comité insurrecteur de salut public.

Nous nous sommes à cet effet concertés avec les ex-montagnards ; ils avoient accepté toutes les conditions & promis de nous aider de tous leurs moyens. En conséquence, un nouveau manifeste fut imprimé au nombre de 50,000 , & nous allions nous mettre en mesure de l'exécution.

Le croiriez-vous, citoyens ? ces Conventionnels se sont ravisés & sont venus nous dire qu'ils ne vouloient plus donner de garantie aux patriotes contre leur tyrannie prévue ; ils sont venus nous dire qu'ils ne consentoient plus à l'adjonction parmi eux d'un démocrate de chaque département , c'est-à-dire qu'ils demandent que l'on détruise une oppression pour en mettre une autre, que l'on renverse celle d'aujourd'hui pour établir la leur.

Ils appuient leur prétention des plus misérables sophismes ; & ils comptent à-peu-près pour rien une seule raison que nous croyons excellente : c'est celle que nous ne voulons abattre le règne des coquins que pour aller très-solidement celui du peuple.

Voilà, nos amis, bien franchement ce qui nous a arrêtés. Nous en sommes encore là. Ces honnêtes montagnards nous tiennent en échec ; & pour l'intérêt de leur ambition ou de leur morgue, ils ne s'embarassent pas si, tandis qu'ils disputent le prix, la patrie est exposée à périr à jamais. Il est malheureux, nous le répétons, que des circonstances que nous ne pouvons pas vous expliquer à présent, nous forcent à ne pouvoir guère nous passer d'eux.

La conclusion de cette lettre est de vous dire que, si nous le pouvons, nous nous en passerons néanmoins, & que, si nous ne le pouvons pas, il faudra diriger le peuple de manière à prévenir le mal qu'ils pourroient encore nous faire, de manière à leur opposer malgré eux le contre-balancement qu'ils rejettent.

Le peuple nous accuse d'inertie. Qu'il est déplorable que nous ne puissions pas, comme à vous, lui dire ce qui nous entrave ! Nos écrivains populaires ne le pourroient sans compromettre les choses les plus essentielles. Dans cette position bien fâcheuse pour nous, détrompez au moins les patriotes, non pas en leur transmettant toutes les particularités que nous venons de déposer exclusivement dans votre sein, mais en les assurant que leurs meneurs méritent toujours la confiance, & en les exhortant à patienter & à soutenir leur énergie, qui, de façon ou d'autre, n'en a plus que pour très-peu de jours à être retenue.

Il faut mourir ou vaincre ; il vaut mieux mourir dans une lutte glorieuse, que d'attendre l'assassinat par un des mille moyens qu'emploient & qu'emploieront nos tyrans.

Attendez donc toujours très-incessamment l'instant décisif. Ne vous alarmez pas plus d'une manière que de l'autre, dans le cas où vous verriez, comme dans celui où vous ne verriez pas des débris de la montagne à côté de nous ; mais retenez pour une de vos plus importantes instructions, celle d'entourer le comité insurrecteur d'une grande masse de force populaire, au moment où il pourra arriver qu'il se rende à la séance de la Convention ressuscitée, pour lui intimier la volonté du peuple, afin d'assurer les heureux effets de l'insurrection, & ce que le peuple prétendra qui soit sur-le-champ, ce qu'il entendra qui soit mis à côté du squelette conventionnel, pour garantir l'accomplissement de la totale régénération qu'il faut opérer.

P. S. Dis-nous sur-le champ si tu as préparé les guidons : c'est un point de détail, mais qui est essentiel.

N. B. Du 18, à neuf heures du soir. Nous apprenons à l'instant que les montagnards se rendent aux argumens pressans que nous leur avons fait itérativement valoir. Ils consentent définitivement à tout ce que nous voulons : ainsi l'on va presser extraordinairement les momens. La conclusion de notre lettre, relative à la démarche du peuple en masse à la suite du comité insurrecteur ; cette conclusion, disons-

nous, tient toujours, & la mesure qu'elle demande vous est très particulièrement recommandée.

Douzième pièce.

Jamais conjuration si sainte, &c. (1).

Treizième pièce (2).

De leur habillement, équipement, armement, comme il est plus haut pour les autres armes : ils auront de plus le prix de chaque pièce qu'ils amèneront ; par exemple, 12,000 liv. pour une pièce de 4, & 16,000 liv. pour une de 8.

Les effets appartenans au peuple, déposés au Mont-de-Piété, seront rendus.

Il est essentiel de s'assurer du marché de Poissy pour les bestiaux.

Les Sans-culottes armés pour renverser la tyrannie auront en propriété les armes avec lesquelles ils auront combattu.

(3) Le Peuple français adopte les enfans & les nourrira & entretiendra, ainsi que (*un mot rayé*) les épouses, (*un mot rayé*) les enfans, (*huit mots rayés*) des braves qui auront succombé dans cette lutte sacrée. Il en fera de même pour leurs pères & mères, frères & sœurs à (*trois mots rayés*) l'existence desquels ils étoient nécessaires.

Les patriotes proscrits (*un mot rayé*) & errans recevront tous les secours & moyens nécessaires pour rentrer dans leurs foyers ; ils seront indemnisés des pertes qu'ils auront souffertes.

(1) Deuxième expédition de la même pièce que la onzième ci-dessus, toutes deux de la main de Pillé.

(2) Constatée être de la main de Darthé.

(3) Une raie transversale règne sur cet alinéa & le suivant.

Cette dette sacrée sera prélevée sur la dépouille & les biens des ennemis du peuple précédemment connus, & de ceux qui seront désignés & punis pendant l'insurrection.

Toutes les autorités constituées sont à l'instant reconstituées comme elles étoient avant le 9 thermidor : tous & chacun des membres qui les composent à cette époque sont tenus de se rendre à leurs postes respectifs, & de remettre en activité la machine administrative : ceux qui n'obéiroient point à l'instant à la volonté du peuple sont déclarés traîtres, & punis de mort.

Ces autorités constituées sont solidairement responsables, & sur leur tête, de la tranquillité publique (*deux mots rayés*) dans chacun de leurs arrondissemens respectifs : elles s'assureront sans délai des ennemis du peuple ; tout ce que le salut public, dans ces premiers momens, exigera, leur est essentiellement ordonné. Tous ceux qui ne se sont pas manifestés pour la révolution, excepté les sans-culottes, dont il faut attribuer (*un mot rayé*) l'insouciance plutôt au défaut d'instruction qu'à la malveillance, seront incontinent & entièrement désarmés.

Les autorités constituées sont investies, dans chacun de leurs arrondissemens, du pouvoir de requérir les objets de première nécessité pour les besoins du peuple ; en conséquence tous les moyens coercitifs sont mis à leur disposition.

Les districts rendront le compte le plus exact possible par un commissaire qu'ils dépêcheront de leur mise en activité, de celle des autorités subalternes de leur arrondissement ; ce commissaire sera aussi chargé d'apporter le vœu d'adhésion & de sanction à l'insurrection, à toutes les mesures prises (*treize mots rayés*) par le peuple de Paris (*quatre mots rayés*) pour reconquérir la souveraineté du peuple français.

S'assurer d'un endroit où on pourra adresser auxdits agens les ordres.

Par-tout homme assez audacieux pour exécuter des me-

fures tyranniques en arrêtant quelques hommes du peuple ; fera à l'instant mis à mort.

Deux hommes par section formeront le conseil général de la commune avec les anciens membres échappés à la tyrannie.
Fiquet, maire.

Payan aîné, procureur de la commune.

Meneslier est nommé agent supérieur de la police de Paris ;

Tiffot, agent pour les subsistances ;

Julien de Paris, pour les armes & poudres ;

Clémence, agent des postes.

Quatorzième pièce (1).

Soldats, le moment approche de sauver ou de perdre à jamais la patrie. Ce peuple fatigué sous le poids de ses maux, indigné contre l'oppression, va se lever : il veut détruire la tyrannie, ou périr avec la liberté. Non, on ne peut pas être patriote & souffrir plus long-temps l'existence d'un gouvernement élevé contre la volonté du peuple sur le tombeau de ses plus chauds amis, sur la violation de ses droits, & sur la destruction de toutes les lois populaires. La misère du peuple est à son comble, & tous les moyens de faire entendre sa voix lui ont été enlevés : il n'a plus ni société ni assemblée publique pour appuyer ses plaintes. Les Conseils & le Directoire, si doux, si humains pour les grands & les gens comme il faut, n'ont pour lui ni cœur, ni oreilles, ni voix. Si que qu'un parle ou écrit pour lui, on l'emprisonne, on le tue. Non, jamais tyrannie ne fut plus atroce, plus insupportable ; le peuple, pour lequel on fit la révolution, est traité par les gouvernans comme une vile populace qu'il faut enchaîner pour leur sûreté ; & les hommes qu'un tel excès de barbarie révolte, ces hommes qui renversèrent la Bastille & le trône, sont par eux-mêmes appelés royalistes, pour tromper & armer contre

(1) Constatée être de la main de Buonarotti.

eux les foibles & les ignorans. C'est par ce perfide machiavélisme qu'ils espèrent nous égarer & nous égorger avec les baïonnettes, comme ils firent en germinal & prairial de l'an trois. Vous êtes Sans-culottes, & vous ne combattrez pas ceux qui ont, comme vous, terrassé la royauté ! Écoutez, & ne vous faites point illusion.

Le peuple veut la constitution de 1793, qu'il accepta unanimement, & qui lui fut perfidement enlevée par l'égorgement & l'emprisonnement des patriotes, sous le nom de terroristes.

Il veut cette constitution, parce qu'abrogeant toute distinction de richesse, elle rend tous les hommes égaux, parce qu'elle assure des biens & des secours aux défenseurs de la patrie & aux pauvres, & parce que d'après elle le peuple peut réclamer lorsque les lois sont contraires à ses intérêts.

Si vous n'êtes pas les amis des rois, des nobles & des richards, vous ferez avec nous ; vous n'écouteriez pas la voix trompeuse de vos états-majors, qui, au mépris de leurs sermens tant de fois répétés, se sont jetés à corps perdu dans les bras du gouvernement actuel, parce qu'il (*deux mots rayés*) paie bien cher leur lâcheté, & sur-tout parce qu'il leur permet d'exercer sur nous cet intolérable despotisme que vous aviez renversé en 1789.

Ah ! (*deux mots rayés*) quand vous versiez aux frontières votre sang pour la défense de la patrie, vous ne vous doutiez pas des horreurs qu'on commettoit dans l'intérieur : vous pensiez combattre pour la liberté, pour le peuple ; & vos triomphes, votre sang, ne servoient qu'à élever une nouvelle tyrannie, de nouvelles distinctions, une nouvelle insolence sur les débris de (*deux mots rayés*) l'ancien despotisme.

Voyez ce Directoire : à son faste insolent, à ses magnifiques palais, à sa garde nombreuse, à (*deux mots rayés*) sa hauteur, à la lâcheté des courtisans, ne reconnoît-on pas la cour des Capets ? Et nos généraux si élégamment costumés,

ne ressemblent-ils pas par leur luxe & leur morgue à ces nobles orgueilleux dont ils ont pris la place? Ah! vous le voyez, braves soldats: la révolution, qui devoit rétablir l'égalité, n'a fait jusqu'ici que remplacer une bande d'anciens coquins par une foule de coquins nouveaux (*six lignes sont rayées*).

Des administrateurs patriotes dirigeoient la révolution au soulagement des malheureux. Des chefs amis de l'égalité vous conduisoient à la victoire; ils furent destitués sous le nom de terroristes. La terreur qui avoit sauvé la patrie, devint un crime; & les hommes courageux, qui par le plus grand dévouement avoient bravé tous les dangers, furent désignés aux poignards des contre-révolutionnaires comme les plus infames scélérats.

(*Un mot rayé.*) Après deux ans de contre-révolutions, vous devez être désabusés. Terroristes sont ceux qui depuis le commencement de la révolution combattent pour les droits du peuple, ceux qui réclament sans cesse des récompenses pour vous & des secours pour les malheureux, ceux qui firent périr les ennemis du peuple, ceux avec lesquels vous fîtes tant de fois pâlir les satellites des tyrans; (*treize mots rayés*) voyez qui de nous ou de nos ennemis méritent votre estime.

Soldats, ouvrez les yeux: vous êtes peuple, pourriez-vous vous armer contre lui? Pourquoi cette animosité (*trois mots rayés*) contre vos frères de la légion de police? On les chasse, parce qu'ils y voient clair, parce qu'ils ne veulent pas nous égorger: demain vous serez déçus, & on vous en fera autant.

(*En marge est écrit*): Soldats à collet rouge, ou collet blanc, n'êtes-vous pas tous enfans & défenseurs de la patrie! n'avez-vous pas combattu ensemble pour le triomphe de la liberté? Amis, embrassez-vous & réunissez vos armes contre les usurpateurs qui, craignant la vengeance du peuple, espèrent trouver un appui dans votre division.

La patrie, votre mère commune, irritée par le sang de vos

frères que vous aurez versé, vous écrasera sous le poids de ses malédictions.

Le tocsin sonne.

On n'est pas soldats du gouvernement, mais du peuple; ce n'est pas le gouvernement, mais le peuple, qui vous paie par ses sueurs & ses privations; & si vous vous armez contre lui, comme le prétendent les tyrans (*six mots rayés*), quels que soient les dangers, nous combattons, le sort en est jeté: se taire est le plus grand des crimes; souffrir, c'est sanctionner l'esclavage des générations futures: nous nous leverons & nous verrons si vous êtes les défenseurs de la liberté, ou les esclaves de la tyrannie. Ah! soldats, vous êtes peuple: opprimés, malheureux, comme nous, vous viendrez dans nos rangs faire pâlir les oppresseurs de la patrie.

Quinzième pièce (1).

Le funeste effet que produiroit sur le peuple, les soldats & les patriotes, le fusillement.

Les dispositions des faubourgs & du peuple, les renseignements sur les deux autres bataillons, sur les cavaliers & sur les autres soldats en général.

L'appât présenté aux passionnés pour le clocher de leur paroisse d'un retour prochain, & même subit, dans leurs foyers.

L'espoir de faire du butin pour les soldats de métier.

La haine générale, universelle.....

Le désaccord des scélérats.....

L'appui d'une foule de braves réfugiés, qui ne prennent un parti que dans l'espoir d'un changement prochain.

(*Deux mots rayés*) Le mécontentement des officiers destitués, &c., &c.

(1) Constatée être de l'écriture de Darthé.

Seizième pièce.

A V I S E S S E N T I E L

A faire circuler parmi les patriotes.

Il est plus que probable qu'il y a dans ce moment plusieurs ateliers à Paris où il se fabrique des poignards.

A quel usage les destine-t-on ?

Sans doute à une Saint-Barthelemy de patriotes.

On fait, en outre, qu'il se fabrique un assez grand nombre d'habits de volontaires, ailleurs que dans les ateliers de la République.

Que veut-on faire de ces uniformes ? en revêtir de fausses patrouilles, lesquelles doivent, à la faveur de la nuit, se transporter, sous le prétexte de visites domiciliaires, chez les patriotes les plus connus, & les poignarder ainsi à domicile.

On doit, sous peu de jours, porter une loi très-rigoureuse en apparence contre les émigrés & les prêtres, pour l'exécution de laquelle le gouvernement ordonnera des visites domiciliaires.

Mais ces visites n'auront en effet d'autre but que d'atteindre les patriotes, & de les assassiner chez eux.

Quel parti les patriotes ont-ils à prendre pour échapper au fer des assassins ?

1. Ne point se trouver dans les rues à des heures trop tardives, encore moins pendant la nuit ;

2. Se renfermer dans leur domicile sous de bons & forts verrous, même s'y barricader, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever ;

3. N'ouvrir, pendant la nuit, à qui que ce soit, ni sous aucun prétexte, sur-tout point *au nom de la loi* ; car c'est au nom de la loi que les assassins doivent pénétrer chez les patriotes.

Il faut observer que la constitution actuelle déclare invio-

lable, pendant la nuit, le domicile de tous les citoyens ; sauf les cas d'incendie, de flagrant délit & de clameur publique.

Par conséquent, toute demande & tentative pour entrer de nuit chez un citoyen qui ne se trouve pas dans l'un des trois cas susdits, est illégale & inconstitutionnelle.

Et par conséquent, il est du devoir de tout patriote d'invoquer la loi & la *constitution*, pour n'être pas égorgé au nom de la loi & de la constitution.

Dix-septième & dix-huitième pièces.

La voix d'un soldat de l'armée de l'Intérieur, à ses frères d'armes.

Soldats, le crime est donc consommé ? la tyrannie n'a pu vous corrompre ; elle veut vous arracher des bras du peuple qui vous chérit, & qu'elle opprime. Vous êtes devenus criminels à ses yeux, parce que vos baïonnettes ont refusé de se plonger dans le sein de vos frères, de vos épouses, de vos enfans, de vos mères ; vous êtes devenus criminels, parce que vous n'avez pas voulu servir le crime contre la vertu, parce que vous n'avez pas voulu aider les tyrans à appesantir leur joug infame sur la tête de vos concitoyens.

Hommes courageux, qui, depuis six ans, défendez les droits sacrés du peuple contre nos lâches ennemis ! Soldats de la liberté, comment vos traîtres & perfides gouvernans ont-ils osé espérer de vous réduire ? comment ont-ils pu croire que vous donneriez tête baissée dans un piège aussi grossier, dernière ressource de ce despotisme expirant ? comment ont-ils pu croire que vous seriez les vils instrumens d'une poignée de scélérats qui cacheroient dans la fange leur tête hideuse, si la République étoit dans toute sa force, & qui ne doivent leur élévation qu'à la cruelle oppression sous la-

quelle nous gémissons depuis dix - huit mois ? Non , vous ne serez pas , comme dans les affreuses journées de germinal & de prairial , l'exécuteur de la vengeance des émigrés & des chouans , dont vous avez tant de fois , dans les combats , terrassé les vils compagnons. Votre conduite actuelle , & l'indignation que vous venez de faire éclater contre nos superbes dominateurs , sont de sûrs garans que le temps de l'erreur est passé ; qu'on ne vous en supposera plus sur vos véritables intérêts , & que vous n'abandonnez pas la cause sacrée que vous avez déjà tant de fois cimentée de votre sang. On voudroit vous faire oublier que vous êtes les soldats du peuple , pour vous engager à commettre contre le peuple un crime que toutes vos victoires ne pourroient effacer , celui d'assassiner la patrie. Eh quoi ! vit on jamais l'enfant déchirer le sein qui lui donna le jour ? Ah ! cet exemple affreux de barbarie n'appartient qu'aux vils émigrés , qui ont abandonné leur pays pour revenir ensuite vomir dans les murs qui les ont vu naître , la désolation & la mort. Et c'est à de tels monstres qu'on ose vous comparer ; que dis-je ? c'est avec leurs hordes déshonorées qu'on voudroit amalgamer vos phalanges victorieuses ! ... Dieux ! qu'ont donc de commun les vainqueurs des rois avec leurs lâches esclaves ? Ah ! périsse l'être dégradé qui vous croiroit capable de capituler avec la tyrannie , & de flétrir par un acte aussi honteux les lauriers immortels qui couvrent vos têtes !

Soldats , vous avez été appelés par la voix du souverain qui est le peuple , pour purger la patrie des ennemis intérieurs qui aiguissent dans l'ombre les poignards assassins qu'ils brûlent de plonger dans le sein de la liberté : & c'est au moment où ils sont plus audacieux que jamais ; c'est lorsque le royalisme relève sa tête hideuse ; c'est lorsque le fanatisme répand par-tout les poisons de sa doctrine infernale , & appelle sur le sein des républicains le fer de la crédulité ; c'est lorsque le patriciat insolent nous prépare de nouvelles chaînes ; c'est lorsque tous les élémens les plus impurs de

la corruption & du crime sont dans une épouvantable activité ; c'est lorsque tous les ressorts de la contre-révolution sont mis en jeu ; c'est lorsque les républicains sont avilis , méprisés , traînés dans la boue ; c'est lorsque les émigrés & les nobles sont les protégés exclusifs du gouvernement ; c'est dans ce moment qu'on vient vous dire qu'on n'a plus besoin de vos bras dans l'intérieur ! Vous l'avouerez , soldats , ce seroit le comble de l'ineptie que de s'aveugler sur une pareille assertion ; c'est comme si le gouvernement vous disoit : Je vous connois maintenant , vous n'avez pas voulu seconder mes projets liberticides , je vous chasse. Je croyois trouver en vous des serviteurs fidèles , des esclaves bien soumis ; vous m'avez trompé : vous n'êtes que des républicains fatouchez que mes bienfaits ont enhardis ; vous avez abusé de mes bontés , je vous abandonne , retournez aux frontières , allez porter loin de moi le désespoir de m'avoir déplu. Je saurai bien , sans vous , mettre des bâillons à ce peuple que vous aimez tant ; d'autres soldats me défendront.

Vous l'avez entendu , républicains de toutes les armées , d'autres soldats nous défendront ! Quel blasphème ! croient-ils donc , les scélérats , trouver parmi vous des fauteurs de leur tyrannie ? ont-ils donc oublié que les mêmes liens unissent tous les soldats de la République , & qu'il n'en est pas un qui ne porte sous son habit le couteau de Brutus ? n'entendent-ils donc pas retentir du Nord au Midi , & de l'Orient à l'Ouest , ces cris terribles : Périssent , périssent à jamais les tyrans & la tyrannie , la royauté & le patriciat ! Quoi ! lorsque les rois vaincus baissent devant nos armées victorieuses leur front humilié , nous souffririons que dans notre patrie , sur les débris encore fumans du trône & de la superstition , il s'élevât une nouvelle tyrannie à la place d'une république florissante qui doit être le fruit de nos glorieux travaux ! & c'est dans un abyme aussi profond que viendroient s'envelir nos vœux & nos espérances ! Non , nous sauverons encore une

fois la République du danger affreux qui la menace : oui ; tyrans , nous retournerons aux frontières ; vos amis savent bien que nous ne les craignons pas , mais nous jurons sur nos baïonnettes que nous n'y retournerons que lorsque le peuple aura reconquis ses droits , que vous avez honteusement foulés aux pieds ; nous n'y retournerons que lorsque vos trônes brisés attesteront à l'univers entier que la France est à jamais délivrée de ses oppresseurs.

A. DUBOIS.

Dix-neuvième pièce.

AUX SOLDATS CITOYENS.

Amis ,

Les tyrans pâlisent ; ils tremblent , ils n'attendent plus que le moment où tout un peuple , indigné des forfaits qu'ils ont commis , va les plonger dans la nuit éternelle de la mort.

Soldats de la patrie ! le moment favorable approche , ce moment où , réunis tous sous le même étendard , nous allons briser pour jamais des fers que des scélérats nous ont trop long-temps fait porter. Nous allons redevenir libres & souverains ; & l'égalité , cette douce compagne de la liberté , va être la récompense des (*six mots rayés*) défenseurs de la République.

C'est vous , citoyens soldats , qui allez , pour prix de vos glorieux & pénibles travaux , recevoir les récompenses nationales auxquelles vous avez un si juste droit. La patrie , cette mère de douleur , déchirée de toutes parts par les crimes sans nombre de ceux qui nous gouvernent , va enfin sécher ses pleurs , & ses maux vont bientôt prendre fin.

La patrie , reconnoissante envers vous , va porter dans le sein de vos familles désolées la douce consolation que vos pères

pères & mères , vos frères , vos sœurs , vos épouses & vos enfans , ont le droit d'attendre d'elle. Ces malheureuses familles , languissantes depuis long-temps , vont enfin se trouver soulagées des maux qu'elles ont supportés avec tant de courage.

Et vous , tyrans , tremblez au nom seul du peuple souverain. Ce peuple , si impunément trompé par vous , va (*un mot rayé*) bientôt reconquérir ses droits que vous avez usurpés. En commettant tant de forfaits , vous avez lassé sa patience par le tissu de crimes dont vous vous êtes rendus coupables ; la foudre est prête à être lancée par nos soldats républicains sur vos personnes dégoûtantes du sang des patriotes les plus purs (*un mot rayé*). Soldats ! frappez les traîtres qui ont couvert la France de carnage & de deuil ; ces traîtres qui ont organisé la guerre civile , qui ont fait couler votre sang à grands flots , qui ont fait périr de faim tant de milliers de victimes , qui ont traité hautement avec les chefs des rebelles vendéens , dignes soutiens du trône de Louis XVIII , qui ont protégé les prêtres réfractaires & les émigrés , & qui ont rendu à ces derniers les biens qui vous servoient de garantie aux récompenses qui vous étoient promises en reconnaissance des services signalés que vous avez rendus à la patrie depuis près de deux ans. Par leurs scélératesses , la France n'est plus qu'un vaste cimetière qui reçoit à chaque instant les victimes que la fureur des monstres qui nous gouvernent , fait périr par des raffinemens de cruauté. Ici , ce sont des hommes vertueux qui ont constamment soutenu les droits du peuple sans-culotte , qui sont égorgés dans les cachots où ils ont été plongés par ordre des tyrans. Là , c'est un père ou une mère de douleur (*un mot rayé*) , accablé de la plus affreuse misère , & qui succombe sous le poids de son infortune. D'un autre côté , ce sont des évènements soi-disant causés par le hasard , tels que les incendies qui se sont multipliés jusqu'à ce jour : tels que le feu de la raffinerie du faux-bourg Germain , l'explosion du magasin à poudre de Gt.

Copia des pièces de Babœuf

G

nelle, de Landau, de Condé, de Meudon (1), &c. &c. &c., qui nous ont moissonné une infinité d'hommes de la classe la plus respectable du peuple. Mais je veux épargner à vos cœurs sensibles (*un mot rayé*) le souvenir de toutes les horreurs dont la France est couverte depuis le 10 thermidor; époque à laquelle les plus fermes appuis des défenseurs de la patrie périrent sur l'échafaud.

Soldats républicains! si vous ne voulez pas voir se commettre de nouveaux forfaits, il faut marcher de concert avec le peuple pour abattre ces tyrans qui tant de fois ont fait abreuver la terre du sang le plus pur des hommes libres; nous sauverons la patrie; & la République sera désormais consolidée sur des bases inébranlables, & elle sera une, indivisible & impérissable.

Vingtième & vingt-unième pièces.

15 floréal. (2)

Quelques aperçus sur la révolution française, depuis la mort de Capet.

Le jugement du sanguinaire Capet divisa la Convention nationale en deux partis, qui se font (*trois mots rayés*) déchirés sans relâche jusqu'au 31 mai 1793.

D'une part, les riches, ayant à leur tête Rolland, Dumouriez, Brissot, & presque tous les députés de la Gironde, n'auroient pas voulu sa mort; ils ont voté pour qu'on l'enfermât. Leur arrière-pensée étoit qu'un régent eût gouverné sous le nom de son fils, à l'ombre duquel ces messieurs se

(1) C'est à Meudon où se fabriquoit (*un mot rayé*), du temps de Robespierre, une infinité de machines qui pouvoient en très-peu de temps faire cesser le fléau de la guerre, & par ce moyen ménager nos troupes. (*Cette note fait partie de la pièce.*)

(2) Cette date paroît être de la main de Babœuf.

feroient partagé les places & les trésors: la constitution de 1791 devoit être mise en activité. Tel étoit le système des constitutionnels.

D'autre part, les sans culottes, qui avoient voté franchement la République, demandoient, au nom de la justice (*un mot rayé*), la mort de celui qui avoit déjà couvert la frontière du sang des (*un mot rayé*) républicains, qui, au Champ-de-Mars & devant les Tuileries, avoit immolé tant de patriotes.

Malheureusement la faction d'Orléans, qui demandoit aussi la mort de Capet, mais pour mettre à sa place un individu de la branche d'Orléans, s'étoit mêlée aux républicains sans qu'ils s'en doutassent: cette faction, avilie dans l'opinion comme son chef, avoit eu besoin, pour se soutenir, de professer, du moins en apparence, la même doctrine & les mêmes principes qu'eux: elle étoit bien résolue, comme elle l'a prouvé à la suite, de les détruire (*deux mots rayés*) quand elle n'en auroit plus besoin: ceci explique pourquoi les Legendre, les Tallien, les Fréron, les Barras, les Dubois-Crancé, les Merlin de Thionville, &c., qui tenoient le premier rang à la Montagne & aux Jacobins pendant le jugement de Capet, se font constitués les plus ardents persécuteurs de la Montagne & des Jacobins (*trois mots rayés*) pour avoir laissé aller à l'échafaud Danton & Orléans leurs chefs, & pour ne s'être pas prêtés à leurs vues liberticides.

Le jugement & la mort de Capet n'ont pas éteint les animosités & les haines: les deux partis se font déchirés avec plus de violence & d'acharnement.

On fait la fuite de Dumouriez chez l'étranger, & ses efforts inutiles pour livrer son armée à l'ennemi quand ils ont connu qu'elle ne voudroit pas marcher (1) sur Paris:

(1) Ce qu'il n'a pu faire, la Convention l'a projeté, le Directoire vient de l'exécuter avec de l'adresse & des prétextes. Il y a une armée devant Paris contre Paris. Espérons que cette tentative

il a laissé la frontière ouverte (*quatre mots rayés*) & sans défense contre une armée triomphante.

La Vendée, organisée depuis long-temps pour la révolte, se soulève; un Lanjuinais & autres de sa troupe y entretiennent des correspondances criminelles. L'Angleterre, qui n'a d'autres vues que de mettre la France en lambeaux, envoie dans le pays en rébellion complète, des hommes, de l'or & des armes.

Bordeaux, le quartier général des riches, de ces hommes infames qui ont toujours conspiré, qui conspirent & qui conspireront toujours contre le peuple qu'ils appellent canaille, & qu'ils traitent comme des bêtes de somme; Bordeaux envoyoit dans tous les départemens des émissaires pour les exciter à s'unir contre la Convention nationale, qui scandalisoit, dit-on, par ses querelles.

Lyon (1), Toulon, Marseille, s'organisoient en révolte.

Tels étoient les résultats désirés des meneurs de la Convention nationale, dont les déchiremens déchiroient la République.

Il n'y avoit qu'un cri contre les représentans du peuple, dont les dissensions avoient amené l'état le plus déplorable. Lisez toutes les adresses, toutes les pétitions qui leur étoient faites alors; toutes leur disoient: Laissez-là vos personnalités; faites-nous des lois; donnez-nous une constitution républicaine.

échouera comme celle de La Fayette, celle de Dumouriez, celle des brigands de la Vendée, & que les défenseurs de la patrie ne tueront pas leurs frères (*trois mots rayés*) indignement calomniés.

(1) Un peu avant la révolte de Lyon, Lacroix & Legendre y ont été en mission. Cette ville n'eût jamais été rendue à la République, si Couthon ne l'eût emporté sur Dubois-Crancé, qui ne laissa pas cependant d'ouvrir passage aux chefs de la révolte, qui se sont enfuis dans les montagnes. (*Cette note & la précédente font partie de la pièce.*)

On présenta un projet de constitution; mais ceux qui l'avoient rédigé n'en vouloient pas eux-mêmes: elle étoit obscure, aristocratique. Tout le côté droit, qui avoit (1) le mot, qui avec Cobourg, avec Dumouriez, prétendoit toujours mettre en vigueur celle de 1791, entravoit sans cesse la discussion, l'interrompoit d'altercations éternelles au sujet de Rolland, de Marat, de Robespierre, de Dumouriez, d'un prétendu triumvirat, de tout ce qui allumoit les passions: rien ne se décidoit plus; le peuple, les désordres & les malheurs s'accumuloient (*trois mots rayés*). Paris, qui a fondé la liberté, qui la voyoit s'écrouler, se leva, & demanda à la Convention nationale de faire cesser les maux qui affligoient la République.

Cette démarche de Paris étoit aussi un devoir. Les plaintes des départemens provoquèrent sa sollicitude. Paris périra avec la liberté, il le fait; Isnard le lui a prédit: Merlin de Thionville & autres de ce genre (*un mot rayé*) se sont vantés, au moment du 10 août, que si les Prussiens en approchoient, ils le leur livreroient en flammes, & s'enfuioient dans le Midi.

Paris tout entier sous les armes le 31 mai 1792, premier & 2 juin, ne fait que montrer sa puissance. Il a consigné ses réclamations dans un manifeste en son nom & en celui des départemens, où il a demandé l'arrestation de plusieurs membres de la Convention qu'il a désignés comme les auteurs du trouble (*sept mots rayés*).

Il ne pouvoit pas se tromper sur les intentions de ces membres: ils étoient coupables aux yeux de la nation;

(1) On donnoit des repas chez Rolland composés des initiés, & chez des restaurateurs où se trouvoient les hommes achetés ou faibles. C'est dans ces repas que se fabriquoient les décrets. Les invitations se faisoient même dans le sein de la Convention sous des expressions convenues, & sous le nom d'une députation qui étoit invitée à se trouver à trois heures à la salle des confréries, c'est-à-dire, au banquet. (*Cette note fait partie de la pièce.*)

c'étoient ceux qui s'opposoient à la discussion des lois, de la constitution demandée par le peuple français. Les procès-verbaux sont là ; ils sont une preuve sans réplique en faveur de la pétition des Parisiens.

Les Girondins sont arrêtés ; une (1) commission est nommée pour présenter un (*un mot rayé*) projet de constitution républicaine suivant le vœu de toutes les pétitions : en moins de quinze jours la commission a fait son travail ; elle le soumet à la discussion. Comme on ne s'occupe plus que des intérêts du peuple, comme la bonne foi préside à tout, on est facilement d'accord : chaque séance donne des lois ; les malveillans sont condamnés à se taire : la constitution est faite.

Ce projet de loi est présenté à la nation entière ; plus de 4,000,000 de Français l'acceptent : (*trois mots rayés*) les assemblées primaires envoient leurs députés à Paris célébrer la fête solennelle de cette acceptation, & féliciter la Convention nationale, qui rendoit le repos & le bonheur à la République.

Bientôt tout se rallie ; les départemens qui s'étoient révoltés viennent abjurer leur erreur ; l'incendie allumé dans le Calvados s'éteint ; Marseille, Toulon, Lyon, ne tardent pas à être reconquis à la République ; & bientôt après, quand les trahisons de Custine & d'Houchard ont été punies, les généraux patriotes dirigent la bravoure des Français à la victoire : les succès depuis ont été en permanence dans nos armées.

Or, c'est mentir impudemment, que de dire que c'est la

(1). Une chose bien étrange est à remarquer. Deux membres de cette commission, Beilier & Cambacérés, ont aussi été membres de celle de 1795 ; & plusieurs de ceux qui viennent de décréter la peine de mort contre ceux qui demanderoient le rétablissement de cette constitution de 1795, l'ont votée avec enthousiasme. Les Carnot, les Létourneur, les Legendre, les André Dumont, les Tallien, &c. &c., en étoient les apôtres les plus ardens. (*Cette note fait partie de la pièce.*)

terreur qui a fait accepter la constitution de 1793, & que c'est une faction qui l'a rédigée.

A l'époque de la rédaction, de la discussion, de l'acceptation de la constitution de 1793, le gouvernement révolutionnaire n'existoit pas. Tous les ennemis du peuple qui depuis ont été incarcérés sur la demande des envoyés des assemblées primaires, étoient encore en liberté.

A cette époque ils pouvoient se trouver aux assemblées primaires, bien libres, bien ouvertes.

Où est donc cette prétendue terreur de la nation ? où trouve-t-on la moindre circonstance qui en fournisse le moindre prétexte ? Nos gouvernans actuels sont donc, sous ce rapport, les plus insolens imposteurs.

Seroit-ce l'arrestation de vingt-deux membres de la Convention qui imprimoit de la terreur ? Mais cette arrestation avoit fait cesser les malheurs ; mais cette arrestation étoit sollicitée par toute la République, qui réclamoit une constitution républicaine, & par suite l'éloignement de ceux qui s'y opposoient.

D'ailleurs, une pareille objection seroit elle-même une arme bien puissante contre la (1) constitution de 1795, qui a été précédée de l'arrestation de plus de cent membres de la Convention & de l'assassinat de prairial.

Il n'y avoit donc dans la terreur que ceux qui ne vouloient pas de constitution, que Dumouriez & ses amis, que Cobourg & Pitt, qui prétendoient remettre en vigueur celle de 1791 : il n'y avoit dans la terreur que les rois & leurs suppôts.

(1) Ce qui explique la contradiction apparente qui résulte de cette objection avec les prétentions des gouvernans, c'est qu'ils ne veulent pas plus de celle de 1795 : tous les gouvernans qui ne veulent pas d'un pouvoir précaire, viennent de s'accorder entre eux. Ils vont mettre le fils de d'Orléans sur le trône constitutionnel de la loi de 1791, après avoir massacré tous les républicains à la suite d'un mouvement que Fréron & quelques autres préparent. (*Cette note fait partie de la pièce.*)

On a tort également de se prévaloir de ce que Robespierre, Couthon & Saint-Just, ont concouru à la rédaction de cette constitution.

Les calomnies contre ces hommes ne sont pas des raisons; ils n'étoient (*un mot rayé*) d'ailleurs (*deux mots rayés*) que des coopérateurs: Hérault de Séchelles en étoit le rapporteur; Guyton de Morveau, Berlier, Cambacérès, & autres qui siègent au Corps législatif, sont également ses rédacteurs.

Au surplus, cette charte est devenue la loi du peuple, qui l'a acceptée avec joie & enthousiasme. Il faut la juger, non sur le nom de quelques personnes, mais sur son contenu, sur le bonheur du peuple qui en a suivi la proclamation, & qui n'a cessé que depuis que ses détracteurs & ses ennemis ont pu réaliser le projet de l'écartier.

Ce bonheur alloit être cimenté à jamais, quand les ennemis du peuple ont assassiné, le 9 thermidor, Saint-Just, qui termine le discours qui l'a mené à l'échafaud par demander qu'on donne au peuple les institutions qui doivent mettre en activité la constitution républicaine; Robespierre, qui abandonnoit depuis long-temps le comité de salut public, parce que (1) quatre hommes s'opposoient malgré lui à ce qu'on terminât une révolution qui devenoit odieuse par sa durée & quelques erreurs, & qui vouloit qu'on fît des lois; & le vertueux Couthon, qui n'a jamais commis d'autre crime que de détester les scélérats qui nous oppriment, & de penser, avec Robespierre & Saint-Just, qu'il étoit temps de donner des institutions au peuple.

Que résulte-t-il des faits qui viennent d'être rappelés, & dont tous les procès-verbaux, tous les (2) bulletins, tous les journaux, contiennent la preuve? Que toutes les cala-

(1) Carnot, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois & Barère.

(2) Aloys tout étoit public. Aujourd'hui les Conseils ne veulent entendre aucune pétition, & rien apprendre à la nation. (*Cette note & la précédente sont partie de la pièce.*)

mités allégeoient la République avant la constitution de 1793, & que cette loi a tout rallié, tout rétabli.

Les héros de thermidor sont ce qu'on peut appeler la queue de Danton, & plutôt de d'Orléans.

Ces hommes, avant cette époque, étoient les ennemis des (1) constitutionnels (*quatre mots rayés*), qui avoient jeté les yeux sur un descendant de Capet: mais, pour se venger des républicains qui avoient fait périr sur l'échafaud & Danton & d'Orléans, ils s'adressèrent aux constitutionnels, avec lesquels ils étoient d'ailleurs d'accord sur un point important, sur celui de royaliser la République.

Ils promirent à ceux-ci leurs soixante-treize, leurs mis hors de la loi, & tout ce qu'ils voudroient, s'ils vouloient immoler Robespierre: ils jetèrent adroitement la terreur parmi les membres des deux comités de salut public & de sûreté générale; ils indisposèrent plusieurs membres de la Convention rappelés de mission. On saura un jour par quelles menées adroites & souterraines les Tallien, les Barras, les Fréron, les Dubois de Crancé, les Legendre & autres, sont parvenus à faire croire à une foule d'hommes qu'ils alloient périr s'ils ne tuoient Robespierre, & sa mort étoit résolue plusieurs jours avant le 9 thermidor.

Les résultats de cette journée, qui est la victoire du crime sur la vertu, sont la mise hors de la loi de toute la commune de Paris, qu'on traînoit pendant plusieurs jours sur l'échafaud, sans jugement (2), sans raison même apparente;

(1) Il y avoit cependant entre ces factions un point de contact dont le but se devine, & des associations communes à d'Orléans & aux Brissotins. Tous les matins d'Orléans donnoit des déjeuners chez Robert, député de Paris, où se trouvoient les Dubois-Crancé, les Merlin (de Thionville), les Thuriot, les Tallien & autres; & tous les jours Sillery, homme d'affaires de d'Orléans, donnoit des soupers où se trouvoient les Vergniaud, les Guadet, Genfonné & compagnie.

(2) Le tribunal révolutionnaire d'alors étoit menacé d'être mis hors de la loi lui-même, s'il n'envoyoit à l'échafaud ceux que la Convention désignoit. (*Cette note & la précédente sont partie de la pièce.*)

l'incarcération, le jugement, la mort des plus sincères & des plus intègres amis du peuple.

La faction d'Orléans étoit composée d'hommes monstrueux comme leur chef; ce monstre avoit rallié à lui la lie de l'espèce humaine, gens voluptueux, corrompus, corrupteurs, avides & prodigues d'or, auquel ils sacrifient tout, hormis l'honneur, qu'il ont toujours méconnu; audacieux, menteurs, intrigans.

Après le 9 thermidor, on les a vus trafiquer hautement des nâses en liberté des plus forcenés contre-révolutionnaires. Elles furent la plupart le prix ou de l'or ou de l'honneur, & même du plus scandaleux liberrinage. Les Gabarus, les Contat, les Saint-Romain, & d'autres prostituées, sont couvertes de diamans & de bijoux payés ou donnés par des incarcérés pour obtenir la liberté; ils sont devenus la récompense d'une prostitution & d'orgies dont les Tallien, les Legendre, les Merlin de Thionville, se vantent d'être les héros.

Ces hommes aussi féroces que vils, pour se donner des coopérateurs de leur vengeance & de leurs crimes, provoquèrent les suppôts de tripots, les voleurs publics, les détenus, les parens de ceux qui ont expiés sur l'échafaud leurs attentats liberticides. Ils les invitèrent à se venger: il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les dégoûtantes & sanguinaires feuilles de Fréron, intitulées: *l'Orateur du peuple*.

De là, la jeunesse dorée, les muscadins, les hommes à collets, à cravates vertes, le Réveil du peuple, les compagnies de Jésus & du Soleil.

De là le procès fait à la révolution dans la personne de Carrier, qui a moins révolutionné que Fréron lui-même, son délateur.

De là le procès fait à la révolution dans la personne des grands coupables, c'est-à-dire, Billaud Varennes, Collot d'Herbois, Barère.

Ce dernier procès étoit le comble de l'infamie & la plus

atroce contre-révolution; on y accusoit ces anciens membres du comité de salut public de ce qui auroit fait leur justification aux yeux de la patrie & des gens de bonne foi, & ils ne se défendoient, eux, que de ce qui est un grief contre eux aux yeux des patriotes, c'est-à-dire de la journée du 9 thermidor, dont ils ont été les principaux agens; cruelle position qui prouve tout à-la-fois d'une part la perversité ou l'erreur des juges, & de l'autre, la lâcheté & la bêtise des accusés.

La faction d'Orléans ne faisoit pas une démarche contre les patriotes, qu'ils ne donnassent une nouvelle puissance aux constitutionnels, qui, renforcés des soixante-treize, des mis hors de la loi & de quelques tartuffes déserteurs de la Montagne, tels que les Thibaudeau, les André Dumont, ne tardèrent pas à rougir de marcher sous les bannières des septembriseurs, des Tallien, Legendre. Il falloit d'ailleurs, pour faire le procès à la constitution de 1793, dont ils ne vouloient plus, le faire également au 31 mai.

Tel fut le vrai motif de l'arrestation de Thuriot, Cambon, Lecointre de Versailles, Ruamps, Thirion, Foussedoire, Huguet, tous acharnés thermidoriens, mais qui se constituoient les champions du 31 mai & de la constitution de 1793.

Tous ceux en qui on a soupçonné de l'énergie & quelques dispositions à tenir le serment qu'ils avoient fait de la maintenir, furent décrétés d'arrestation.

C'est alors vraiment que les partisans de Dumourier, & par conséquent de Cobourg, triomphèrent & eurent le pouvoir de tout être.

Ils ont fait une constitution, dont ils espéroient que personne ne voudroit, ou au moins dont les dispositions ne tarderoient pas à faire regretter celle de 1791 qui est leur idole.

Alors des députés royalistes, envoyés dans tous les départemens, royalisoient la République, tant par la mise en liberté & la rentrée des prêtres réfractaires, que par leurs

discours & l'organisation des autorités constituées, toutes composées de leurs semblables.

Tout s'organisoit pour que les assemblées primaires n'envoyassent au Corps législatif que des députés royalistes qui devoient dire que la constitution de 1795 étoit inexécutable, & que celle de 1791 pouvoit seule cimenter la paix, dont, à force de vexations & de tourmens, on avoit rendu le peuple desiréux.

La liberté étoit perdue le 13 vendémiaire, si les patriotes appelés par les Tallien, les Fréron & la masse de la Convention, pour défendre leur vie menacée, n'eussent dispersé ces nuées de royalistes, qui heureusement sont lâches.

La (*un mot rayé*) journée de vendémiaire fut celle des thermidoriens; ceux de cette faction qui la voulurent eurent des emplois; les patriotes purs & républicains eurent une amnistie & des dégoûts: on voit languir dans la misère les vrais patriotes, & les places sont prodiguées aux (*un mot rayé*) intrigans qui se précipitent à corps perdu dans les révolutions, & flagornent le parti dominant pour s'enrichir.

La misère publique, loin d'avoir cessé sous un état constitué, a augmenté & augmente de jour en jour; les riches & les scélérats de toute espèce affament le peuple; l'assassinat se commet impudemment & impunément; les départemens se révoltent: rien d'efficace n'est employé pour faire cesser ces malheurs. Tels sont les auspices sous lesquels la constitution de 1795 est mise en activité.

Les patriotes, effrayés de ces calamités, adressent leurs plaintes au Directoire. Ils demandent aussi qu'on accorde aux défenseurs de la patrie la récompense qui leur a été promise par les lois.

Pour réponse à leurs réclamations, on les appelle anarchistes; on fait fermer les lieux où ils s'assemblent.

Les regrets indiquent la constitution de 1793 comme le seul remède à nos malheurs, & aussi-tôt il y a une loi qui

punit de mort quiconque demandera la constitution de 1793 ou un roi.

Le peuple se plaint de ce qu'on le musèle; il s'assemble sur les quais, sur les places publiques, & aussi-tôt il y a une loi martiale pour disperser les groupes.

Cependant le Directoire s'entoure de canons, de mitraille, de cavalerie, de bataillons; des flatteurs le flagornent, lui disent que la République est heureuse, que la canaille seule se plaint, & que les baïonnettes sont à son service.

Il vit dans les bombances, dans un palais, suivi de laquais, d'un cortège d'états-majors, d'hommes à places, couverts de broderies, enrichi des dépouilles du peuple. Il ne voit pas que toute autorité qui ne se soutient que par la violence est despotisme, & que ce genre de gouvernement n'est pas celui que les Français ont voulu se donner.

Un roi n'existera pas en France; les défenseurs de la patrie ne veulent pas nous rendre esclaves & le devenir: si cela arrivoit, nous serions l'opprobre & la risée du genre humain.

C'est une dérision que de prétendre que demander la constitution de 1793 ou un roi, c'est la même chose; l'une est l'anéantissement de l'autre.

Vingt - deuxième pièce.

Fréjus, le 1^{er}. floréal, an 4 Rép.

Marte cadet, à Gracchus Babœuf.

Par ta lettre du 7 germinal, tu desires connoître la somme que Bournaud cadet t'a fait passer; elle est de 500 livres, qui, jointe aux 500 livres que tu recevras par la présente, feront la somme de 1,000 livres, dont tu lui tiendras compte pour son abonnement. Quant aux 250 livres de Jourdan de Rapheau, tu peux les allouer à mon abonnement, ainsi

qu'il est dit dans la tienne. Notre desir seroit de recevoir un peu plus de tes journaux pour nourrir & alimenter nos ames brûlantes du plus pur plébéianisme; mais je ne doute nullement que tes numéros soient séquestrés par quelques inquisiteurs, puisque tu me marques que tu vas me faire partir le 40 & le 41^e. avec d'autres écrits tyrannicides; c'estce que j'attends encore. N'importe, nous ne saurions nous écarter de la doctrine que tu professes; nos ames bouillantes en patriotisme ne transigent jamais; il n'y a pour nous que la morale du sage & du philosophe que nous chérissions, la seule qui soit capable de nous faire mouvoir. Mais où vais-je me perdre en parlant des choses qui ont disparu avec ses plus fermes soutiens, au moment même qu'elles ne faisoient qu'éclorre? Qu'est-il devenu ce temps heureux où le républicain a été craint & respecté, & l'ennemi de la patrie seul puni? Cet heureux temps ne fut qu'un instant, & créa des héros, & fit des publicistes démocrates une haute renommée. Aujourd'hui la corruption, la passion la plus effrénée a pris la place de la vertu; tous les vices se sont ligués pour la combattre & l'anéantir, parce qu'ils craignoient la pureté de ses principes: aussi voyons-nous encore les bandes assassines dans nos malheureuses contrées s'organiser de nouveau & méditer des malheurs plus grands que ceux que nous avons éprouvés; aussi notre résolution est faite, & elle sera constante. Ce saint précepte, résistance à l'oppression, sera religieusement observé; des Vendées plébéiennes se formeront, & on reconnoitra si les républicains savent mourir pour être libres. Ainsi, que tes écrits clairvoyans circulent pour détromper le peuple du précipice qu'on lui creuse; que tous les amis de la doctrine plébéienne se ferment; qu'une seule phalange ne forme qu'un cordon, pour que nous puissions, à la tête d'un tribun courageux, former le Mont-Aventin pour sauver la liberté & tous les droits naturels, droits que nous saurons acquérir en dépit du patriat & du royalisme; que le combat commence; que les champions des vices & de l'immoralité paroissent en braves

pour défendre la cause des rois & de toute autre tyrannie; ils trouveront des bras républicains pour les combattre & terrasser leur audace; qu'ils confondent, s'ils veulent; nos ennemis, cet élan révolutionnaire à l'odieuse signification d'anarchistes, trop usée dans la bouche des imposteurs. Si la faculté de m'imprimer m'étoit donnée, je ne cesserois de combattre toute demi-mesure, & de démontrer que toute demi-mesure est contraire à l'établissement d'un gouvernement démocrate; qu'il faut de nécessité extirper du sol de la liberté les plus petites racines de toute aristocratie; hors de ce principe, point de bonheur social, point de liberté. J'entends déjà les esclaves des rois s'écrier à tue-tête: Voilà le signal de l'insurrection du midi, voilà l'anarchie se déployer. Oui, je lui répondrai, c'est le signal de l'insurrection; & cette insurrection est légitime & tolérable, puisqu'elle doit soustraire nos personnes aux passions les plus effrénées, & pour instituer le pacte de l'égalité, le seul bon, qui assure au corps social son existence politique.

Salut & amitié.

Marte cadet.

Vingt-troisième pièce.

Le citoyen Miquel, de Rieupeyrroux, département de l'Aveyron, s'est abonné pour le trimestre de germinal, floréal, prairial.

Il s'étoit abonné pour le trimestre précédent, celui-ci susd.; il a reçu le n^o. 39; il me marque qu'il croit que depuis le n^o. 39 jusqu'au premier germinal, il a paru d'autres n^{os}.; en conséquence, il desire les avoir. On ne se plaint pas depuis le premier germinal, ce n'est que jusqu'à cette époque.

(*En réponse à ce billet.*) Renvoie-nous une petite lettre, parce que le citoyen Miquel (*un mot raturé*) a chargé quelqu'un qui viendra la chercher dans quelques jours.

Vingt-quatrième pièce.

Le citoyen Duclair, grande rue Paris, (*un mot raturé*)
orfèvre, au Havre,

n'a reçu que jusqu'au n^o. 97.

F. G.

Vingt-cinquième pièce & vingt-cinquième bis.

Aux armées campées devant Paris.

DÉFENSEURS DE LA PATRIE,

Qui vous a appelés à Paris ? contre qui (*un mot rayé*)
veut-on que vous y tourniez vos armes ? Sans doute il y a là
un ennemi bien redoutable, puisque, pour le contenir, on
vous a fait abandonner la frontière où vos frères versent leur
sang (*huit mots rayés*).

Cet ennemi est en effet bien dangereux, puisqu'il se
couvre du masque du patriotisme : il faut vous le désigner ;
il faut vous expliquer ce qui doit vous paroître si extraordi-
naire ; c'est de vous voir armés contre Paris, à-peu-près le
seul refuge des patriotes ; contre Paris, cette ville que les rois,
les royalistes & tout ce qui est ennemi de la liberté, ont en
exécration.

Ecoutez & comparez.

Les Anglais, après avoir fait périr sur l'échafaud un roi
imbécille & fanatique, se donnèrent un protecteur qui les
opprimoit. Qu'arriva-t-il ? ce protecteur fit place à un roi,
& la liberté fut bannie en Angleterre : c'est que la révolu-
tion fut dans cette île la proie du fripon le plus adroit &
le plus fourbe, de l'infâme Cromwel.

Les Français ont fait expier sur l'échafaud à un roi foi-
ble, fanatique & cruel, la peine due à ses crimes ; & les

voilà

voilà gouvernés par cinq protecteurs ou directeurs qui op-
priment, qui sont obligés d'employer la violence pour se
maintenir, comme si le pouvoir légitime pouvoit avoir d'au-
tre soutien que la confiance, qui est le prix de la vertu,
que le bonheur du peuple, qui résulte toujours de la pro-
bité, de la modestie & de la sagesse des gouvernemens.
Que va-t-il arriver, si l'on n'y porte remède ? nos direc-
teurs, qui ont les usages, le luxe, les formes & l'amitié
des rois, se proposent de faire place à un roi ; c'est que la
révolution française est aussi, depuis le 9 thermidor, la
proie de quelques fripons. Avant le 9 thermidor, il ne
falloit pas d'armées dans l'intérieur ; les choses alloient donc
bien pour la multitude, qui contenoit *les ennemis de l'ordre* :
c'est que la vertu étoit à l'ordre du jour : c'est que la pro-
bité triomphoit du crime.

Mais, vous dit-on, la terreur régnoit. Oui, la terreur
régnoit ; mais qui est-ce qui avoit peur ? ce n'est pas vous
qui épouvantiez alors tellement l'ennemi, qu'il vous fuyoit
de toutes parts ; ce n'est pas ce peuple qui se réjouissoit
sans cesse de vos victoires, qui (*deux mots rayés*) épan-
choit si souvent sa joie dans les fêtes publiques, qui avoit
du pain avec deux sous en assignats plutôt qu'avec deux
sous en numéraire. Qui est-ce donc qui avoit peur ? La
réponse est bien simple : c'est ceux qui se cachotent alors,
& qui se montrent aujourd'hui avec insolence.

Les agioteurs se réfugioient dans des caves ; & aujour-
d'hui, allez au Palais-Royal, dans tous les lieux publics,
vous les voyez trafiquer hautement du signe républicain &
du signe royaliste.

Les tripots étoient fermés ou ne se tenoient que dans
des souterrains inaccessibles ; aujourd'hui, & depuis le 9
thermidor, ils sont publiquement ouverts & fréquentés.

Le riche mangeoit le même pain que vous, & par peur,
il faisoit des dons à la patrie : aujourd'hui, & depuis le 9
thermidor, il affiche le luxe des tables, des habits, des
châteaux, des voitures ; il insulte à la misère publique, ma-

Copie des pièces de Babœuf.

H

nifestée aujourd'hui par cette foule de mendiants (*trois mots rayés*) qui avoit du pain avant cette époque.

(*Cinq lignes rayées.*)

Les pourvoyeurs des armées, les chefs d'administration, les commissaires des guerres, n'osoient être fripons (*six mots rayés*), à peine d'être impitoyablement destitués & punis : aujourd'hui ; pourvu qu'ils soient en règle sur leurs registres, & qu'ils plaisent à nos seigneurs les directeurs ou à leurs amis, ils n'ont rien à craindre ; ils sont sûrs d'être impunis, vous eussent-ils affamés & fait périr de misère.

Avant le 9 thermidor, les échafauds étoient dressés ; mais on n'y faisoit monter que les ennemis du peuple. Prenez la liste des guillotines (*quatre mots rayés*) alors, vous y verrez émigrés, comtes, barons, marquis, princes, fermiers-généraux, banquiers, agioteurs, sang-sues du peuple. Depuis cette époque, les échafauds ont subsisté ; on y a fait périr les pauvres sans-culottes, les jacobins, ceux qui avoient renversé la Bastille ou fait la révolution dans leurs foyers. Depuis le 9 thermidor, les compagnies de Jésus se sont formées, & parcourent tout le Midi, égorgeant, non pas les riches, non pas les royalistes, mais le peuple, mais ceux qui ont exercé des fonctions publiques avant le 9 thermidor (*quatre mots rayés*), mais ceux qui ont leurs enfans dans les armées républicaines, c'est-à-dire, vos pères, mères, frères, sœurs, vos amis. Depuis cette époque, la Vendée s'est allumée ; les chouans anéantis se sont organisés ; & là on continue à égorger les patriotes & (*deux mots rayés*) vos frères.

Voilà, soldats, ce que c'étoit que la terreur dont on fait un si grand crime aux patriotes. Il est clair qu'elle n'étoit funeste qu'à nos ennemis. Depuis qu'elle a cessé, tous les malheurs ont assiégé, ont déchiré la patrie ; & Pitt, & Cobourg, & Brunswick, ne pouvoient désirer & obtenir rien de plus avantageux pour eux que la fin d'une semblable terreur.

Ecoutez encore un moment.

Avant le 9 thermidor, vos chefs étoient vos égaux quant

aux droits civils & politiques. Aussi jamais ils ne vous traitoient impunément avec mépris ; ils étoient élus par vous, & ne pouvoient être destitués que par la loi.

Aujourd'hui un général en chef a la souveraine puissance sur son armée, il a le droit de renvoyer les officiers qui lui déplaisent ; aujourd'hui l'intrigue peut présider aisément à bien des élections.

Avant le 9 thermidor, vos actions de bravoure & d'énergie étoient consignées dans un bulletin répandu avec profusion dans toute la République comme moyen (*un mot rayé*) d'émulation & d'instruction ; aujourd'hui on vous cache tout, hormis quelques flagorneries utiles aux gouvernans.

Aujourd'hui on ne parle pas plus de vous que des satellites des despotes. Lisez la dernière relation des victoires remportées en Italie ; remarquez comme on n'y rapporte que les actions des généraux, des officiers ; on y rappelle soigneusement qu'un tel général a eu un cheval blessé ; tel officier, son épaulette enlevée ; & pas un mot des braves soldats.

(*Neuf mots rayés.*)

Avant le 9 thermidor, on ne (*deux mots rayés*) vous envoyoit que pour des expéditions utiles : c'étoit au Nord, c'étoit à Fleurus ci-devant Charleroy, c'étoit sur les rives du Rhin qu'on vous mettoit à la poursuite de l'ennemi.

Aujourd'hui on verse du sang pour des conquêtes inutiles & funestes en Italie, qui fut toujours le tombeau des Français : on s'amuse là, tandis qu'on devoit porter toute l'attention sur le Rhin, où, à la fin de la campagne dernière, l'infame Merlin (de Thionville) nous a fait éprouver des (*un mot rayé*) revers, & fait périr des milliers de vos frères ; où l'ennemi est en masse, & va, nous assurent les ennemis de la liberté, se précipiter sur l'invincible armée de Jourdan.

Avant le 9 thermidor, l'assignat étoit au pair avec le

numéraire ; aujourd'hui l'assignat de 100 livres ne vaut pas 10 sous.

Aujourd'hui les gouvernans avilissent eux-mêmes la monnaie de la République, en taxant eux-mêmes leur salaire aux deux centuples de la valeur nominale.

Bientôt la monnaie républicaine n'aura plus d'hypothèque, parce qu'avec les mandats on va rendre les biens aux émigrés ; vous allez en être convaincus

Avec 24 livres en or, on a 6,000 liv. en assignats. Ainsi, avec 50 louis en or, on a 300,000 liv. en assignats ; avec 300,000 liv. en assignats, on a 10,000 liv. en mandats ; & avec 10,000 liv. en mandats, on a un bien d'émigré, de la valeur de 10,000 liv. en or.

Il s'ensuit de ce calcul aisé à faire, que l'émigré, avec 50 louis ou 1,200 livres, reprendra à la nation son bien qui vaut 10,000 livres, & conséquemment que la nation perdra 8,800 liv. sur un bien de 10,000 liv. de valeur. Il y a déjà des compagnies de riches qui se sont coalisés pour acheter tous les biens d'émigrés, qui vont être ainsi repris pour leur être rendus après la paix, époque à laquelle on leur permettra de rentrer ; ce qui est déjà arrangé entre les puissances.

Vous voyez donc que bientôt il n'y aura plus d'hypothèque pour les monnoies nationales, puisque les biens qui les garantissent vont être rendus pour moins que le septième de leur valeur ; ce qui ne seroit pas arrivé, si on eût continué à les laisser vendre à l'enchère, comme précédemment.

Les biens nationaux vont donc être donnés au septième de leur valeur ; mais à qui ? Ce n'est pas à vous ; vous n'avez pas des monceaux d'assignats : ce n'est pas à vos femmes, à vos mères ; on les laisse mourir de faim : ce n'est pas au peuple ; il desèche de misère, il a vendu jusqu'à son lit pour vivre. Qui aura donc ces biens ? vous venez de l'apprendre : ce sont les riches, ce sont les fripons, ce sont les agioteurs qui ont traité avec les émigrés, pour les leur rendre.

Cependant, que devient la récompense que vos travaux vous ont acquise, qui vous étoit promise, que vous étiez sur le point d'obtenir, sans l'exécrable journée du 9 thermidor qui a contre-révolutionné la République ?

Cette récompense (*sept mots rayés*), ouvrez les yeux, & considérez celle que reçoit la légion de police ; on n'en a plus besoin, on la congédie (*douze mots rayés*). Si vous ne laissez pas diriger vos baïonnettes par vos chefs indistinctement & aveuglément contre père, mère, parens, étrangers, ami & ennemi, patriote & aristocrate, on vous licenciera aussi. Déjà on vous traite comme des automates dont on dispose à volonté : on se propose même de vous envoyer, pour de l'argent ; en Turquie, & de vous vendre comme un vil troupeau envoyé, au gré de son maître, ou en pâture ou à la boucherie.

Voilà donc quel étoit votre sort & celui de la République avant le 9 thermidor, & quel il est depuis cette époque : or, qui a machiné & consommé les trahisons & les infamies de cette journée ? ce sont ceux qui nous gouvernent.

On vous appelle, assure-t-on, pour contenir les inquiets & remuans jacobins.

Bon : voilà que vous allez devenir les soldats de Cobourg, des traîtres, de Pitt, Lafayette & Dumouriez.

Quand l'Empereur, d'accord avec Capet d'odieuse mémoire, déclara la guerre à la France, il exposa, dans son manifeste, que ce n'étoit que la destruction des jacobins qu'il demandoit. Lisez les papiers d'Angleterre, vous y verrez que Pitt ne consentira à aucune paix, tant qu'il y aura un jacobin en France. Quand le perfide Lafayette quitta la France qu'il trahissoit depuis plus de six mois, il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux jacobins ; le perfide Dumouriez, qui a fait détruire dans la Belgique une armée immense & belliqueuse, ne cessoit, en consommant le crime, de le couvrir de sa haine contre les jacobins. Antoinette détestoit les jacobins, tous les rois ont en horreur les jacobins. Par quel renversement de tout ordre de choses serviriez-vous d'instrumens

à vos plus cruels ennemis ? ne deviendriez-vous pas les ennemis de vous-mêmes ?

(*Deux mots rayés.*) Vous ne tournerez donc pas vos armes contre vos frères , ce seroit les tourner contre la patrie.

Les braves carabiniers furent appelés il y a un an à Paris : on leur proposa de contenir le peuple ; ils ont dit : Notre ennemi est aux frontières ; qu'on nous y conduise , & nous continuerons à y verser notre sang : le peuple est notre ami. Voilà sans doute votre réponse.

(*Trois mots rayés.*) Ces états-majors , ces freluquets , vendus à un gouvernement corrompue , parce qu'il est corrompu , ont promis de disposer de vos bras & de vos armes au desir des directeurs. Vous démentirez cette promesse.

Vous avez des chefs qui sont en ce moment destitués : ceux là vous menaient à la victoire & jamais contre le peuple ; ceux-là étoient vos amis & non vos maîtres ; ceux-là partageoient vos travaux & vos dangers , & (*trois mots rayés*) n'affichent pas le luxe , la débauche & l'insolence. (*Huit mots rayés.*) Ceux-là sont prêts ; vous les verrez au besoin vous diriger contre tous les tyrans intérieurs & extérieurs & remplacer ceux qui ne serviroient pas une si belle cause.

Vingt-sixième , vingt-septième & vingt-huitième pièces.

*Avis fraternel des chouans aux membres des deux Conseils
& du Directoire exécutif du royaume de France.*

Courage , messieurs , vous n'allez pas mal , & nous vous en félicitons : nous ne pouvions confier en de meilleures mains nos plus chers intérêts , nous voyons bien que vous n'êtes pas de faux frères.

Pourtant , permettez-nous de vous le dire confidentielle-

ment , vous nous laissez encore quelque chose à désirer : vos succès nous rendent exigeans & difficiles.

Messieurs , vous n'avez plus qu'un pas à faire ; il ne vous reste plus qu'un mot à dire : pourquoi différer ? pourquoi ne pas appeler la chose par son nom ? Graces à votre constitution de 1795 & à vos lois martiales , la France est revenue enfin ce qu'elle n'auroit dû jamais cesser d'être : nous voilà bien réunis sous la monarchie avec tous ses agrémens. Certes , Richelieu & Louis XIV vous avoueroient pour leurs compagnons. Mais , dites-nous , pourquoi , à la tête des actes émanés de votre pleine auctorité , pourquoi laissez-vous lire encore ces expressions mal-sonnantes , *République , Liberté , Égalité* ?

Vous nous répondrez en souriant : C'est seulement pour la forme.

Messieurs , prenez-y garde : craignez que la forme , n'emporte le fond ; & sentez toutes les conséquences de cette disparité entre les termes & ce qu'ils expriment.

Oui , il y a encore des patriotes : c'est un fait sûr , nous en rencontrons chaque jour sur nos pas. Le républicanisme est une plante vivace. Il y a même des jacobins ; & depuis que nous les avons chassés du Panthéon , on en voit partout. Le peuple n'a pas encore perdu le goût de la démocratie ; & son Tribun , qui le fait , loin de s'avouer vaincu , redouble d'audace ; chaque jour il hausse le ton. (*Deux mots rayés.*) Tous ces gens-là conçoivent encore des espérances , même sous vos baïonnettes ; & savez-vous , messieurs , comment cela se fait ? c'est qu'ils s'imaginent que vous avez peur.

Du moins les apparences sont contre vous , il faut l'avouer ; & l'une des meilleures preuves qu'on pourroit en alléguer , c'est que vous n'avez pas arboré le pavillon blanc au palais du Luxembourg , ni effacé les mots insignifiants de *République , Liberté , Égalité*.

Messieurs , encore une fois , songez-y ; le mot mène à la chose : quittez de vains subterfuges dans une proclamation

rédigée sans art ; tenez-vous franchement pour ce que vous êtes ; à l'exemple du chat prêt à faire ses ordures, ne tournez plus autour ; publiez en toutes lettres que la France est une monarchie en cinq personnes, cette mesure terminera une bonne fois la guerre civile ; les républicains, les démocrates, les égaux, selon l'expression de Babœuf & consorts, n'auront plus d'excuses ; de ce moment ils seront tous de bonne prise.

Nous le savons, personne ne s'y trompoit, pas même le peuple. Tout le monde connoissoit les principes que vous professez *in petto* : mais des médifans publioient que vous étiez de misérables tartuffes ; des royalistes de basse-cour ne démeloient pas bien votre politique tortueuse, en sorte que vous étiez en butte à la haine des uns, au mépris des autres. En déposant votre masque, on n'a plus de reproches à vous faire, & le Tribun n'apprendra plus rien de nouveau à ses nombreux lecteurs ; le peuple trouvera tout simple de devenir étique pour engraisser son roi en cinq personnes : au lieu que tôt ou tard il eût perdu patience, à la vue révoltante en effet de la misère des gouvernés & du luxe des gouvernans, sous le régime qu'on donne pour être celui de l'égalité : il ne faut pas se jouer ainsi trop long-temps du pauvre monde : le secret perce.

Envoyez donc, messieurs, un message aux Cinq-Cents, pour leur demander une résolution tendante à déclarer que la France est une monarchie dans le genre anglais.

Mais, dites-vous, votre serment de haine à la royauté ?

Messieurs les scrupuleux, il deviendra ce qu'est devenu votre serment à la constitution de 1793.

Autant en emporte le vent.

Vous êtes un peu trembleurs de votre métier ; vous trouveriez fort doux de cueillir les roses de la royauté, sans vous piquer à ses épines. Vous nous demandez si dans le parti que nous vous proposons, il y a, comme on dit à Londres, chambre d'assurance pour vos personnes.

Eh ! n'avez-vous pas des millions de fusils, des milliers de canons, trois camps autour de vous, les deux compagnies de Jésus & du Soleil, les émigrés accourant à votre voix, les prêtres réinstallés par vous dans leurs églises, les agioteurs que vous faites semblant de poursuivre ? Allez, ne craignez rien, les loups ne se mangent point.

Vous insistez : ces mots de *République*, de *Liberté*, d'*Égalité* (*cinq mots rayés*), étoient, dites-vous, une étiquette qui faisoit passer bien de mauvaises marchandises : tant que le peuple s'est cru en république, il a supporté bien des choses dont il se montrera impatient sous le nom de royauté.

Encore une fois, vous le ferez taire, peut-être même n'aurez-vous pas besoin de prendre cette peine ; quand il verra qu'il lui faut enfin renoncer à la chicane ; il reprendra son ancien harnois, & retournera paisiblement à ses glands ou à ses chardons ; vous le verrez ferrer la queue entre les jambes au bruit du fouet à ses oreilles.

Messieurs, consultez vous bien, prenez en grande considération la mesure qui vous est proposée, & connoissez-en l'urgence, sans quoi nous ne répondons plus de vous, placés comme vous l'êtes entre deux feux.

Vingt-neuvième pièce.

Les citoyens de Paris, à leurs majestés le Directoire exécutif de France.

Nous avons vu sans étonnement l'écrit dont il a plu à vos bontés de tapisser les murs de votre bonne ville de Paris, le 25 de ce mois. Votre style est toujours calomnieux ; c'est apparemment la force de l'habitude ou l'étiquette de votre cour.

Ce libelle méprisable devrait être suivi du silence le plus profond de notre part ; mais il faut relever vos mensonges

qui pourroient tromper quelques *foibles*, servir de prétexte à vos *perfides partisans*, & grouper dans vos anti-chambres quelques bandes d'hécatombistes. Vous avez tellement dénaturé nos principes & nos projets, que nous sommes forcés de les reproduire dans leur véritable jour.

Nous détestons bien cordialement la royauté, soit qu'elle soit l'héritage d'un seul, soit qu'elle se partage électivement entre cinq : ainsi nous sommes loin de prendre des couleurs aussi odieuses, encore bien plus de tromper ni de séduire personne, & nous avons même la franchise de vous déclarer que nous avons juré, sur le *poignard de Brutus*, de purger notre patrie de tout ce qui tient à la royauté.

Nous voulons la constitution républicaine, nous la voulons avec tout le peuple français, qui l'a acceptée, & a juré de la maintenir ; & vous ne serez pas assez ineptes pour prendre le change, & feindre de croire que nous parlons du *code d'Anglais*, qui ne fut accepté que par quelques *coquins à votre solde*. Cette dernière est *arithmétiquement une intrusion*, & ne peut plaire qu'aux valets des rois. Nous voulons celle de 93, & nous l'avons, parce que quatre millions huit cent mille citoyens l'ont acceptée & ont juré de la maintenir, & qu'il ne leur sera pas difficile de lutter avantageusement contre neuf cent mille, dont la majeure partie a été trompée.

Nous voulons rétablir la Représentation nationale que vous avez avilie, tronquée, embaïllée, guillotinée..... pour faire du reste imbécille ou pervers le marche-pied de votre trône..... Nous voulons un gouvernement, mais ferme, mais paternel, mais terrible, mais juste. Nous voulons un gouvernement qui fasse voguer le vaisseau de l'État à pleines voiles vers le bonheur, la tranquillité, la vertu & l'abondance ; mais nous ne voulons pas d'une régence qui domine par les échafauds..... par la famine..... & bientôt peut-être par la peste !..... Nous vous le répétons encore, afin que vous l'entendiez pour votre désespoir ; nous voulons & nous aurons la constitution de 93, ce code de l'égalité

& de la liberté, que vous qui l'avez ou fait ou consenti, avez l'imbécille scélératesse d'appeler *atroce, impraticable*, parce qu'il contraste avec vos projets d'élévation, de domination, parce qu'il ne permet à aucun citoyen de se *broder*, de se *panacher*, de se *pourprer*.

Nous voulons & nous aurons la constitution de 93, parce que ce contrat national proscribit les fortunes scandaleuses, & déverse leur superflu pour le soulagement de l'humanité souffrante, que vous avez la barbarie d'entasser dans des hôpitaux où elle périt d'inanition.

Nous voulons & nous aurons la constitution de 93, parce qu'elle est le supplice de tous les tyrans comme vous & vos pareils.

Nous la voulons enfin, & nous l'avons malgré vous, malgré vos canons & malgré vos machines à décrets, qui viennent moutonnièrement, sur votre message, de décréter la peine de mort contre ceux qui demanderont cette constitution de 93, à laquelle nous touchons du bout du doigt.

MORT AUX ROYALISTES ET AUX CONSTITUTIONNELS DE 95!

Trentième pièce.

Observations d'un patriote de bonne foi sur la proclamation du Directoire exécutif aux citoyens de Paris, affichée dans cette commune en germinal an 4.

J'ai lu en homme libre la proclamation aux citoyens de Paris, dont la rédaction est revêtue de l'autorité du Directoire exécutif ; je l'ai lue, dégagé de toute passion étrangère à un cœur républicain, à un zéléteur de la franche, de la pure démocratie représentative, & telle qu'elle convient à un grand peuple ; je l'ai lue enfin avec la simplicité d'un homme qui, sous aucun titre, n'appartenant, ni à la faction royaliste, ni à la faction patricienne, ni enfin aux

amateurs d'aucune nouvelle dynastie, desire ardemment découvrir dans les mesures proposées la prompte renaissance d'un ordre de choses qui procure & puisse assurer pour toujours la félicité publique.

J'avois cru que tel étoit le but que le gouvernement s'étoit proposé pour règle invariable de sa conduite; je voudrois le croire encore, je l'avoue: mais la contexture de cette proclamation, en me jettant dans une incertitude involontaire, autant que répugnante, m'a paru s'écarter absolument d'un résultat si désiré & si desirable. En vain ai-je cherché dans cette production le style persuasif fraternel, qui, par la force des moyens & non des mots, loin d'exciter les passions individuelles, & pour ainsi dire les *ruer* les unes contre les autres; pût au contraire, & comme par magie, en concentrer l'effet & le diriger vers l'intérêt public.

Je ne rapporterai textuellement ici cette proclamation; je me bornerai seulement à en relever quelques expressions qui m'ont paru légèrement hasardées par le rédacteur, si elles n'ont pas été dictées par la prévention la plus caractérisée & la plus funeste; & quoique deux signatures publiques y soient imprimées, je ne puis me résoudre à soupçonner de passion ou de mauvaise foi le Directoire exécutif. Ce n'est pas cependant que je croie ses membres d'une nature particulière, & plus infallible que les autres hommes; mais le poste qu'ils occupent leur commande l'impassibilité au degré possible.

Je reviens à la diction de cette proclamation.

La première des phrases qui m'ont le plus frappé par leur singularité, c'est celle par laquelle on affecte d'établir une similitude vraiment originale entre les royalistes & les amis de la constitution de 1793. La bonne foi, la franchise, l'amour de la vérité, tous ces motifs si purs n'auroient-ils pas dû faire un devoir au rédacteur, s'ils eussent présidé au travail de son génie, de faire sentir aux lecteurs bénévoles la très-grande, l'énorme disparité qui existe de fait

entre les sincères amis de cette constitution, & ceux qui, ne respirant que le royalisme ou l'anarchie qui y aboutit, se font de ce masque un moyen infallible d'appeler sur cet acte constitutionnel l'admiradversion des gens simples? Le rédacteur a trouvé beaucoup plus court de les envelopper & les uns & les autres du même manteau d'infamie. La raison, sans doute, lui en est connue; quant aux conjectures, chacun les a tirées à sa manière.

Poursuivons: dans cette affiche, la constitution de 93 y est appelée code atroce & impraticable.

Atroce!... Je prends cet acte, je le lis, le relis; je me mets l'esprit à la torture pour y trouver en quoi il blesse les droits du peuple; ce qui seul pourroit lui mériter la qualification d'atroce, donnée d'une manière si tranchante & si sommairement affirmative; mais c'est en vain: d'où il suit que, que me sentant un être pensant, non moins organisé que le rédacteur, même que ceux d'après les ordres de qui peut-être il a opéré; pour mon compte, je ne me vois nullement obligé de le croire sur parole; & jusqu'à ce que des *hommes* aient pris la peine de démontrer à moi *homme ni plus ni moins qu'eux*, en quoi gît cette atrocité qu'ils proclament, ou qu'enfin l'on m'ait rendu tous les moyens de communication que j'avois jadis, & par lesquels une discussion lumineuse, approfondie, en m'instruisant de mes devoirs & de mes droits, dirigeoit & rectifioit mes idées politiques; à mon sens l'inculpation d'atrocité n'a qu'un caractère de passion qui ne peut que m'être suspect, d'autant plus même, que je ne puis me dissimuler que la constitution de 93 n'est pas tout-à-fait concordante avec quelques calculs tant soit peu particuliers à ceux au nom de qui a été composée cette proclamation; & toujours dans la même hypothèse, ne suis-je pas efficacement aidé à deviner la cause qui, selon eux, & ceux que des spéculations tiennent à leur suite, rend cette constitution impraticable?

Il ne tenoit cependant qu'au rédacteur & à ceux qui l'ont

mis en œuvre, de me tirer d'une perplexité vraiment pénible; puisqu'elle appelle mes soupçons sur une autorité gouvernante que je dois respecter, mais non croire, & encore moins adorer en esclave.

Oui, il nous faut un gouvernement; nous en sentons tous plus que jamais le besoin pressant; il nous le faut donc basé sur l'égalité des droits: tel est celui que tout bon citoyen, tout véritable ami de la constitution de 93, réclame à grands cris, & non pas, comme le dit le rédacteur de l'affiche, l'égalité arithmétique de toutes les fortunes, leur partage effectif, celui de toutes les maisons, propriétés, même des *plus petites boutiques*. En vérité, je ne fais à quoi il tient que je ne croye que le rédacteur, par cette fausse & plate assertion, n'ait eu en vue que de jouer une mauvaise pièce à ses protecteurs, en déversant sur l'autorité gouvernante ou les membres qui la composent, un ridicule vraiment contre-révolutionnaire. Eh! qui ne fait que cette égalité procédant de ce partage arithmétique ne se soutiendrait pas seulement vingt-quatre heures? Les évènements de circonstances nécessaires & inévitables suffiroient pour la détruire, sans compter la masse inégale & changeante des besoins individuels, la variété des goûts dans les (*un mot rayé*) genres de propriété, &c., &c., &c. C'est donc gratuitement que l'on prête aux amis de la constitution de 93 la ridicule idée de cette égalité du partage arithmétique des fortunes, même des *plus petites boutiques*. N'est-ce pas plutôt un épouvantail par lequel on stimule tous les riches, on les excite contre ceux qui n'ont que peu ou rien? Quelle en est la raison, sinon que parmi ces derniers se trouve le plus de zélés de l'égalité en droits, que méchamment on s'efforce de présenter aux propriétaires comme des partisans effrénés de la loi agraire?

Je reviens sur l'épithète d'*impraticable*. Qui nous le dit? Le rédacteur, ou, tranchons le mot, le Directoire exécutif, qui de sa signature a sanctionné cette production; cinq fonctionnaires publics, il est vrai: mais, quoi qu'ils puissent

dire & faire, fussent-ils couverts des diamans du Mogol; ils ne seront toujours que cinq hommes; il faut en revenir là. Pourquoi ce code est-il impraticable? Parce qu'ils le disent ou le font dire, & qu'ils le signent. . . . Mais qui leur a démontré cette impraticabilité? Sont-ils, par leur nature, doués de prescience? . . . Non. Quelque commencement d'essai a-t-il donné lieu à une présomption presque convaincante? Pas plus. En ce cas, que cinq citoyens pris dans la masse de ceux qu'on ne peut taxer d'imbécillité disent & signent que cette constitution est bonne, praticable nullement atroce, voilà égalité numérique de voix & pour & contre; qu'un sixième témoin se présente, & se range de l'avis des cinq acceptans: voilà le procès gagné, jusqu'à ce que d'autres opinions contraires se joignent aux cinq refusans, & ainsi alternativement.

Le fait est, & on ne peut le nier sans la plus infigne mauvaise foi, que la constitution de 93 a reçu un assentiment général non moins, mais plus encore que celle de 95.

Je ne prétends nullement m'ériger en juge des deux constitutions; mon devoir & mon vœu, c'est d'obéir à la volonté générale légalement, notoirement constatée, & sur-tout sans aucune escobarderie: mais je dirai toujours que par son époque seule, & celle des actes qui en ont consacré la sanction populaire, la constitution de 1793 a le droit de (*un mot rayé*) priorité: par quelle cause découverte depuis son acception libre, légale, authentique, expresse, pour quel motif est-elle tout-à-coup devenue un code *atroce, impraticable*? Par qui est-elle ainsi désignée? quels en ont été les rédacteurs? . . . les présentateurs, . . . les premiers approbateurs (*trois mots rayés*), les garans sous le sceau même d'un dernier serment solennel & simultané? . . . Mille & une réflexions m'assiègent. . . Je me tais.

La proclamation en appelle au témoignage des hommes de bonne foi sur les travaux du Directoire exécutif: à ce

titre me voilà colloqué, & je me mets sur les rangs; car, je le répète, je cherche, je chéris la vérité. Les brigands sont désarmés, m'y est-il dit, les chefs punis, les subsistances assurées; les lois contre les émigrés exécutées avec vigueur, de nouvelles ont été provoquées contre eux; les armées ci-devant désorganisées, maintenant dans le meilleur état, & prêtes à moissonner de nouveaux lauriers. (A cet égard, quel qu'ait été leur dénuement, les républicains n'en ont jamais laissé derrière eux.) Enfin, & pour clore la pompeuse tirade, le Directoire y est proclamé l'ami le plus chaud des patriotes; il les porte tous dans son cœur. Son sort, y est-il dit, est indissolublement lié au leur, &c., &c., &c.

Je ramasse toutes mes forces morales, je m'arme de toute la résolution dont je suis capable, je m'évertue pour croire, & c'est cet instant même que prend ma mémoire, en opposition avec ma bonne volonté, pour me jeter dans la plus gênante des positions. Cette mémoire fort incomplaisante me rappelle les mille & mille plaintes des soldats de la liberté sur les privations sans nombre qu'ils éprouvent, & l'amertume dont ils sont abreuvés; sur les secours que leurs pères, mères, femmes, enfans, &c., ne peuvent obtenir, ou les lenteurs assassines & outrageantes qui entravent leur soulagement; sur la fortune & le luxe scandaleux de nombre d'individus dont les sybarites jouissances sont le résultat de la misère des héros républicains.

A l'égard des subsistances; cet objet m'est trop peu connu. Je dis donc, ainsi soit-il.

Ce n'est pas tout: pour me torturer encore plus, à côté de cette intime affection directoriale, de ce sentiment si ardemment tendre pour tous les patriotes, ma mémoire me retrace les massacres du Midi & autres départemens, les administrations & bureaux ministériels infectés encore de nombre d'individus connus pour vendémianistes qui, malgré leur rébellion ouverte & armée contre la Représentation nationale, ont eu le funeste secret de se procurer des certificats plus

plus qu'honorables. Jusqu'à ce que j'aie vu les abus réprimés avec vigueur, les auteurs, instigateurs & organisateurs des massacres, dans quelques places & quel que soit le poste qu'ils occupent, de bonne foi poursuivis & justement punis, le rédacteur de la proclamation ne peut, sans injustice, trouver mauvais qu'au rappel de tous ces faits cet amour si chaud, si cordial, dont il affuble le Directoire exécutif & dont il fait tous les patriotes l'objet exclusif, ne soit pour moi tant soit peu problématique.

Je suis si peu éclairé en matière de gouvernement, que je ne veux m'ériger aucunement en censeur de ses actes. Si, pour sauver ma patrie, rendre au peuple des droits légitimes qu'il n'auroit jamais dû perdre, en un mot opérer le bonheur commun sans distinction, une marche contraire à mes desirs, à mes foibles idées, est la seule efficace, je m'envelopperai la tête de mon manteau; mais tant que durera la tourmente, on ne pourra m'empêcher d'attendre ma conviction dans le seul, final & absolu résultat.

Post-scriptum. Il est aisé de juger que, depuis la rédaction des observations ci-dessus, les circonstances ne sont plus les mêmes. La loi du 27 germinal n'étoit ni promulguée ni rendue, pas même provoquée, ou du moins n'étoit-elle pas connue pour telle par les non initiés comme moi: mais une affiche multipliée avec profusion, & les mesures qui se préparent, n'empêcheront point que, tant que je jouirai d'un jugement sain, je ne prendrai jamais des baïonnettes, des canons, & tout cet appareil foudroyant, pour des argumens fraternels. A qui viendra-t-on à bout de persuader qu'un frère dira à son frère (*quatre mots rayés*). Crois, parce que je le dis, ou je te tue? Ah! qu'il me répugne de penser que tel pourroit être le mode de persuasion adopté par le gouvernement.

J'ai vu ses dispositions vraiment pleines de sollicitude (*quatorze mots rayés*). La loi du 27 germinal me démontre d'une manière si convaincante cet amour du Directoire pour tous les patriotes, & tant exalté par sa proclamation, que je

Copie des pièces de Babeuf.

m'en sens pénétré de la plus vive reconnaissance. En effet, quoi de mieux imaginé que de traiter en royalistes les patriotes, & ce pour les appeler fraternellement à une obéissance toute passive? Qui ne conviendra pas que les menaces de recommencer les scènes trop mémorables de prairial an 3 sont un moyen très-efficace d'inviter à se tenir sur leurs gardes ces patriotes que leur amour pour la liberté & le bonheur de tous leurs concitoyens sans exception pourroit mettre encore une fois en avant? Pour ma part, je rends grâces au gouvernement d'avoir éclairé le précipice creusé par des mains puissantes & habiles, dans lequel peut être les vrais patriotes eussent encore donné tête baissée.

Trente - unième pièce (1).

On ne peut faire le bien que par la confiance, & le premier pas que nous voudrions faire en révolutionnant seroit d'exciter la méfiance. Nous voudrions en ménager le peuple.

Nous n'avons déjà pas trop de moyens, il faut les ménager.

Cela ressemble trop à la monarchie; car qu'est-ce que la monarchie? la dictature, le pouvoir d'un seul.

Darthé est tellement convaincu que c'est là le seul moyen de faire le bien, qu'il n'y aura que la raison politique qui l'en fera départir: ainsi c'est sous ce rapport qu'il faut le combattre.

La dictature de l'autorité, & non la dictature de l'homme.

Il est plus aisé d'exercer l'influence sur un homme que sur plusieurs, de le circonvenir que plusieurs.

Cromwel, Sylla, Marius, César, Cincinnatus, Robespierre.

Que l'on lui tracerait son thème! ce thème seroit donc le

(1) Notes décousues qui paroissent écrites de la main de Babeuf.

dictateur du dictateur; s'il s'en écarte, vous avez donc une dictature au-dessus de la sienne: je ne conçois pas cela. Il aura l'opinion, je suppose, pour lui: les baionnettes pour lui! Où irez-vous?

On tirera à la courte paille, n'importe que ce soit un mannequin. Quelle pitié!

Aurez-vous tout prévu, de manière qu'il n'y ait point à prendre des mesures de circonstances? & s'il n'est point capable (*deux mots rayés*), vous le déposerez pour le remplacer, vous avilissez votre mesure; & s'il est mal intentionné, & plus fort que vous, le pouvez-vous, le déposer?

D'ailleurs, je ne connois personne parmi vous; les uns

Les questions (*un mot rayé*) sont connexes. Elles se lient & s'enchaînent; elles ne peuvent être divisées, il faut les traiter ensemble.

(*Cinq mots rayés.*)

Ils vous ont laissé achever leur ouvrage. Vous le ferez & vous leur éleverez des statues. On nous opposera le décemvirat, le triumvirat, le comité de salut public, qui se sont divisés.

Dictature à chaque circonstance, route ouverte à tous les ambitieux, effaroucherait le peuple. Si l'un n'envahit pas, c'est l'autre.

Trente - deuxième pièce.

Extrait d'un discours prononcé le 29 ou le 30 germinal par le commandant du deuxième bataillon de la légion de police, première demi-brigade, caserné à la Courtille.

Mes camarades, j'ai appris avec peine qu'hier des légionnaires avoient eu la lâcheté de se fourrer au milieu des groupes formés par la canaille; qu'ils s'y sont permis d'assurer aux assistans qu'ils se laisseroient plutôt tuer par le peuple que

de prendre les armes pour le gouvernement contre le peuple :

Ces propos infames, ces sentimens dignes de la populace de 93, ont été portés au général en chef. J'ai pris, comme je le devois, votre défense, & je l'ai assuré que ce ne pouvoit être que quelques intrigans qui, sous notre habit, avoient pu tenir de semblables discours. Camarades, on vous trompe sur l'état de choses actuelles; songez que votre existence tient à l'existence du gouvernement; que si le gouvernement est renversé, vous restez sans chefs, comme un troupeau de moutons. Quelle honte pour vous! Camarades, ayez confiance dans vos chefs; combattons, sous les ordres de nos supérieurs, les anarchistes & les royalistes. Le salut de la République tient à cette détermination: sans elle, c'en est fait; les factions de l'étranger, de d'Orléans, des Capets, se disputeront le trône, & vous aurez servi, sans le savoir, de marche-pied à l'usurpateur qui viendra vous commander en maître, en despote. . . . Il ne fera plus temps alors de vous plaindre de l'erreur où vous aurez conduits des sentimens d'une fausse pitié pour un peuple qui vous trahit, qui veut un roi: vous serez indignés de vous être laissé tromper: vous recommencerez la révolution, tandis que si vous soutenez le gouvernement, la constitution s'affermira, ce peuple rentre dans l'ordre; vous, vous allez dans vos foyers, couverts des lauriers de la victoire, accompagnés des applaudissemens de tous les amis de l'ordre & des lois.

Camarades, songez-y bien, le peuple n'affecte de crier à la famine que pour se rebellionner contre le gouvernement actuel, que pour vous livrer plus sûrement à un roi, que pour rejeter sur vous seul toutes les horreurs de la guerre, afin de pouvoir vous accuser, en face du tyran qu'il se fera choisi, d'être les seuls auteurs des calamités qui ont désolé la France pendant la révolution. . . . Oui, soldats, voilà la perspective que ce peuple vil & barbare vous réserve: voyez-le se déchaîner sans cesse contre le gouvernement, qui fait tous ses efforts pour lui donner du pain; voyez comme il discredite déjà les mandats qui ne sont pas encore faits; enten-

dez-le murmurer contre l'augmentation de paye que le Corps législatif dans sa justice vient de vous donner pour que vous puissiez vous procurer quelques douceurs. Ne sont-ce pas de vrais scélérats, ceux qui médifent ainsi du gouvernement, qui entravent sa marche constitutionnelle, ceux qui vous méprisent? ils savent bien, ces brigands, ces anarchistes, que le gouvernement fait tout son possible pour que cette grande cité soit toujours bien approvisionnée, & que ce n'est qu'à sa vigilance que nous devons l'obligation de l'arrivage de toutes les subsistances dont cette commune abonde. Ainsi donc je suis, *comme l'a bien dit le général en chef*, persuadé que la légion de police fera l'exemple de toutes les autres troupes, & qu'elle remplira son devoir quand elle en sera requise.

Vive la République!

Trente-troisième pièce.

LA NOUVELLE CARMAGNOLE

Pour la grande réunion des défenseurs de la patrie campés à Vincennes, à Grenelle, &c., avec leurs frères les Sans-culottes de Paris.

AIR : *Dansons la Carmagnole.*

Français, volons tous à Paris, (bis)
Pour embrasser nos bons amis; (bis)

Vive la liberté!
Chantons l'égalité;
Dansons la carmagnole,
Vive le son,
Vive le son;
Dansons la carmagnole.
Vive le son
Du canon!

Salut, braves Parisiens, (bis)
Ce jour va serrer nos liens, (bis)

Périssent les tyrans ;
Et leurs projets sanglans !
Danfons la carmagnole , &c. , &c.

Tremblez , traîtres , conspirateurs , (bis)
Oligarchistes , imposteurs ! (bis)

Vos projets sont connus ,
Vous êtes tous foutus.
Danfons la carmagnole , &c. , &c.

Fuyez , fuyez , il en est temps , (bis)
La guillotine vous attend ; (bis)

Nous vous raccourcirons ,
Vos têtes tomberont.
Danfons la carmagnole , &c. , &c.

Sans-culottes , rassurez-vous , (bis)
La victoire sera pour nous. (bis)

Oui , certes , ça ira ,
Toujours l'on chantera :

Chantons la carmagnole ,
Vive le son ,
Vive le son ;

Danfons la carmagnole ,
Vive le son
Du canon !

F I N.

Trente-quatrième pièce. (1)

Au citoyen
Gracchus Babœuf,
notre bon
père. (2)

4. (*Un mot rayé qui paroît être*
Boin.)
6. Fig.
5. Guilh.
Paris.
3. Meniffier.
10. Pierron.
2. Bodman.

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.

(2) Cette adresse paroît être de la main d'Emile Babœuf.

1.
† 2. Bod.
3. M.
4. B.
5. G.
6. F.
7. P.
† 8. Caz.
† 9. D.
† 10. P.
† 11. B.
12. M.

Trente-cinquième pièce.

Une lettre arrive près de Landau à sa mère, & marque que son fils se trouve fort surpris qu'ils sont dans l'inaction , & qu'ils sont plus tranquilles que quand ils avoient une trêve , & que cependant ils avoient été quatre jours sans pain , & qu'ils ont eu recours à leurs ennemis , qui leur en passoient une assez grande suffisance ; & , dit-il , on ne fait ce que cela veut dire , nous buvons & mangeons ensemble sans nous faire de mal , tant d'une part que de l'autre.

Trente-sixième pièce.

Le 7 floréal à 11 heures du matin , le vingt-unième régiment de chasseurs , qui venoit de Versailles , passoit sur le boulevard. Je me suis trouvé en face de la rue du Mont-blanc , & j'ai vu avec horreur un grand officier à figure noire , ayant l'accent méridional , & le regard despote , dire brusquement à un chasseur qui avoit laissé un peu trop de distance entre lui & son chef de file : He bien ! avanceras-tu ? Le chasseur poussa son cheval & regardoit l'officier. Tu me regardes ? lui dit ce dernier : je te foutrai à la tête du caamp

pour six mois , pour t'apprendre à me regarder. Cette conduite atroce envers un soldat de la liberté lui a valu à cet officier , qui est sûrement de la formation du citoyen Aubry , l'admiration des chouans qui étoient présens : aussi se sont-ils approchés pour le féliciter , en lui disant : Bravo , il faut savoir se faire obéir. Ha , ha , c'est que je les ai déshabitués à me répondre ; & je veux aussi les déshabitués de me regarder quand je leur parlerai. Alors l'un des chouans s'est approché pour lui parler tout bas , & j'ai entendu que l'officier lui a dit : Je vous exhorte à venir manger la vache enragéea vec moi au camp ; ce qu'on lui a promis.

Labé de la légion de police , deuxième compagnie ,
cinquième bataillon à Vincennes.

Trente-septième pièce.

NOTE A REMETTRE.

Convaincu combien il importe de jouer complètement les royalistes , & de les tromper sur nos véritables intentions dans le mouvement qui se prépare , afin de les empêcher eux & le gouvernement d'employer contre nous pendant le mouvement leurs injures banales de terroristes , de jacobins , de factieux , de prairial , &c. il me semble qu'il faudroit faire mettre d'abord à la craie sur les chapeaux de tout le monde : *armée du peuple , à bas les tyrans.*

On portera aussi trois sortes de bannières où feront les inscriptions suivantes : *armée du peuple ; à bas les tyrans ; vengeance du peuple.* Ce moyen me paroît très propre à faire servir à nos desseins nos ennemis eux-mêmes. Qu'on en juge par les applaudissemens qu'ils donnent au théâtre , aux mots *Tremblez , tyrans , &c.* Lorsque le succès se décidera pour le parti populaire , alors il faudra faire paroître théâtralement & comme descendant des nues les bannières portant les inscriptions : *Constitution de 93. Bonheur commun. Victoire du peuple , &c.*

Vous verrez , au milieu des applaudissemens , des bravos cent mille fois répétés , l'insurrection se diriger d'elle-même à son but naturel.

C'est ainsi seulement qu'on peut se flatter de tourner les efforts de tout le monde contre l'ennemi commun , de tirer un parti sûr de la haine publique , & d'éviter l'opposition de la faction royale , qui pourroit être fort nuisible en commençant l'action.

Trente-huitième pièce.

De bon citoyen qui s'intéresse à la chose publique , évite le rédacteur du journal républicain de vouloir inserer dans son journal pour faire conoître à tout bon citoyen les infamies des administrateurs de messagerie nationale qui ne cherche que la ruine de la République : nous voyons avec douleur qui ne cherche qu'à mettre des entraves à la chose publique : huit diligence toute neuve qui lon fait briser , & quantité d'autre qui pouvoit rouler encore , lontems le chéveau qui ont resté jusqu'à quatre jours sans mangé , le conducteur même on été obligé de leur donné la pail de leur lit ; quelqu'un leur a demandé pourquoi briser de bonne voiture , il on répondu que ceux qui viendrait après eux en feroit faire. Siroyent veillon à se quatre celeras , il est tems.

On ne veux pas le nommé , mais le chefe Catherine Saint à Jorge à Joliveau décidé pence.

Tout quatre coupable du crime de lese nation.

Trente-neuvième pièce. (1)

Transporte-toi au moment où tous les moyens militaires sont pris , où toutes les mesures de l'insurrection sont prêtes

(1) Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.